



**Coopération Sénégal – Union Européenne
Senegal – European Union Cooperation**



Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique
**Programme d'appui au renforcement du système
d'information de l'état civil et à la consolidation d'un
fichier national d'identité biométrique au Sénégal**

Réf UE : T05-EUTF-SAH-SN-07-01

Phase de formulation

Rapport d'analyse de la cartographie de l'état civil



Mai 2019

Table des matières

<i>I. ENQUÊTE AUPRÈS DES CENTRES D'ÉTAT CIVIL</i>	7
1. Résumé	7
2. Contexte et justification	12
3. Rappel de la méthodologie	13
4. Principaux résultats de l'étude	14
4.1 Identification des centres et de leur environnement	14
4.1.1 Identification et localisation des centres	14
4.1.2 Accessibilité des centres.....	18
4.2 Infrastructures et équipement des centres.....	22
4.2.1 Niveau d'équipement.....	22
4.2.2 Surfaces consacrées à l'état civil	28
4.2.3 Etat des pièces consacrées à l'état civil (hors archivage).....	29
4.2.4 Etat des équipements affectés à l'état civil.....	31
4.3 Informatisation des centres	33
4.4 Logistique et ressources financières	35
4.4.1 Chaîne d'approvisionnement en documents d'état civil	35
4.4.2 Ressources financières du centre.....	37
4.5 Fonction d'archivage	39
4.5.1 Capacités d'archivage.....	39
4.5.2 Nombre d'actes dressés (2014-2018)	46
4.5.3 Nombre de registres archivés (2014-2018).....	52
4.6 Etat du personnel	55
4.6.1 Structure du personnel.....	55
4.6.2 Fonction et statut du personnel	59
4.6.3 Formations reçues.....	61
5. Conclusions et recommandations	63
5.1. Sur le mécanisme de collecte de routine des informations	63
5.2. Sur les indicateurs pertinents de suivi/évaluation.....	63
5.3. Sur la comparaison des données d'état civil avec d'autres sources	64

<i>II.</i>	<i>ENQUÊTE AUPRÈS DES TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE.....</i>	<i>65</i>
	1. Enjeux et déroulement de l'étude	65
	2. Présentation et analyse des résultats détaillés de l'étude.....	66
	a) Greffes des TGI	66
	b) Archivage des registres d'état civil.....	69
	c) Personnel affecté aux archives.....	74
<i>III.</i>	<i>ENQUETE AUPRÈS DES POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES</i>	<i>77</i>
<i>IV.</i>	<i>ANNEXES.....</i>	<i>79</i>

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des centres d'état civil par région et par catégorie.....	14
Tableau 2 : Répartition des centres selon la région et le milieu	15
Tableau 3 : Taux de couverture des centres par région.....	16
Tableau 4 : Nombre de villages / quartiers polarisés par centre	17
Tableau 5 : Année de création des centres d'état civil	18
Tableau 6 : Nature de l'accessibilité aux centres d'état civil	18
Tableau 7 : Types d'obstacle limitant l'accès aux centres.....	19
Tableau 8 : Type de voie d'accès aux centres	19
Tableau 9 : Distance entre le centre et le village couvert le plus éloigné.....	20
Tableau 10 : Répartition des centres d'état civil par Tribunal d'Instance du ressort	21
Tableau 11 : Répartition des centres principaux selon le Tribunal de Grande Instance de rattachement	21
Tableau 12 : Structures sanitaires rattachées aux centres d'état civil.....	22
Tableau 13 : Localisation des centres.....	23
Tableau 14 : Statut du bâtiment abritant le centre d'état civil.....	23
Tableau 15 : Approvisionnement en électricité et en eau des centres d'état civil	24
Tableau 16 : Nature de l'alimentation électrique	25
Tableau 17 : Caractéristiques du courant électrique fourni	25
Tableau 18 : Source d'eau des centres d'état civil approvisionnés	25
Tableau 19 : Présence de toilettes aménagées.....	26
Tableau 20 : Opérateurs de réseau selon les régions d'implantation des centres d'état civil	27
Tableau 21 : Présence d'internet dans le centre et fonctionnalité de la connexion	28
Tableau 22 : Nombre de pièces et superficies consacrées à l'EC et à l'archivage des registres.....	29
Tableau 23 : Etat des pièces consacrées actuellement à l'état civil (hors archivage).....	29
Tableau 24 : Nature des travaux de rénovation.....	30
Tableau 25 : Existence de pièces à affecter à l'état civil ou à l'archivage des registres	30
Tableau 26 : Etat des équipements non informatiques des centres d'état civil.....	31
Tableau 27 : Equipement fonctionnel moyen par centre d'état civil selon les régions.....	31
Tableau 28 : Etat des équipements informatiques des centres d'état civil	32
Tableau 29 : Comparaison des proportions de centres dotés en équipements informatiques 2014-2019.....	32
Tableau 30 : Equipement informatique fonctionnel moyen par centre d'état civil selon les régions..	33
Tableau 31 : Existence d'un logiciel de gestion de l'état civil, satisfaction des utilisateurs, et nombre d'actes enregistrés	34
Tableau 32 : Distribution spatiale des logiciels installés et fonctionnels.....	34
Tableau 33 : Répartition des CEC ayant connu des ruptures de registres par année	36
Tableau 34 : Répartition des CEC ayant connu des ruptures d'imprimés par année.....	36
Tableau 35 : Répartition du coût moyen pratiqué pour la délivrance des documents d'état civil par région (en F CFA)	37
Tableau 36 : Répartition par région des CEC dont les tarifs des documents d'EC font l'objet de délibération municipale et publication	38
Tableau 37 : Montant total des indemnités perçues par les officiers d'EC par année et par région....	38

Tableau 38 : Répartition par région des officiers ayant reçu les indemnités par année	39
Tableau 39 : Répartition des CEC par région selon l'existence d'une salle spécifique d'archivage	40
Tableau 40 : Répartition par région des CEC selon l'état du circuit électrique dans la salle d'archivage	40
Tableau 41 : Répartition par région des CEC selon l'état de la salle dans laquelle les registres sont archivés	41
Tableau 42 : Répartition par région des CEC selon le mode d'archivage des registres	42
Tableau 43 : Répartition par région des CEC selon le mode de gestion et de classement des registres	42
Tableau 44 : Répartition par région des CEC ayant des registres d'EC à transférer	43
Tableau 45 : Répartition par région des centres secondaires selon la transmission régulière des registres au centre principal.....	43
Tableau 46 : Répartition par région des CEC selon la transmission du volet 2 des actes d'EC à la justice	44
Tableau 47 : Répartition par région des centres principaux selon la transmission des registres de la sous-préfecture à la mairie	44
Tableau 48 : Répartition par région des CEC qui archivent les pièces annexes.....	45
Tableau 49 : Répartition par région des CEC selon la pratique régulière de la quotation des registres	45
Tableau 50 : Répartition par région des CEC selon la pratique régulière de la clôture des registres d'EC	46
Tableau 51 : Nombre d'actes de naissances dressés par région de 2014-2018	48
Tableau 52 : Nombre d'actes de mariage dressés par région de 2014-2018	49
Tableau 53 : Nombre d'actes de décès dressés par région de 2014-2018	50
Tableau 54 : Classement des centres par volumes d'actes dressés (2014-2018).....	51
Tableau 55 : Répartition par année des registres de naissances archivés dans les CEC selon l'état	52
Tableau 56: Répartition par année et région des registres de naissances dans les CEC selon l'état....	53
Tableau 57: Répartition par année des registres de mariage archivés dans les CEC selon l'état	53
Tableau 58: Répartition par année et région des registres de mariage dans les CEC selon l'état.....	54
Tableau 59: Répartition par année des registres de décès archivés dans les CEC selon l'état.....	54
Tableau 60: Répartition par année et région des registres de décès dans les CEC selon l'état.....	55
Tableau 61 : Répartition par région des personnels affectés dans les CEC	56
Tableau 62 : Répartition par région et par tranche d'âge du personnel affecté dans les CEC (en année)	58
Tableau 63 : Répartition par région et niveau d'instruction du personnel affecté à l'état civil au sein des CEC	59
Tableau 64 : Répartition par région et par fonction du personnel affecté à l'état civil dans les CEC...	60
Tableau 65: Répartition par région du personnel affecté à l'état civil dans les CEC selon le statut professionnel.....	61
Tableau 66 : Répartition par région du personnel affecté à l'état civil selon la formation suivie	62
Tableau 67 : Présentation des 14 TGI.....	65
Tableau 68 : Connection des TGI à internet et F.A.I.....	67
Tableau 69 : Projets de construction/rénovation des TGI et intégration des greffes.....	67
Tableau 70 : Pièces consacrées actuellement / dans l'avenir à l'archivage des registres	68

Tableau 71 : Nature et état des équipements informatiques disponibles aux greffes	69
Tableau 72 : Archivage des registres par TGI	69
Tableau 73 : Etat des pièces consacrées à l'archivage des registres.....	70
Tableau 74 : Conditions d'archivage des registres par TGI	71
Tableau 75 : Quantité et état des mobiliers de rangement des TGI	72
Tableau 76 : Existence d'un plan d'archivage écrit et stock de registres archivés	73
Tableau 77 : Enregistrement par écrit de l'entrée des registres aux greffes.....	74
Tableau 78 : Nombre de personnes affectées à l'archivage par TGI	74
Tableau 79 : Détail des personnels affectés à l'archivage par TGI.....	76

Liste des graphiques

Graphique 1 : Variation du nombre d'actes de naissance et naissances attendues (2014-2018).....	47
Graphique 2 : Variation du nombre d'actes de naissance par région (2014-2018)	48
Graphique 3 : Variation du nombre d'actes de mariage (2014-2018)	49
Graphique 4 : Variation du nombre d'actes de décès et des décès attendus (2014-2018).....	50
Graphique 5 : Nombre d'actes dressés par catégorie et par région en 2018	51
Graphique 6 : Répartition par sexe du personnel des centres.....	57
Graphique 7 : Répartition par tranche d'âge du personnel affecté dans les CEC en 2014 et 2018.....	57
Graphique 8 : Niveau d'instruction du personnel affecté à l'état civil au sein des CEC.....	58
Graphique 9 : Répartition par fonction du personnel affecté à l'état civil dans les CEC	60
Graphique 10 : Statut professionnel du personnel affecté à l'état civil dans les CEC.....	61

I. ENQUÊTE AUPRÈS DES CENTRES D'ÉTAT CIVIL

1. RÉSUMÉ

L'enquête s'inscrit dans la formulation du « Programme d'appui au renforcement du système d'information de l'état civil et à la consolidation d'un fichier national d'identité biométrique au Sénégal » (T05-EUTF-SAH-SN-07). Elle a vocation notamment à dresser un état des lieux précis et complet de l'état du parc de centres d'état civil, et de ce fait à définir la *baseline* (situation de départ) du programme, nécessaire pour la définition des résultats et des indicateurs de suivi du programme

L'enquête menée en 2019 est articulée avec deux précédentes enquêtes : l'étude diagnostic de 2014, et la cartographie des centres de 2017, menées dans le cadre du Projet d'Appui à la Modernisation de l'Etat Civil (UE/Xe FED). La cartographie fut menée en quatre étapes :



L'enquête a identifié 585 centres, dont 549 principaux et 36 secondaires (689 en 2014). Les plus fortes concentrations de centres se trouvent dans les régions de Dakar et Thiès. 76% des centres sont situés en milieu rural (Diourbel, Kaffrine, Louga, Sédhiou, Ziguinchor), et 24% en milieu urbain (Dakar, Thiès). Au niveau national, en 2019, un centre couvre en moyenne 27 708 personnes. (20 212 personnes en 2014). La couverture moyenne par centre est de 336 km², avec de fortes disparités. Ainsi, on trouve un centre tous les 928 km² dans les régions de Matam et de Tambacounda, et un centre tous les 7,6 km² dans la région de Dakar.

Les tribunaux d'instance couvrent des effectifs de centres très variable (ouverture des registres et contrôle). Ainsi, 43 centres dépendent du Tribunal d'instance de Sédhiou, et 31 centres pour la juridiction de Kaolack. A l'inverse, les tribunaux d'instance de Salémata et d'Oussouye assurent le contrôle juridictionnel de 5 centres seulement. Pour la conservation du double des registres, les Tribunaux de Grande Instance couvrent des effectifs de centres très variables également : 83 centres relèvent du TGI de Kolda pour le dépôt des doubles, 73 pour Kaolack ; 15 centres relèvent du TGI de Mbour. En termes des structure sanitaires rattachées aux centres, les centres ont cité 3438 structures, soit en moyenne 6 par centre.

En termes d'équipements et d'infrastructures, les centres d'état civil sont en grande majorité localisés dans les mairies (90%). Ce taux est de 93% pour les centres principaux, et à 33% pour les centres secondaires. Les 10% de centres restants sont soit hébergés dans d'autres bâtiments relevant du secteur public (6%, tels que les structures sanitaires, les centres culturels...) ou privé (2% uniquement). Le statut du bâtiment abritant le centre d'état civil est public à 96%. Pour l'approvisionnement en

électricité, 91% des centres ont une source d'électricité (77% en 2014), et pour l'approvisionnement en eau, 81% sont approvisionnés en eau (70% en 2014). Des disparités d'approvisionnement sont marquées selon les régions : Kédougou, Kolda, Sédhiou, Tambacounda sont les moins approvisionnées.

Pour les 91% de centres électrifiés, l'alimentation électrique est fournie par la SENELEC (85% des centres électrifiés). 10% des centres électrifiés se fournissent par accumulateurs ou panneaux solaires, 2% sont approvisionnés par l'ASER (Agence Sénégalaise de l'Electrification Rurale), et 2% par des groupes électrogènes. Pour les centres électrifiés, l'énergie électrique est reçue par les centres de façon continue pour 87% des centres, et 13% des centres ont une électricité rationnée. En matière de source d'eau, les puits aménagés constituent la source la plus courante parmi les centres d'état civil approvisionnés en eau (69%). La compagnie SDE approvisionne moins d'un tiers des centres (30%).

En termes de couverture réseau, 98% des centres d'état civil sont situés dans des zones couvertes par un opérateur. Le réseau Orange / Sonatel couvre nationalement 99% des centres d'état civil. Le réseau mis en œuvre par TIGO couvre 67% des centres d'état civil. Et le réseau EXPRESSO couvre 55% des centres. En matière de connexion internet, 145 centres (soit 25% du total) sont situés dans des bâtiments connectés à internet, et 122 centres (soit 20%) ont une connexion fonctionnelle. En 2014, seulement 37 centres sur les 689, soit 5%, bénéficiaient d'une connexion internet. Il existe ici de fortes disparités régionales : 4 régions (Dakar, Thiès, Fatick, Saint Louis) ont les meilleurs taux de connexion internet, tandis que 7 régions ont des taux bas (Sédhiou, Ziguinchor, Tambacounda, Kédougou, Kaffrine, Kolda, Matam).

Les 585 centres d'état civil enquêtés représentent un total de 1148 pièces consacrées à l'administration de l'état civil. En moyenne nationale, 2 pièces sont consacrées par centre à l'état civil. Le maximum est signalé pour le centre de Grand Dakar (16 pièces). En termes de superficie, en moyenne les centres d'état civil ont une superficie moyenne de près de 40 m². En dehors des pièces d'archives, les centres ont indiqué que 70,4% des pièces sont dans un état satisfaisant/correct, et qu'en revanche 29,6% des pièces sont vétustes, dégradées, et à rénover. Ce sont dans les régions de Tambacounda (58,5%), Dakar (41,3%) et Kédougou (40,7%) que des proportions importantes de locaux vétustes ont été signalées. Parmi les 308 pièces signalées nécessitant des travaux de rénovation : 82% connaissent des problèmes d'étanchéité, 67% des problèmes de vétusté du circuit électrique ; la porte est à changer pour 88% des pièces à rénover, et les fenêtres à changer dans 71% des pièces. D'autres travaux moins essentiels, tels que la dégradation du plafond (77% des pièces), l'éclairage (71%), les murs (94%), et le sol (35%) sont également mentionnés. Enfin, il était demandé aux centres s'il y avait des pièces non utilisées jusque-là pour l'état civil et que la mairie souhaiterait affecter à l'état civil ou à l'archivage des registres. 123 centres, soit 21% du total, ont indiqué que des locaux étaient disponibles et affectables à l'état civil. Un total de 226 pièces a été comptabilisé.

En termes d'équipement bureautique, il existe de fortes disparités régionales. En effet, les centres d'état civil de Dakar sont les mieux dotés en équipements non informatiques : en moyenne, il y a 14 chaises par centre, 5 tables de bureau, 2,1 ventilateurs et 1,3 climatiseur. A l'inverse, les centres des régions de Kédougou, Tambacounda, Kolda, et Sédhiou ont des taux d'équipement moyen inférieurs à la moyenne nationale. En matière d'équipement informatique, 42% des centres ont indiqué disposer

d'au moins un ordinateur de bureau fonctionnel, et 34% d'au moins une imprimante fonctionnelle. Ils sont 25% à être dotés d'au moins un onduleur, et 20% à bénéficier d'un réseau local filaire. Il convient de signaler une forte hausse sur la période 2014-2019 : + 15 points en matière de centres d'état civil dotés en ordinateurs de bureau ; +14 points pour les serveurs ; +18 points pour les imprimantes. De nouveau, il existe de fortes disparités régionales en matière d'équipement informatique.

En matière d'informatisation, 129 centres d'état civil – soit 22% du total – sont actuellement équipés d'un logiciel de gestion de l'état civil. En 2014, il n'était que 28 centres (4% du total). Le logiciel HERA est le plus fréquent : il est installé dans 82 centres, soit auprès de 64% des centres équipés d'un logiciel. L'application GAEC est numériquement la seconde, couvrant 12% des centres avec logiciel. Les autres applications (Etat civil, E Teranga, Goox Bi, isigame, odoo, renec, sen-civilities, Sen registre, sunutel) sont installés dans des centres numériquement plus limités. La fonctionnalité de ces logiciels est globalement élevée : elle est de 100% pour les logiciels GAEC et Etat civil, de 91% pour le groupe des autres logiciels, et de 78% pour HERA. En termes de répartition spatiale, le logiciel HERA est le plus uniformément répandu dans les régions. Ce logiciel est installé et fonctionnel dans des centres installés dans toutes les régions, à l'exception de la région de Ziguinchor. Il est plus fortement concentré cependant dans les régions de Dakar et de Thiès. Le logiciel GAEC est principalement installé dans des centres relevant de la région de Dakar. Tous logiciels confondus, Dakar (35% des centres dotés d'un logiciel fonctionnel), Thiès (16%) et Fatick (13%) sont les trois régions les mieux dotées en logiciel de gestion de l'état civil. Enfin, en termes de quantités d'actes (naissances, mariages ou décès) enregistrés par les logiciels d'état civil, un total de 1 502 240 actes a été indiqué, au 31/12/2018. Les volumes les plus importants ont été enregistrés avec l'application GAEC (61% des actes), suivie par le logiciel HERA (26% des actes enregistrés).

En termes de logistique et de ressources financières, en moyenne, en 2018, 25% des centres ont connu des ruptures fréquentes de stock de registres. On note ici une baisse de 7 points comparé à 2014. Les ruptures de registres ont suivi des variations différentes selon les régions :

- pour la région de Sédhiou : passage de 67% de centres connaissant des ruptures en 2014 à 18% en 2018.
- Région de Thiès : passage de 45% en 2014 à 22% en 2018.
- Tambacounda : 25% en 2014 et 43% en 2018.
- Kédougou : 24% en 2014 et 38% en 2018.

Les ruptures de stock concernent également les imprimés. La moyenne nationale en matière de rupture d'imprimés se situe, en 2018, à 22% des centres. Des différences importantes existent également selon les régions. Plusieurs raisons sont évoquées pour justifier ces ruptures fréquentes dans l'année : l'insuffisance des ressources financières inscrites dans le budget ; l'insuffisance des quantités de registres et d'imprimés commandées ; les retards notés dans la commande et les livraisons ; les retards de mise en place du budget et de paiement des fournisseurs ; le nombre important d'actes à transcrire suite aux audiences foraines ; le temps pris pour les paraphes.

Les tarifs appliqués pour la délivrance des documents d'état civil sont relativement uniformes : 300 FCFA en moyenne pour un extrait d'acte (de 200 à 400 FCFA) ; 400 FCFA en moyenne pour une copie littérale d'acte (de 225 à 600 FCFA). Les tarifs appliqués ont fait l'objet d'une délibération du conseil municipal (92% des centres) et d'une publication (72% des centres). En matière d'indemnité des officiers d'état civil, le montant fixé par la loi est de 5000 F CFA par mois, soit 60 000 F CFA par année. Non seulement les montants perçus sont très faibles, mais aucune région ne franchit la barre des 50% de centres payant leurs indemnités aux officiers d'état civil. Moins d'un officier sur 10 a perçu une indemnité dans les régions de Kolda, Saint-Louis, Sédhiou, Tambacounda.

En matière d'archivage, sur les 585 centres répertoriés, seuls 192 ont des salles d'archivage spécifiques – soit 32% du total. Ce chiffre est en stabilité par rapport à 2014 (33%). Les régions de Kédougou, Louga, Kaffrine, Tambacounda ont les taux les plus bas. 81% des salles d'archivage ont de l'électricité jugée aux normes. La plupart des salles d'archivage (93%) est fermée à clé pour assurer la sécurité des lieux. Cependant, l'accès à la salle n'est limité que pour 57% des centres, et la présence de traces d'humidité est notée sur 42 % des salles.

En termes de mobilier de rangement, les centres utilisent des étagères/rayonnage (78% des centres), des armoires fermées (59%), des armoires non fermées (29%), des tables (28%). Pour 8% des centres, les registres sont conservés à même le sol. En termes de mode de classement des registres, les registres sont classés par année et par catégorie (89% des centres). Il convient de noter que seulement 15% des centres (moyenne nationale) ont un plan d'archivage écrit.

En matière de transmission des registres à des fins de conservation, 53% des centres ont reçu tous les registres anciens détenus dans les Sous-Préfectures, 22% des centres n'ont reçu qu'une partie de ces anciens registres, 5% des centres n'a reçu aucun registre, et 14% des centres ne sont pas concernés par le sujet. Par ailleurs, presque un centre secondaire sur deux (36 au total) transfère régulièrement les registres au centre principal. Sur le cas des dépôt par les centres principaux du volet 2 des actes d'état civil au TGI, 27% des centres transmettent tous leurs registres au Tribunal, 28% des centres déposent en partie, et 46% des centres ne transmet pas. Les centres les plus défaillants en la matière sont ceux des régions de Sédhiou (81%), Dakar (78%), Louga (58%), Tambacounda (57%) et Kaffrine (52%). La majorité des centres (78%) archive les pièces annexes.

Seulement 3 centres ont indiqué détenir des registres partiellement quotés par le Président du TI, pour l'ouverture annuelle. 80% des centres ont tous leurs registres clôturé par la Justice. 14% des centres n'ont clôturé que partiellement leurs registres, et 6% des centres n'ont aucun registre clôturé.

En matière de stock d'archives, la volumétrie des actes dressés (naissances, mariages, décès) par les centres d'état civil du Sénégal s'élève à 4 083 435 actes sur la période 2014-2018. Avec le décompte fait en 2014 (23 021 098 actes), on obtient un total de 27 104 533 actes. La volumétrie des registres (naissances, mariages, décès) des centres d'état civil du Sénégal s'élève à 85 368 registres sur la période 2014-2018. Avec le décompte fait en 2014 (291 073 registres), on obtient un total de 376 441 registres. Leur condition de conservation s'est très sensiblement amélioré depuis l'enquête de 2014.

La part des registres de naissance à restaurer pour la période 2014-2018 est de 0,25% - contre 19% pour le stock de registres inventorié lors de l'enquête de 2014.

Les actes de naissances dressés pour l'année 2018 (766 427 actes) sont supérieurs aux naissances statistiquement attendues (578 383 naissances). Cette évolution, notée sur la période 2014-2018 traduit moins les dynamiques démographiques que l'activité des tribunaux de première instance et la part importante tenue par les actes de naissances dressés suite à un jugement d'autorisation d'inscription (enregistrement tardif des naissances). L'année 2017 marque un pic en matière d'actes de naissances, identifiable dans toutes les régions du pays. Il convient de noter qu'en 2018 il y a plus de naissances enregistrées à Diourbel qu'à Dakar ou à Thiès.

Les actes de décès en revanche (38 543 en 2018) sont sensiblement inférieurs aux décès statistiquement attendus (110 832 en 2018) et leur évolution sur la période 2014-2018 ne semble pas liée aux flux judiciaires. Pour les actes de mariage, leur nombre se situe entre 36 500 et 40 500 par an.

En classant les centres en fonction des volumes d'actes dressés (2014-2018), il est possible de classer les centres en 3 catégories :

- Les centres dressant plus de 20 actes par jour (11 centres au total, et 14% du volume des actes)
- Les centres dressant entre 10 et 19 actes par jour (47 centres, et 20% du volume des actes)
- Les centres dressant moins de 10 actes par jour (527 centres, et 66% du volume des actes).

En matière de personnel, le personnel recensé s'élève à 2 698 agents. Les centres de Dakar concentrent 20% de ce personnel, 11% pour Thiès. 74% des agents sont des hommes, et 26% sont des femmes. Ce taux de féminisation est en hausse : en 2014, le taux de femmes était de 21%. En outre, la moyenne d'âge est de 43,6 ans en 2018. La majorité du personnel est âgée de 31 à 50 ans (54%). Le personnel s'est rajeuni par rapport à l'étude de 2014. En termes de niveau d'instruction, la majorité des agents de l'état civil (66%) a le niveau secondaire, et 21,9% ont atteint le niveau supérieur. Par rapport à l'étude de 2014, on note une plus forte proportion d'agents ayant un niveau d'instruction secondaire, et une baisse pour les niveaux supérieurs. En termes de fonctions occupées par le personnel, la majorité du personnel de l'état civil sont de simples agents (58,3%), et en termes de statut, le personnel de l'état civil est composé en majorité d'agents décisionnaires (35%) et de contractuels à durée déterminée 28%. On note que la part des agents bénévoles a considérablement diminué : de 36% en 2014, à 16% en 2018. Enfin, en termes de formations reçues, 49% du personnel a reçu une formation en gestion de l'état civil (35% en 2014) ; 33% une formation en informatique (30,5% en 2014) ; 18% une formation dans le domaine de l'archivage.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre du « Fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique » (FFUA), l'Union Européenne a adopté, en décembre 2016, le « Programme d'appui au renforcement du système d'information de l'état civil et à la consolidation d'un fichier national d'identité biométrique au Sénégal » (T05-EUTF-SAH-SN-07).

Le Programme contribuera à la modernisation de l'état civil par un appui au pilotage stratégique et à travers une amélioration de l'offre et de la demande des services d'état civil. Par ailleurs, il appuiera la consolidation d'un fichier national d'identité biométrique relié au système d'information de l'état civil informatisé à même de sécuriser l'identité de la population et d'être exploitable par d'autres administrations utilisatrices.

Les autorités sénégalaises ont réitéré, en fin novembre 2017, leur engagement et validé la feuille de route de la phase de formulation du Programme, devant déboucher sur l'approbation, par le Comité de Pilotage, d'un Diagnostic institutionnel et d'un Document technique d'action.

En outre, pendant la phase préalable de formulation (juin 2018 – mai 2019), l'actualisation de la cartographie du système d'état civil est prévue, ainsi que la réalisation de trois études informatiques.

Le présent Rapport présente l'analyse des données recueillies au premier trimestre 2019 auprès des centres d'état civil. Cette enquête a été conçue avec une double préoccupation :

- L'articulation avec les précédentes enquêtes.

Dans le cadre du Projet d'Appui à la Modernisation de l'Etat civil (PAMEC), financé par l'Union Européenne, sur la période 2012-2017, dans le cadre du Xe FED, le CNEC a supervisé, en 2014, la réalisation d'une étude diagnostique portant sur l'ensemble des centres du pays (689 centres dans les 14 régions). L'enquête étant exhaustive, tous les centres identifiés ont été enquêtés.

En 2017, toujours dans le cadre du PAMEC, une étude complémentaire a été réalisée afin de disposer, notamment, des coordonnées géo-référencées de chaque centre, et de collecter des données sur l'accessibilité physique et les caractéristiques contextuelles des centres.

L'enquête menée en 2019 actualise et approfondit l'étude diagnostique menée initialement en 2014, et complétée en 2017

- La fourniture d'informations chiffrées pour la formulation du programme.

L'enquête a pour vocation de dresser un état des lieux précis et complet de l'état du parc de centres d'état civil, et de ce fait de définir la *baseline* (situation de départ) du programme, nécessaire pour la définition des résultats et des indicateurs de suivi du programme.

3. RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE

La méthodologie utilisée lors de cette enquête se décompose de la manière suivante :

- Activités préparatoires à la cartographie



- Collecte des données sur le terrain



- Traitement et analyse des données



- Gestion informatisée des données, par le développement d'une application informatique

4. PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

Le questionnaire disposait les questions en six rubriques différentes. Ces rubriques sont reprises afin de présenter les résultats détaillés.

4.1.1 Identification des centres et de leur environnement

4.1.2 Identification et localisation des centres

Le Sénégal compte, en 2019, un total de 585 centres d'état civil avec une grande majorité de centres principaux (549). Ce nombre est inférieur à celui des communes du Sénégal (552 communes et 5 villes). En effet, certaines communes ne disposent pas d'un centre principal. Il s'agit, pour un premier cas de figure, de communes de création récente, issues des anciennes communes rurales avec l'Acte III de la décentralisation. Un autre cas de figure est présenté par les communes de Dakar (19 communes, et 15 centres d'état civil principaux) qui n'ont pas toutes organisé de service d'état civil pour des raisons liées à l'histoire administrative de la ville.

Le Sénégal compte en outre 36 centres secondaires d'état civil. Ces centres secondaires sont principalement situés dans la région de Dakar, et plusieurs régions ne comptent aucun centre secondaire, en dépit de critères objectifs d'enclavement.

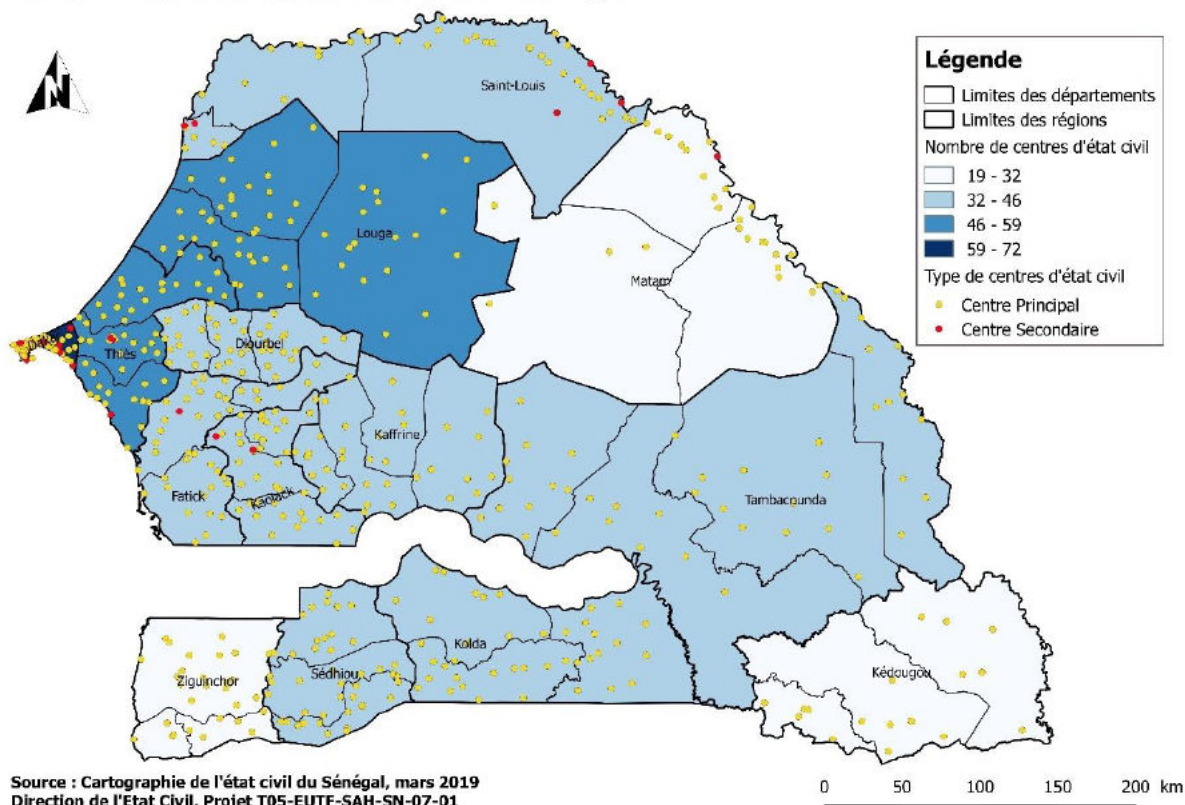
Ce total de 585 centres est en baisse par rapport à celui enregistré en 2014, qui s'élevait à 689 centres d'état civil. Cette diminution s'explique par la fermeture des centres d'état civil situés dans les Sous-préfectures, en application de l'Acte III de la décentralisation.

Tableau 1 : Répartition des centres d'état civil par région et par catégorie

Région	Centre Principal		Centre Secondaire		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
DAKAR	50	9%	22	61%	72	12%
DIOURBEL	40	7%		0%	40	7%
FATICK	39	7%	1	3%	40	7%
KAFFRINE	33	6%		0%	33	6%
KAOLACK	40	7%	3	8%	43	7%
KEDOUGOU	19	3%		0%	19	3%
KOLDA	40	7%		0%	40	7%
LOUGA	55	10%		0%	55	9%
MATAM	26	5%	1	3%	27	5%
SAINT-LOUIS	38	7%	5	14%	43	7%
SEDHIOU	43	8%		0%	43	7%
TAMBACOUNDA	46	8%		0%	46	8%

THIES	50	9%	4	11%	54	9%
ZIGUINCHOR	30	5%		0%	30	5%
Ensemble	549	100%	36	100%	585	100%

Carte 1 : Répartition des centres d'état civil par région



En termes de milieu, 76% des centres sont situés en milieu rural, et 24% en milieu urbain. Dans certaines régions (Diourbel, Kaffrine, Louga, Sédhiou, Ziguinchor), le pourcentage de centres situés en milieu rural est supérieur ou égal à 90 %.

Tableau 2 : Répartition des centres selon la région et le milieu

Région	Rural		Urbain		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
DAKAR	5	7%	67	93%	72	100%
DIORBEL	37	93%	3	8%	40	100%
FATICK	30	75%	10	25%	40	100%
KAFFRINE	30	91%	3	9%	33	100%
KAOLACK	34	79%	9	21%	43	100%
KEDOUGOU	15	79%	4	21%	19	100%
KOLDA	35	88%	5	13%	40	100%
LOUGA	50	91%	5	9%	55	100%
MATAM	24	89%	3	11%	27	100%
SAINT-LOUIS	38	88%	5	12%	43	100%
SEDHIOU	40	93%	3	7%	43	100%
TAMBACOUNDA	39	85%	7	15%	46	100%
THIES	38	70%	16	30%	54	100%
ZIGUINCHOR	27	90%	3	10%	30	100%
Ensemble	442	76%	143	24%	585	100%

Au niveau national, en 2019, un centre couvre en moyenne 27 708 personnes. Par comparaison, en 2014, un centre couvrait en moyenne une population de 20 212 personnes. Ceci indique clairement que l'évolution du nombre de centres ne suit pas l'augmentation continue de la population. Les centres d'état civil des régions de Dakar et de Thiès couvrent les populations les plus denses (un centre pour 51 837 habitants à Dakar).

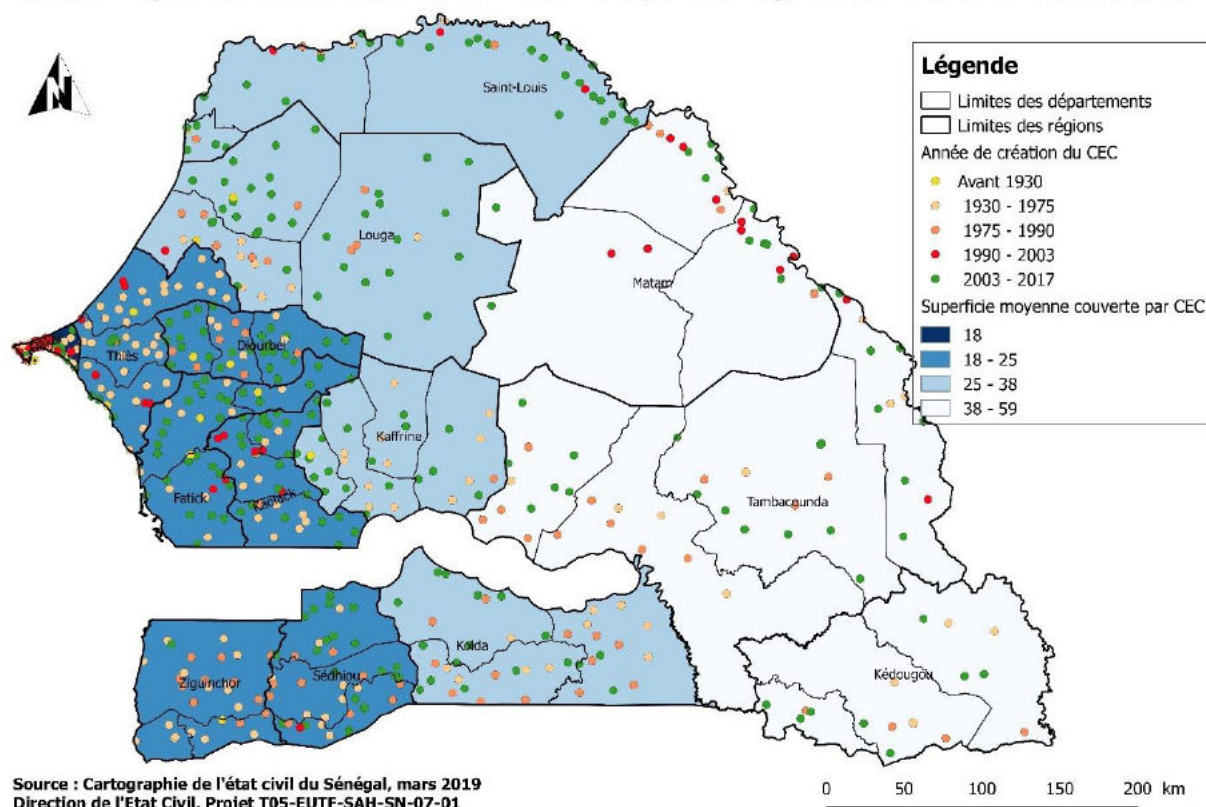
La couverture spatiale moyenne par centre (aire de la région rapportée au nombre de centres d'état civil) est de 336 kilomètres carrés (285 km² en 2014). Les disparités sont importantes. Ainsi, on trouve statistiquement un centre tous les 929-928 km² dans la région de Matam et de Tambacounda, contre un centre d'état civil tous les 7,6 km² dans la région de Dakar.

Tableau 3 : Taux de couverture des centres par région

Régions	Total centres	Population	Population par centre	Superficie (km ²)	Couverture au km ²
DAKAR	72	3 732 284	51 837	550	7,6
DIOURBEL	40	1 801 991	45 050	4359	109,0
FATICK	40	870 361	21 759	7935	198,4
KAFFRINE	33	703 555	21 320	11853	359,2
KAOLACK	43	1 155 433	26 871	4157	96,7
KEDOUGOU	19	184 275	9 699	16896	889,3
KOLDA	40	796 582	19 915	13718	343,0
LOUGA	55	1 032 645	18 775	29188	530,7
MATAM	27	706 037	26 150	25083	929,0
SAINT-LOUIS	43	1 063 542	24 734	19044	442,9
SEDHIOU	43	553 005	12 861	7293	169,6
TAMBACOUNDA	46	841 518	18 294	42706	928,4
THIES	54	2 105 707	38 995	6601	122,2
ZIGUINCHOR	30	662 179	22 073	7339	244,6
Total général	585	16 209 114	27 708	196722	336,3

Source : projections démographiques 2019 ANSD

Carte 3 : Répartition des centres d'état civil selon la superficie moyenne couverte et l'année de création



Les 585 centres d'état civil polarisent un total de 20 428 quartiers et villages. Au niveau national, un centre d'état civil polarise 35 villages et quartiers. Les centres des régions de Louga et de Kolda polarisent en moyenne le plus de villages et de quartiers soit plus de 50.

Tableau 4 : Nombre de villages / quartiers polarisés par centre

Région	Nb de centres	Nb de quartiers / villages	Rapport
DAKAR	72	2397	33
DIOURBEL	40	1405	35
FATICK	40	972	24
KAFFRINE	33	1091	33
KAOLACK	43	1463	34
KEDOUGOU	19	335	18
KOLDA	40	2079	52
LOUGA	55	3258	59
MATAM	27	991	37
SAINT-LOUIS	43	1008	23
SEDHIOU	43	1072	25
TAMBACOUNDA	46	1754	38
THIES	54	2050	38
ZIGUINCHOR	30	553	18
Ensemble	585	20428	35

Comme le montre la carte ci-dessus, les centres d'état civil sont, pour près de la moitié, de création récente : 41% ont été créés après 2001, et 39% ont été créés entre 1971 et 2000. Les centres les plus anciens sont ceux de Gorée (1872), Saint Louis (1875), Rufisque (1879), Thiès (1882), et Ziguinchor (1890).

Tableau 5 : Année de création des centres d'état civil

	Avant 1970	1971 - 2000	Après 2001
Total	79	228	274
%	14%	39%	47%

En termes de fonctionnalité, tous les centres d'état civil sont fonctionnels, à l'exception de deux centres actuellement non fonctionnels transférés dans un centre principal.

4.1.3 Accessibilité des centres

La très grande majorité des centres (557) sont accessibles au public de manière permanente et en toute saison. 27 centres en revanche (ce qui représente 4% du total des répondants) ne sont accessibles que de manière temporaire. Ces centres sont principalement situés dans la région de Fatick (région de mangrove) et de Tambacounda.

Tableau 6 : Nature de l'accessibilité aux centres d'état civil

Région	Permanente	Temporaire	Ensemble
DAKAR	69	3	72
DIOURBEL	38	1	40
FATICK	30	10	40
KAFFRINE	32	1	33
KAOLACK	43		43
KEDOUGOU	17	2	19
KOLDA	38	2	40
LOUGA	55		55
MATAM	26	1	27
SAINT-LOUIS	43		43
SEDHIOU	43		43
TAMBACOUNDA	40	6	46
THIES	53	1	54
ZIGUINCHOR	30		30
Ensemble	557	27	584

En termes d'obstacles limitant l'accès aux centres, les répondants au sein des centres avaient la possibilité de choisir plusieurs réponses. Ils considèrent que dans 52% des centres les longues distances constituent un obstacle limitant l'accès au centre. Le caractère impraticable de la route est considéré comme un obstacle pour 39% des répondants. L'inexistence de moyens de transport et la présence de cours d'eau naturel sont également des obstacles mentionnés.

Les conditions objectives d'enclavement des centres expliquent en grande partie les réponses ainsi fournies. En effet, pour les centres de la région de Dakar, la réponse la plus fréquente est qu'il n'existe

aucun obstacle (60 réponses). En revanche dans les régions de Tambacounda et de Kédougou, les proportions s'inversent et les obstacles sont divers et nombreux.

Tableau 7 : Types d'obstacle limitant l'accès aux centres

Région	Cours d'eau naturel	Route impraticable	Transport inexistant	Longue distance à parcourir	Aucun
DAKAR	6	5	2	5	60
DIOURBEL		9	8	18	17
FATICK	13	12	11	23	13
KAFFRINE	4	17	15	19	8
KAOLACK	4	9	21	28	14
KEDOUGOU	10	4	4	11	6
KOLDA	15	24	6	31	10
LOUGA	2	26	22	43	10
MATAM	12	19	16	14	8
SAINT-LOUIS	15	17	11	20	15
SEDHIOU	1	23	6	25	18
TAMBACOUNDA	28	37	21	37	1
THIES	2	18	17	26	27
ZIGUINCHOR	3	10		7	15
Ensemble	115	230	160	307	222
% répondants	20%	39%	27%	52%	38%

Les voies d'accès desservant les centres d'état civil sont généralement des routes non bitumées (pistes). Les centres de Dakar et de Thiès sont en grande majorité accessibles par des routes bitumées, ce qui n'est pas le cas, par exemple, dans les régions de Louga et Diourbel, où l'accès par piste est dominant, et dans les régions de Kaolack et de Saint Louis où beaucoup de centres sont accessibles en utilisant un cours d'eau.

Tableau 8 : Type de voie d'accès aux centres

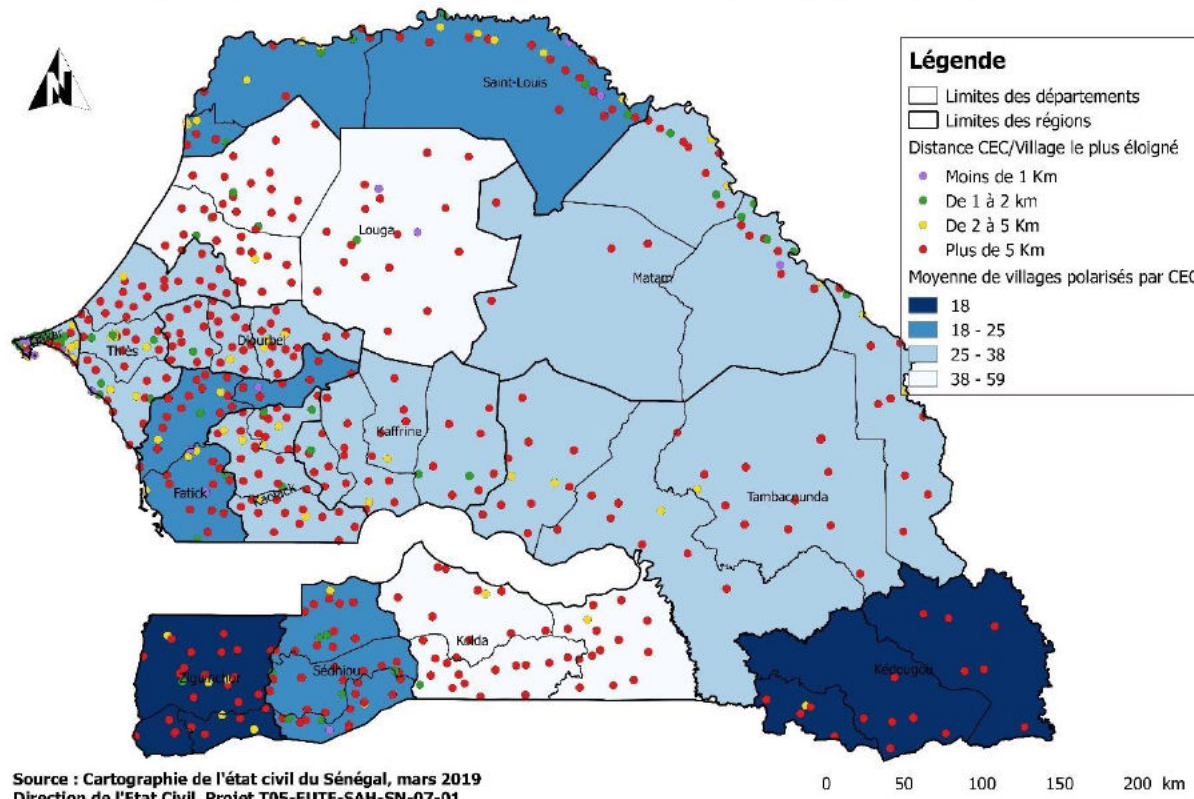
Région	Route bitumée	Piste/route non bitumée	Sentier	Cours d'eau
DAKAR	66	8	1	1
DIOURBEL	16	34	7	
FATICK	25	25	7	5
KAFFRINE	13	24	11	3
KAOLACK	21	32	19	1
KEDOUGOU	5	17		3
KOLDA	15	32		4
LOUGA	30	43	13	
MATAM	19	26	3	8
SAINT-LOUIS	25	31	4	17
SEDHIOU	29	25		
TAMBACOUNDA	16	37	8	16
THIES	47	11	1	
ZIGUINCHOR	23	17		1
Ensemble	350	362	74	59

En termes de distance entre le centre d'état civil et le village ou quartier couvert le plus éloigné (parmi les villages ou quartiers polarisés), une forte majorité de centres (405 sur les 585) ont une distance de couverture de plus de 5 km. Dans les régions les plus enclavées, Kédougou, Tambacounda, Diourbel, Kolda et Louga, certains centres ont une surface de couverture très étendue.

Tableau 9 : Distance entre le centre et le village couvert le plus éloigné

Région	Moins de 1 Km	De 1 à 2 km	De 2 à 5 Km	Plus de 5 Km	Ensemble
DAKAR	14	25	26	7	72
DIOURBEL		1	4	35	40
FATICK	3	3	5	29	40
KAFFRINE		3	2	28	33
KAOLACK		3	7	33	43
KEDOUGOU			1	18	19
KOLDA		1	2	37	40
LOUGA	2	5	1	47	55
MATAM	1	6	3	17	27
SAINT-LOUIS	2	6	12	23	43
SEDHIOU	1	7	2	33	43
TAMBACOUNDA		1	7	38	46
THIES	2	7	8	37	54
ZIGUINCHOR		2	5	23	30
Ensemble	25	70	85	405	585

Carte 2 : Répartition des centres d'état civil selon la position du village polarisés le plus éloigné



En termes de Tribunal d'Instance dont dépendent les centres d'état civil, on note une répartition très inégale des centres d'état civil selon les juridictions. Ainsi, 43 centres dépendent du Tribunal d'instance de Sédhiou, et 31 centres du Tribunal d'instance de Kaolack. A l'inverse, les Tribunaux d'instance de Salémata et d'Oussouye assurent chacun le contrôle juridictionnel de 5 centres seulement.

Tableau 10 : Répartition des centres d'état civil par Tribunal d'Instance du ressort

Tribunal d'Instance	Nb CEC	FATICK	17	DAGANA	11
Total	585	FOUNDIOUGNE	17	KOUMPENTOUM	10
SEDHIOU	43	LOUGA	17	GUEDIAWAYE	9
KAOLACK	31	MBOUR	17	KOUNGHEUL	9
KOLDA	26	RUFISQUE	17	TAMBACOUNDA	9
PODOR	25	MBACKE	16	KEDOUGOU	8
HC DAKAR	24	GOUDIRY	15	SAINT LOUIS	7
KAFFRINE	24	MATAM	15	GOSSAS	6
PIKINE	22	VELINGARA	14	SARAYA	6
BIGNONA	19	BAKEL	12	ZIGUINCHOR	6
KEBEMER	19	BAMBEY	12	OUSSOUYE	5
LINGUERE	19	DIOURBEL	12	SALEMATA	5
THIES	19	KANEL	12		
TIVAOUANE	18	NIORO	12		

En termes de Tribunaux de Grande Instance de rattachement, dans le cadre de la conservation des registres d'état civil, 549 centres principaux (qui sont les seuls concernés) ont répondu. De nouveau, une répartition inégale apparaît, moins marquée cependant que pour la question précédente. Ainsi, le Tribunal de Grande Instance de Kolda couvre 83 centres principaux, ce qui représente 15% du total national des centres principaux. Les juridictions de Kaolack et de Louga couvrent également plus de 10% du total national des centres. A l'inverse, trois Tribunaux de Grande Instance assurent la conservation des registres d'effectifs plus restreints de centres principaux. Il s'agit des juridictions de Kédougou, Pikine-Guédiawaye, et de Mbour, qui sont des juridictions nouvellement installées (2018).

Tableau 11 : Répartition des centres principaux selon le Tribunal de Grande Instance de rattachement

Tribunaux de Grande Instance	Nb centres principaux	%
Kolda	83	15%
Kaolack	73	13%
Louga	53	10%
Tambacounda	46	8%
Saint Louis	40	7%
Fatick	39	7%
Diourbel	38	7%
Thiès	35	6%
Dakar	32	6%
Ziguinchor	30	5%
Matam	26	5%
Kédougou	18	3%
Pikine-Guédiawaye	18	3%
Mbour	15	3%
Ensemble	549	100%

En termes de structures sanitaires publiques comme privées rattachées aux centres d'état civil, il y a un total de **3438 structures sanitaires**, soit une **moyenne nationale de presque 6 structures pour un centre**. Trois (3) régions se situent sensiblement en dessous de cette moyenne nationale : Sédhiou (3,9 structures sanitaires en moyenne par centre), Diourbel (4,5) et Saint-Louis (4,7).

Les cases de santé (1558 structures) et les postes de santé (1383 structures) figurent parmi les structures les plus massivement indiquées par les centres. Il convient de noter que certaines régions sont dépourvues d'hôpitaux de niveau 2 et/ou de niveau 1, si bien que les hôpitaux de district sont les structures sanitaires locales les plus importantes en termes d'événement vitaux (naissances, décès) en lien avec l'état civil.

Tableau 12 : Structures sanitaires rattachées aux centres d'état civil

Région	Nb CEC	Nb structures	Rapport	EPS 2*	EPS 1**	Hôpital de district	Centre de santé	Poste de santé	Case de santé	Maternité	ND
DAKAR	72	385	5,3	6	28	38	69	124	23	38	59
DIOURBEL	40	181	4,5	1	2	4	5	76	88	3	2
FATICK	40	201	5,0			10	6	109	72	4	
KAFFRINE	33	169	5,1	1		7		88	66	6	1
KAOLACK	43	311	7,2	2		8	3	115	182	1	
KEDOUGOU	19	146	7,7		1	1	15	37	73	3	16
KOLDA	40	287	7,2		1		6	68	209		3
LOUGA	55	424	7,7	2	1	2	9	104	304		2
MATAM	27	138	5,1	2		1	12	87	33		3
SAINT-LOUIS	43	201	4,7	2	1		15	98	83	1	1
SEDHIOU	43	168	3,9		1	1	3	62	97	3	1
TAMBACOUNDA	46	257	5,6		1	3	8	121	119	1	4
THIES	54	367	6,8	5	4	7	8	188	139	2	14
ZIGUINCHOR	30	203	6,8		2	3	7	106	70	15	
Total	585	3438	5,9	21	42	85	166	1383	1558	77	106

* Hôpital de niveau 2 (EPS 2 ou hôpital régional) ; ** Hôpital de niveau 1 (EPS 1)

4.1.4 Infrastructures et équipement des centres

4.1.5 Niveau d'équipement

Les centres d'état civil sont en grande majorité localisés dans les mairies (90%). Ce taux est de 93% pour les centres principaux, et à 33% pour les centres secondaires. Les 10% de centres restants sont soit hébergés dans d'autres bâtiments relevant du secteur public tels que les structures sanitaires, les centres culturels (6%) ou privé (2% uniquement).

Il convient de noter que c'est dans la région de Dakar que la localisation des centres en mairie est la moins forte (49 centres dans les mairies et 23 centres localisés ailleurs). Ceci s'explique par le fait que plusieurs centres secondaires sont localisés au sein de structures sanitaires.

Tableau 13 : Localisation des centres

Région	Autre bâtiment public	Autres	Local privé	Mairie	Ensemble
DAKAR	14	7	2	49	72
DIOURBEL	0			40	40
FATICK	1			38	39
KAFFRINE	0			33	33
KAOLACK	1	1	1	38	40
KEDOUGOU	1	1	4	13	19
KOLDA	0			40	40
LOUGA	2		1	52	55
MATAM	0			26	26
SAINT-LOUIS	5	1		34	38
SEDHIOU	1	1		41	43
TAMBACOUNDA	4		1	41	46
THIES	4			48	50
ZIGUINCHOR	2	0	0	28	30
Total	35	13	12	525	585
%	6%	2%	2%	90%	100%

Le statut du bâtiment abritant le centre d'état civil est majoritairement public soit un taux de 96%. Seulement 4% des centres sont hébergés dans un bâtiment de statut privé. Parmi ceux-ci, 20 centres principaux et 4 centres secondaires sont hébergés dans un bâtiment privé en location ou prêté.

Tableau 14 : Statut du bâtiment abritant le centre d'état civil

Région	Propriété privée (location ou prêt)	Propriété publique (Etat ou mairie)	Total
DAKAR	4	68	72
DIOURBEL	0	40	40
FATICK	3	37	40
KAFFRINE	0	33	33
KAOLACK	2	41	43
KEDOUGOU	5	14	19
KOLDA	2	38	40
LOUGA	1	54	55
MATAM	1	26	27
SAINT-LOUIS	1	42	43
SEDHIOU	2	41	43
TAMBACOUNDA	2	44	46
THIES	1	53	54
ZIGUINCHOR	0	30	30
Ensemble	24	561	585
%	4%	96%	100%

En termes d'approvisionnement en électricité et en eau des centres d'état civil, 91% des centres ont une source d'électricité, et 81% sont approvisionnés en eau. Ces chiffres sont en augmentation par

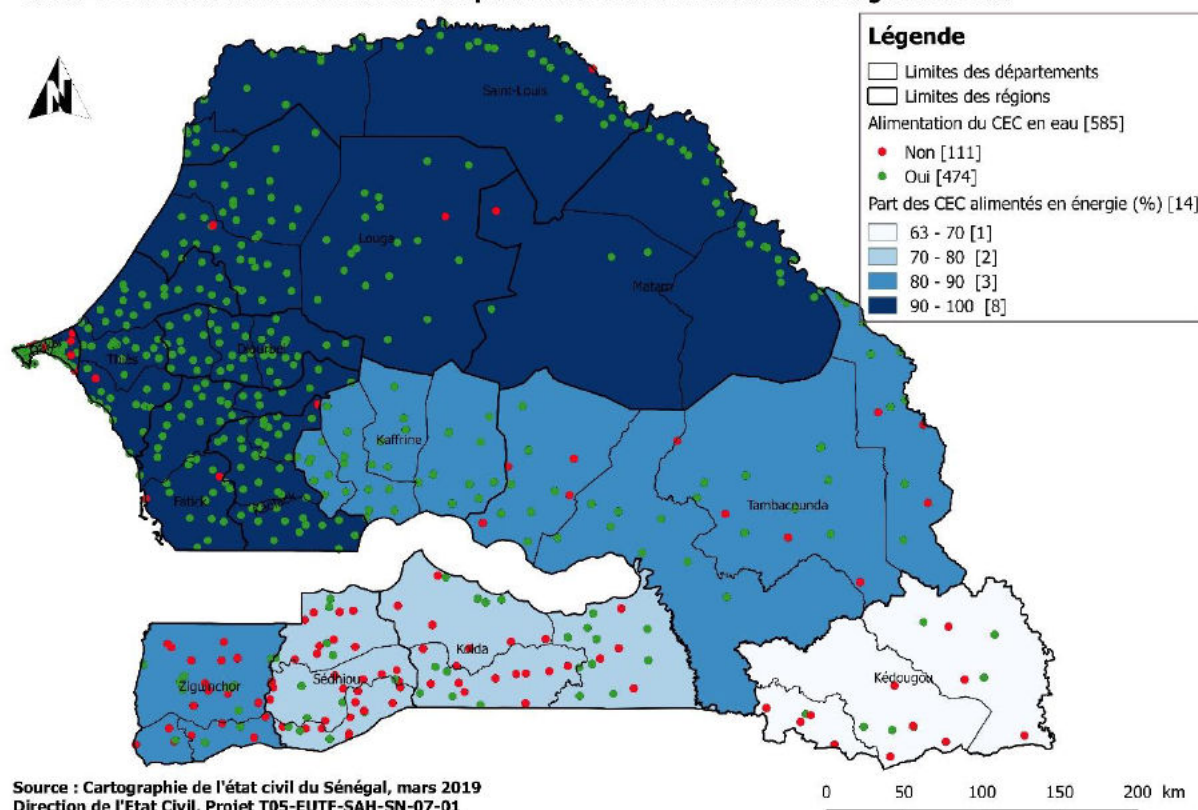
rapport à 2014, où l'approvisionnement en électricité bénéficiait à 77% des centres, et à 70% des centres pour l'eau.

Cependant, les situations diffèrent selon les régions : quatre régions (Kédougou, Kolda, Sédhiou, Tambacounda) ont des effectifs de centres dépourvus d'électricité et d'eau significatifs.

Tableau 15 : Approvisionnement en électricité et en eau des centres d'état civil

Région	Electricité			Eau		
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
DAKAR	70	2	72	62	10	72
DIOURBEL	40	0	40	40		40
FATICK	40	0	40	38	2	40
KAFFRINE	30	3	33	33		33
KAOLACK	41	2	43	41	2	43
KEDOUGOU	12	7	19	8	11	19
KOLDA	32	8	40	19	21	40
LOUGA	53	2	55	53	2	55
MATAM	26	1	27	26	1	27
SAINT-LOUIS	40	3	43	42	1	43
SEDHIOU	32	11	43	13	30	43
TAMBACOUNDA	39	7	46	35	11	46
THIES	54	0	54	52	2	54
ZIGUINCHOR	26	4	30	12	18	30
Total	535	50	585	474	111	585
%	91%	9%	100%	81%	19%	100%

Carte 4 : Part des centres d'état civil disposant d'une alimentation en énergie et en eau



Lorsqu'elle existe, l'alimentation électrique est très majoritairement fournie par la Compagnie nationale, la SENELEC (85% des centres électrifiés), 10% des centres sont électrifiés par accumulateurs ou panneaux solaires, 2% sont approvisionnés par l'ASER (Agence Sénégalaise de l'Electrification Rurale), 2% par des groupes électrogènes et 1% des centres électrifiés le sont à travers des entités telles que COMASEL (Compagnie maroco-sénégalaise d'électricité) et ERA (Energie rurale africaine, attributaire de la concession d'électrification rurale Kaffrine-Tambacounda-Kédougou).

Tableau 16 : Nature de l'alimentation électrique

	SENELEC	Accumulateur/ panneaux solaires	ASER	Groupe électrogène	Autre énergie	Total
Total	470	54	13	10	6	553
%	85%	10%	2%	2%	1%	100%

Pour les centres électrifiés, l'énergie électrique est reçue par les centres de façon continue pour 87% des centres. Le courant n'est rationné que pour 13% des centres. En outre, le courant est stable (220 volts) pour 89% des centres électrifiés.

Tableau 17 : Caractéristiques du courant électrique fourni

	Energie électrique continue	Energie électrique rationnée	Courant électrique stable	Courant électrique instable
Effectifs	465	68	474	59
%	87%	13%	89%	11%

En matière de source d'eau, les puits aménagés constituent la source la plus courante parmi les centres d'état civil approvisionnés en eau (69%). La compagnie SDE approvisionne moins du tiers des centres (30%), et parmi eux certaines régions (Dakar, Thiès, Saint Louis) sont les mieux desservies. Enfin, la collecte des eaux de rivière ou de pluie est marginale (1% des centres).

Tableau 18 : Source d'eau des centres d'état civil approvisionnés

Région	Puits aménagé	SDE	Rivière ou eau de pluie	Total
DAKAR		62		62
DIOURBEL	37	3		40
FATICK	29	8		37
KAFFRINE	31	2		33
KAOLACK	34	7		41
KEDOUGOU	6	2		8
KOLDA	17	1	1	19
LOUGA	42	11		53
MATAM	24	2		26
SAINT-LOUIS	26	15	1	42
SEDHIOU	12	1		13
TAMBACOUNDA	33	2		35
THIES	28	23	1	52
ZIGUINCHOR	9	3		12
Ensemble	328	142	3	473
%	69%	30%	1%	100%

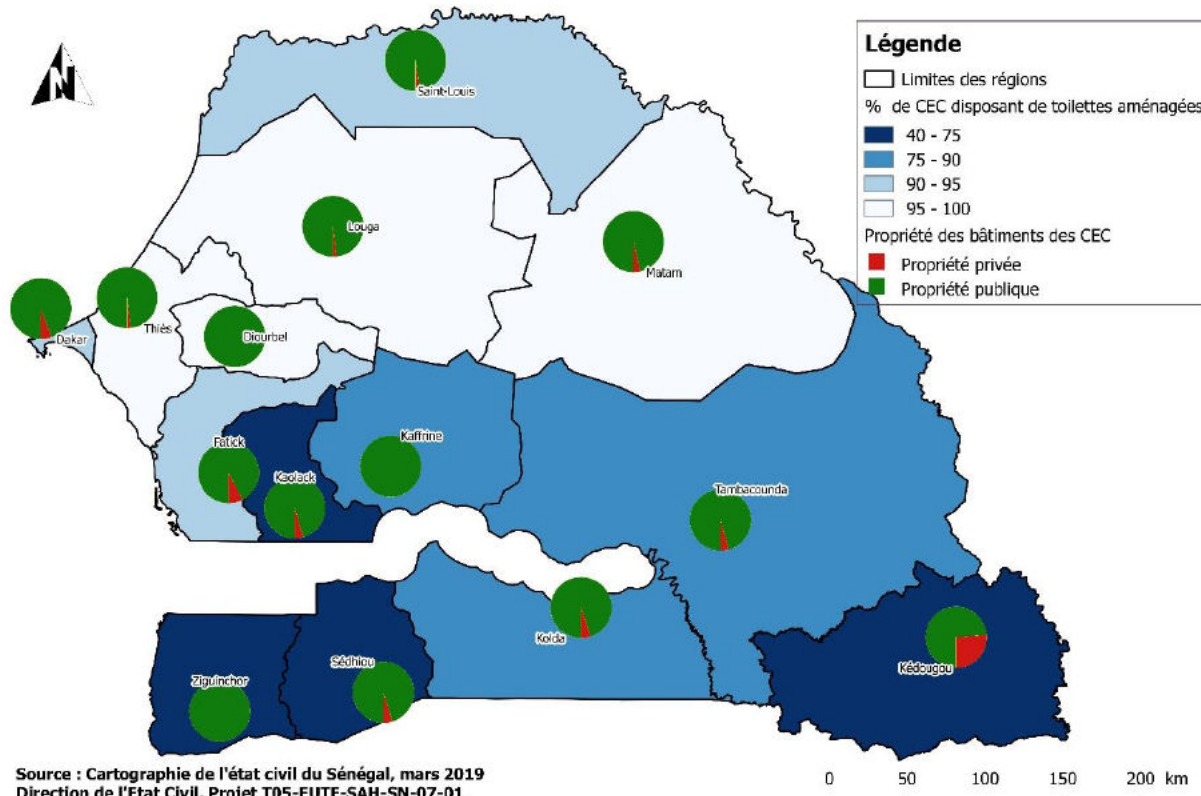
En termes de commodités, 84% des centres d'état civil disposent de toilettes aménagées.

Tableau 19 : Présence de toilettes aménagées

	Oui	Non	Total
Effectifs	493	92	585
%	84%	16%	100%

Comme le montre la carte ci-dessous, les régions méridionales (Ziguinchor, Sédhiou, Kédougou) ainsi que Kaolack sont celles dont les centres ont proportionnellement le moins de toilettes aménagées.

Carte 5 : Répartition des CEC selon l'existence de toilettes aménagées et la propriété du bâtiment



99% des centres d'état civil sont situés dans des zones couvertes par un opérateur de réseau. Seulement 6 centres sur les 585 sont situés en dehors d'une zone couverte. En termes d'opérateur du réseau, le réseau Orange / Sonatel couvre nationalement 99% des centres d'état civil. Seule la région de Kédougou (89% des centres) connaît un taux de couverture inférieur.

Le réseau mis en œuvre par TIGO couvre 67% du parc national des centres d'état civil. Certaines régions (Kaffrine, Kédougou, Kolda, Matam, Tambacounda) ont un taux de couverture par TIGO inférieur à 50%.

Le réseau EXPRESSO couvre 55% des zones d'implantation des centres d'état civil, avec les mêmes régions faiblement couvertes, auxquelles il convient d'ajouter les régions de Fatick et Sédhiou.

Enfin, le réseau gouvernemental fourni par l'ADIE couvre 2% des zones d'implantation des centres. D'autres opérateurs sont également mentionnés à titre subsidiaire, dans les zones frontalières (Africel, près de la Gambie, ou Mauritel près de la Mauritanie).

Tableau 20 : Opérateurs de réseau selon les régions d'implantation des centres d'état civil

Région	Orange/ Sonatel	TIGO	Expresso	Intranet gouvernemental (ADIE)	Autres opérateurs
DAKAR	99%	82%	74%	13%	
DIOURBEL	100%	85%	60%	3%	
FATICK	98%	65%	45%		3%
KAFFRINE	100%	42%	48%		6%
KAOLACK	100%	81%	60%		2%
KEDOUGOU	89%	21%	11%		
KOLDA	100%	40%	38%		
LOUGA	100%	71%	65%		
MATAM	100%	37%	52%		
SAINT-LOUIS	100%	72%	74%		2%
SEDHIOU	100%	60%	30%		
TAMBACOUNDA	96%	41%	39%		
THIES	100%	93%	74%	4%	
ZIGUINCHOR	100%	90%	57%	3%	
Total	99%	67%	55%	2%	1%

En termes de connexion à internet, 145 centres (soit 25% du total) sont situés dans des bâtiments connectés à internet, et 122 centres (soit 20%) ont une connexion fonctionnelle. En 2014, seulement 37 centres sur les 689, soit 5%, bénéficiaient d'une connexion internet.

De ce point de vue, les centres d'état civil peuvent être répartis en trois groupes :

- Les centres de 4 régions (Dakar, Thiès, Fatick, et Saint Louis dans une moindre mesure) sont abrités dans des bâtiments connectés à internet dans des proportions moyennes (50% à Dakar) à relativement faibles (30% à Saint Louis).
- Les centres de 7 régions (Sédhiou, Ziguinchor, Tambacounda, Kédougou, Kaffrine, Kolda, Matam) sont très peu connectés en général. Dans ces régions, l'absence d'internet oscille entre 85% et 95%.
- Les centres des 3 autres régions restantes (Diourbel, Kaolack, Louga) sont dans une position intermédiaire, avec une présence d'internet faible à très faible.

Par ailleurs, lorsque la connexion internet est présente, elle est le plus souvent fonctionnelle - 84% en moyenne nationale. Cependant, dans 5 régions, la connexion n'est fonctionnelle que dans deux tiers des cas : Kaffrine (60% de fonctionnalité), Kolda (67%), Louga (64%), Sédhiou et Tambacounda (67%).

Tableau 21 : Présence d'internet dans le centre et fonctionnalité de la connexion

Région	Bâtiment abritant le centre connecté				Connexion fonctionnelle	
	Oui (eff.)	Oui (%)	Non (eff.)	Non (%)	Oui eff.	%
DAKAR	36	50%	36	50%	33	92%
DIOURBEL	9	23%	31	78%	7	78%
FATICK	17	43%	23	58%	15	88%
KAFFRINE	5	15%	28	85%	3	60%
KAOLACK	9	21%	34	79%	7	78%
KEDOUGOU	1	5%	18	95%	1	100%
KOLDA	6	15%	34	85%	4	67%
LOUGA	11	20%	44	80%	7	64%
MATAM	3	11%	24	89%	3	100%
SAINT-LOUIS	13	30%	30	70%	13	100%
SEDHIOU	3	7%	40	93%	2	67%
TAMBACOUNDA	3	7%	43	93%	2	67%
THIES	26	48%	28	52%	22	85%
ZIGUINCHOR	3	10%	27	90%	3	100%
Total	145	25%	440	75%	122	84%

4.1.6 Surfaces consacrées à l'état civil

Les 585 centres d'état civil enquêtés représentent un total de 1148 pièces consacrées à l'administration de l'état civil. En moyenne nationale, 2 pièces sont consacrées par centre à l'état civil. La région de Dakar a en moyenne les centres qui consacrent le plus de pièces à l'état civil (3,6 pièces par centre en moyenne, et avec un maximum de 16 pièces pour le centre de Grand Dakar), suivie de Thiès (2,5 pièces par centre), et Fatick et Ziguinchor (2 pièces). Inversement, les régions avec les centres les plus exiguës sont Kaffrine, Louga, Tambacounda (ratio inférieur ou égal à 1,5 pièce par centre).

En cumul national, 215 pièces sont consacrées au sein des centres exclusivement à de l'archivage des registres, ce qui représente un ratio national de 0,4 pièce d'archivage par centre. La région de Dakar a les centres présentant le meilleur ratio (0,8 pièce d'archivage par centre). A l'inverse, les centres des régions de Louga (0,1 pièce par centre), Tambacounda, Kolda, Kaffrine, et Kédougou (0,2) consacrent en général très peu de pièce à l'archivage. Ces différences n'ont pas de valeur absolue, mais sont à interpréter en fonction de la taille des centres et des volumes d'actes d'état civil produits et conservés chaque année.

Enfin, en termes de superficie, en moyenne les centres d'état civil ont une superficie moyenne de près de 40 m². Dans la région de Kaffrine, un centre mesure en moyenne 60m², et à Dakar la superficie moyenne d'un centre est de 53,6 m². Dans la fourchette basse, les régions ayant en moyenne les centres les plus exiguës sont Kédougou (27,1 m² en moyenne), Louga (28,7 m²), et Sédhiou (28,9 m²).

Tableau 22 : Nombre de pièces et superficies consacrées à l'EC et à l'archivage des registres

Région	Nb centres	Nb pièces consacrées à l'EC		Nb pièces exclusivement consacrées à l'archivage		Superficie moyenne par centre
		Effectif	Rapport	Effectif	Rapport	m²
DAKAR	72	256	3,6	58	0,8	53,6
DIOURBEL	40	68	1,7	13	0,3	46,6
FATICK	40	79	2,0	22	0,6	41,1
KAFFRINE	33	47	1,4	6	0,2	60,1
KAOLACK	43	67	1,6	13	0,3	30,4
KEDOUGOU	19	30	1,6	3	0,2	27,1
KOLDA	40	65	1,6	9	0,2	33,8
LOUGA	55	77	1,4	7	0,1	28,7
MATAM	27	44	1,6	10	0,4	38,4
SAINT-LOUIS	43	80	1,9	17	0,4	42,3
SEDHIOU	43	70	1,6	11	0,3	28,9
TAMBACOUNDA	46	71	1,5	9	0,2	30,2
THIES	54	133	2,5	27	0,5	42,9
ZIGUINCHOR	30	61	2,0	10	0,3	47,3
Total	585	1148	2,0	215	0,4	39,9

4.1.7 Etat des pièces consacrées à l'état civil (hors archivage)

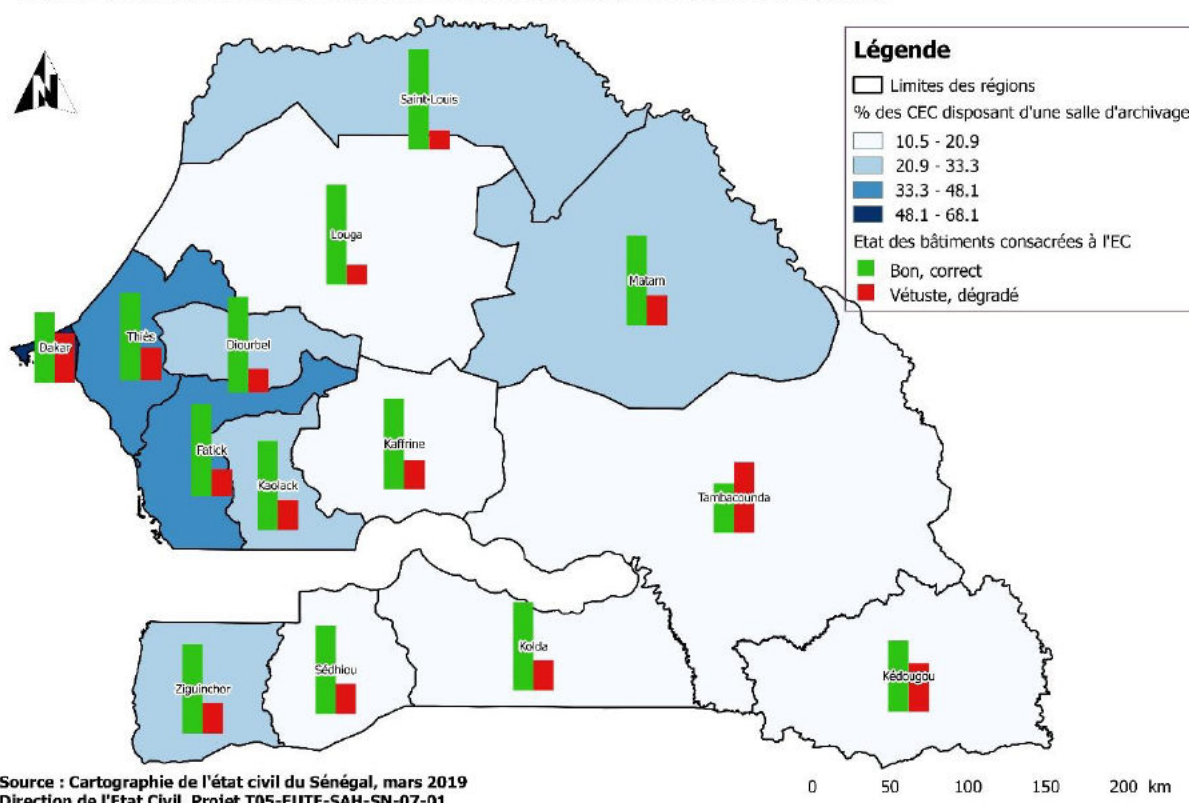
Invités à se prononcer sur l'état des pièces consacrées à l'état civil, en dehors des pièces d'archivage, les centres ont indiqué que **70,4% des pièces sont dans un état satisfaisant/correct**, et qu'en revanche **29,6% des pièces sont vétustes, dégradées, et à rénover**.

Les régions dans lesquelles les centres ont proportionnellement signalé le plus de locaux en bon état sont Saint-Louis (83% de pièces en bon état) et Diourbel (80%). A l'inverse, ce sont dans les régions de Tambacounda (58,5%), Dakar (41,3%) et Kédougou (40,7%) que des proportions importantes de locaux vétustes ont été signalées.

Tableau 23 : Etat des pièces consacrées actuellement à l'état civil (hors archivage)

Région	Bon, correct		Vétuste, dégradé, à rénover	
	Eff	%	Eff	%
DAKAR	131	58,7%	92	41,3%
DIOURBEL	52	80,0%	13	20,0%
FATICK	58	77,3%	17	22,7%
KAFFRINE	34	75,6%	11	24,4%
KAOLACK	41	74,5%	14	25,5%
KEDOUGOU	16	59,3%	11	40,7%
KOLDA	46	74,2%	16	25,8%
LOUGA	61	83,6%	12	16,4%
MATAM	30	75,0%	10	25,0%
SAINT-LOUIS	62	83,8%	12	16,2%
SEDHIOU	52	74,3%	18	25,7%
TAMBACOUNDA	27	41,5%	38	58,5%
THIES	80	72,7%	30	27,3%
ZIGUINCHOR	41	74,5%	14	25,5%
Total	731	70,4%	308	29,6%

Carte 7 : Part de CEC disposant d'une salle d'archivage et état des bâtiments



Parmi les 308 pièces signalées nécessitant des travaux de rénovation, **82% connaissent des problèmes d'étanchéité, et 67% des problèmes de vétusté du circuit électrique** – points critiques pour la sûreté des locaux. En termes de sécurité des accès, la porte est à changer pour 88% des pièces à rénover, et pour 71% des pièces ce sont les fenêtres qu'il faut changer. D'autres travaux moins essentiels tels liés à la dégradation du plafond (77% des pièces), à l'éclairage (71%), aux murs (94%), et au sol (35%) sont également mentionnés.

Tableau 24 : Nature des travaux de rénovation

Nature des travaux	Sol à reprendre	Murs à refaire	Circuit électrique à refaire	Eclairage à refaire	Porte à changer	Fenêtres à changer	Plafond à refaire	Etanchéité à revoir
Nb pièces concernées	108	289	206	220	272	218	238	254
%	35%	94%	67%	71%	88%	71%	77%	82%

Enfin, il était demandé aux centres s'il y avait des pièces non utilisées jusque-là pour l'état civil et que la mairie souhaiterait affecter à l'état civil ou à l'archivage des registres. 123 centres, soit 21% du total, ont indiqué que des locaux étaient disponibles et affectables à l'état civil. Un total de 226 pièces a été comptabilisé.

Tableau 25 : Existence de pièces à affecter à l'état civil ou à l'archivage des registres

	Nb de centres	%
Oui	123	21%
Non	456	78%
Ne sait pas	6	1%
Total	585	100%

4.1.8 Etat des équipements affectés à l'état civil

Au niveau global, les centres d'état civil ont indiqué disposer, en termes d'équipements bureautiques, d'un nombre de 1460 armoires, 4329 chaises, 276 climatiseurs, 1753 tables de bureau et 723 ventilateurs. La fonctionnalité de ces équipements est élevée, à plus de 90%, à l'exception des climatiseurs (85,5% de fonctionnalité).

Tableau 26 : Etat des équipements non informatiques des centres d'état civil

	Armoires		Chaises		Climatiseurs		Tables de bureau		Ventilateurs	
Quantité totale / quantité fonctionnelle	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F
Total national	1460	1410	4329	3899	276	236	1753	1670	723	671
Taux de fonctionnalité	96,6%		90,1%		85,5%		95,3%		92,8%	

En examinant le détail par région, des disparités importantes apparaissent. Les centres d'état civil de Dakar sont les mieux dotés en équipements non informatiques : en moyenne, il y a 14 chaises par centre, 5 tables de bureau, 2,1 ventilateurs et 1,3 climatiseur. Les centres de la région de Thiès figurent également parmi les mieux dotés : presque 4 armoires par centre en moyenne et 2,1 climatiseurs. A l'inverse, les centres des régions de Kédougou, Tambacounda, Kolda, et Sédhiou ont des taux d'équipement moyen inférieurs à la moyenne nationale.

Tableau 27 : Equipement fonctionnel moyen par centre d'état civil selon les régions

	Armoires	Chaises	Climatiseurs	Tables de bureau	Ventilateurs
DAKAR	2,0	14,1	1,3	5,0	2,1
DIOURBEL	2,3	6,3	0,2	2,8	1,6
FATICK	2,6	5,5	0,3	2,6	1,3
KAFFRINE	3,4	4,3	0,1	2,4	0,9
KAOLACK	3,3	6,0	0,3	3,0	1,2
KEDOUGOU	1,7	8,9	0,3	2,5	0,4
KOLDA	1,5	4,6	0,2	2,4	0,4
LOUGA	2,2	4,3	0,2	2,0	1,0
MATAM	2,1	4,3	0,2	1,4	0,8
SAINT-LOUIS	3,1	7,5	0,3	2,8	1,0
SEDHIOU	1,8	4,7	0,3	3,0	0,4
TAMBACOUNDA	1,4	4,0	0,2	1,9	0,6
THIES	3,9	7,6	0,7	3,2	2,1
ZIGUINCHOR	2,0	6,3	0,1	2,8	0,7
Total	2,4	6,7	0,4	2,9	1,1

Pour les équipements informatiques, les centres d'état civil disposent, au niveau national, d'un parc de 295 imprimantes, 435 onduleurs, 748 ordinateurs de bureau, 166 réseaux locaux filaires, 96 réseaux locaux sans fil, et 143 serveurs. La fonctionnalité de ces équipements est globalement haute mais

varie selon les appareils. Par exemple, le taux de fonctionnalité est de 100% pour les réseaux sans fil (WIFI), et de 85% pour les ordinateurs de bureau.

42% des centres ont indiqué disposer d'au moins un ordinateur de bureau fonctionnel, et 34% d'au moins une imprimante fonctionnelle. Ils sont 25% à être dotés d'au moins un onduleur, et 20% à bénéficier d'un réseau local filaire. La dotation en serveurs concerne 19% des centres, et en réseau sans fil 15% des centres.

Tableau 28 : Etat des équipements informatiques des centres d'état civil

	Imprimantes		Onduleurs		Ordinateurs de bureau complets		Réseau local filaire (câblage)		Réseau local sans fil (wifi)		Serveurs	
Quantité totale / quantité fonctionnelle	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F
Total national	295	262	435	383	748	636	166	157	96	96	143	139
Taux de fonctionnalité	88,8%		88%		85%		94,6%		100%		97,2%	
Nb centres dotés	204		151		248		120		93		115	
% centres dotés	34%		25%		42%		20%		15%		19%	

La comparaison avec l'état des lieux fait en 2014 est intéressante. Sur la période 2014-2019, le pourcentage de centres d'état civil dotés en ordinateurs de bureau est passé de 27% à 42%, soit 15 points de hausse. Pour les serveurs, le pourcentage passe de 4,9% à 19% (+14,1 points). Les évolutions sont dans les mêmes ordres pour la proportion de centres dotés en imprimantes et en onduleurs. L'effort d'équipement informatique des centres sur la période est donc clairement identifiable.

Tableau 29 : Comparaison des proportions de centres dotés en équipements informatiques 2014-2019

	Imprimantes	Onduleurs	Ordinateurs de bureau	Serveurs
% centres dotés en 2019	34%	25%	42%	19%
% centres dotés en 2014	16%	11%	27%	4,9%
Evolution	+18	+14	+15	+14,1

La décomposition des chiffres de 2019 par région met à jour des différences significatives entre les régions. Les centres des régions de Dakar, suivis de ceux de Thiès, sont les mieux équipés en matériels informatiques. Les centres des régions de Fatick et de Ziguinchor ont également des taux d'équipement informatique supérieurs à la moyenne nationale, pour les appareils principalement et moins pour les réseaux et les serveurs. En revanche, les centres des régions de Matam, Kédougou, Tambacounda en particulier ont des taux d'équipement informatique fortement inférieurs à la moyenne nationale.

Tableau 30 : Equipement informatique fonctionnel moyen par centre d'état civil selon les régions

	Imprimantes	Onduleurs	Ordinateurs de bureau	Réseau local filaire	Réseau local sans fil	Serveurs
DAKAR	0,9	1,4	2,4	0,8	0,5	0,7
DIOURBEL	0,3	0,4	1,0	0,1	0,1	0,2
FATICK	0,7	0,7	1,3	0,4	0,2	0,3
KAFFRINE	0,3	0,3	0,6	0,1	0,1	0,1
KAOLACK	0,4	0,5	0,9	0,1	0,1	0,2
KEDOUGOU	0,3	0,2	0,8	0,3	0,1	0,1
KOLDA	0,3	0,6	0,9	0,1	0,1	0,1
LOUGA	0,4	0,5	0,6	0,1	0,1	0,1
MATAM	0,1	0,3	1,1	0,1	0,1	0,1
SAINT-LOUIS	0,3	0,5	0,9	0,3	0,2	0,2
SEDHIOU	0,4	0,5	0,7	0,2	0,0	0,2
TAMBACOUND A	0,1	0,2	0,4	0,0	0,0	0,0
THIES	0,6	1,2	1,4	0,5	0,3	0,4
ZIGUINCHOR	0,7	0,8	1,1	0,2	0,1	0,1
Total	0,4	0,7	1,1	0,3	0,2	0,2

4.1.9 Informatisation des centres

Un logiciel de gestion de l'état civil est actuellement installé dans 129 centres d'état civil soit 22% du total. En 2014, il n'y avait que 28 centres (4% du total) dans ce cas. Le logiciel HERA est le plus fréquent : il est installé dans 82 centres, soit auprès de 64% des centres équipés d'un logiciel. L'application GAEC est numériquement la seconde, couvrant 12% des centres avec logiciel. Les autres applications¹, dont Etat civil, sont installées dans des centres numériquement plus limités.

La fonctionnalité de ces logiciels est globalement élevée : elle est de 100% pour les logiciels GAEC et Etat civil, de 91% pour le groupe des autres logiciels, et de 78% pour HERA.

En outre, le taux de satisfaction est également important, à 76% en moyenne. Les taux sont les plus élevés pour l'application Etat civil (91%), pour le groupe des autres logiciels (91%). Pour HERA et GAEC, le taux de satisfaction est de 71-72%. Parmi les raisons d'insatisfaction invoquées figurent notamment la fréquence des pannes, la faible fonctionnalité en réseau, les difficultés d'impression.

Enfin, en termes de quantités d'actes (naissances, mariages ou décès) enregistrés par les logiciels d'état civil, un total de 1 502 240 actes a été indiqué, au 31/12/2018. Les volumes les plus importants ont été enregistrés avec l'application GAEC (61% des actes), suivie par le logiciel HERA (26% des actes enregistrés).

¹ E Teranga, Goox Bi, isigame, odoo, renec, sen-civilities, Sen registre, sunutel...

Tableau 31 : Existence d'un logiciel de gestion de l'état civil, satisfaction des utilisateurs, et nombre d'actes enregistrés

Logiciels	HERA	GAEC	État civil	autres logiciels	Total
Nb de centres avec un logiciel	82	15	9	23	129
%	64%	12%	7%	18%	100%
Nb de centres avec un logiciel fonctionnel	64	15	9	21	109
Taux de fonctionnalité	78%	100%	100%	91%	84%
Taux de satisfaction des utilisateurs	72%	71%	91%	87%	76%
Nb d'actes enregistrés au 31/12/2018	385 110	915 828	45 408	155 894	1 502 240
%	26%	61%	3%	10%	100%

Par ailleurs, 10 centres font coexister ou utilisent 2 logiciels d'état civil. Dans 9 cas, HERA est mentionné en association avec un autre logiciel².

En termes de répartition spatiale, le logiciel HERA est le plus uniformément répandu dans les régions. Ce logiciel est installé et fonctionnel dans des centres installés dans toutes les régions, à l'exception de la région de Ziguinchor. Il est plus fortement concentré cependant dans les régions de Dakar et de Thiès. Le logiciel GAEC est principalement installé dans des centres relevant de la région de Dakar. Le logiciel Etat civil est pour sa part disponible dans les régions de Dakar et de Fatick essentiellement.

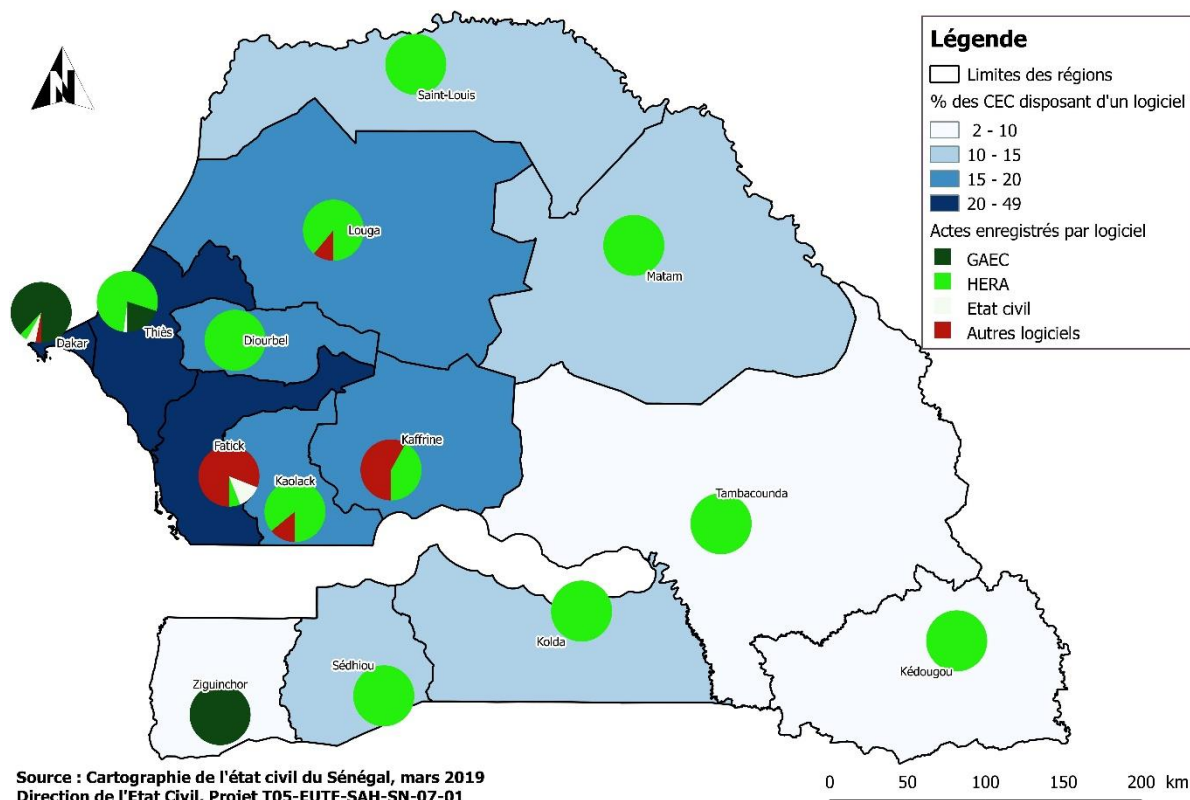
Tous logiciels confondus, Dakar (35% des centres dotés d'un logiciel fonctionnel), Thiès (16%) et Fatick (13%) sont les trois régions les mieux dotées en logiciel de gestion de l'état civil. A l'opposé, Ziguinchor, Tambacounda, Kédougou, Kaffrine, Kolda, et Matam ont très peu de centres équipés d'un logiciel spécifique sur l'état civil.

Tableau 32 : Distribution spatiale des logiciels installés et fonctionnels

Région	GAEC	HERA	État civil	Autres logiciels	Total	%
DAKAR	11	14	5	8	38	35%
DIOURBEL	1	4			5	5%
FATICK		5	3	6	14	13%
KAFFRINE		2		1	3	3%
KAOLACK	1	4		1	6	6%
KEDOUGOU		1			1	1%
KOLDA		3			3	3%
LOUGA		4		2	6	6%
MATAM		3			3	3%
SAINT-LOUIS		5		1	6	6%
SEDHIOU		5			5	5%
TAMBACOUNDA		1			1	1%
THIES	1	13	1	2	17	16%
ZIGUINCHOR	1				1	1%
Total	15	64	9	21	109	100%

² HERA et PGM dans le centre principal de Saly Portudal, GAEC et HERA à Gorée, HERA et E-Teranga à Richard Toll...

Carte 9 : Part de CEC disposant d'un logiciel de gestion fonctionnel et nombre d'actes enregistrés



Enfin, en termes de conservation des données informatiques, parmi les 109 centres dotés d'un logiciel fonctionnel sur l'état civil, **seuls 30 centres (27%) sauvegardent les données de l'état civil sur un support externe**, les centres restants (73%) conservent les données sur l'ordinateur de saisie.

4.1.10 Logistique et ressources financières

4.1.11 Chaîne d'approvisionnement en documents d'état civil

Les centres d'état civil sont souvent confrontés à des ruptures de registres durant l'année, ce qui plombe le bon fonctionnement des services et favorise les risques de fraude. Les centres d'état civil sont dotés en registres par les collectivités territoriales qui, souvent, par manque de moyens, ne fournissent pas les centres en quantité suffisante. **En moyenne, en 2018, 25% des centres ont connu des ruptures fréquentes de stock de registres.** Ce taux a tout de même connu une baisse de près de 7 points comparé à 2014 où il était de 32,8%. Les efforts fournis par les collectivités territoriales ont certainement été concluants.

L'analyse par région permet de mieux mesurer les efforts fournis par certaines collectivités. En effet, la lecture du tableau suivant montre que la majorité des régions (9 sur les 14) ont fait des progrès notables pour éviter les ruptures fréquentes de registres. C'est le cas surtout de la région de Sédhiou qui est passée d'un taux de rupture de 67,3%, le plus élevé en 2014 à 18,60%, l'un des plus faibles en 2018. Il en est de même pour les centres de la région de Thiès qui ont diminué de moitié le taux de ruptures, passant de 45,9% en 2014 à 22,64% en 2018, ainsi que ceux de Louga (31,8% en 2014 et 7,27% en 2018).

Par contre, la situation est plus préoccupante dans les régions de Tambacounda, Kédougou, Diourbel Kaolack, et Matam qui ont connu des hausses de leurs taux de rupture de stock de registres entre 2014 et 2018. Par exemple, pour la même période, la région de Tambacounda est passée de 25,9% à 43,48%, et Kédougou de 24% à 38,1%.

Tableau 33 : Répartition des CEC ayant connu des ruptures de registres par année

Région	2014	2016	2017	2018
DAKAR	50%	32,39%	30,56%	30,99%
DIOURBEL	10,4%	20,51%	20,51%	25,64%
FATICK	27,5%	32,50%	26,83%	30,77%
KAFFRINE	38,1%	14,29%	16,67%	28,57%
KAOLACK	11,8%	16,28%	6,98%	23,26%
KEDOUGOU	24,0%	33,33%	33,33%	38,10%
KOLDA	38,8%	21,05%	15,79%	21,05%
LOUGA	31,8%	11,11%	12,96%	7,27%
MATAM	16,1%	33,33%	33,33%	29,63%
SAINT-LOUIS	38,3%	38,64%	22,73%	27,27%
SEDHIOU	67,3%	16,67%	23,26%	18,60%
TAMBACOUNDA	25,9%	36,96%	41,30%	43,48%
THIES	45,9%	20,00%	22,22%	22,64%
ZIGUINCHOR	21,1%	6,67%	6,67%	10,00%
Total général	32,8%	23,93%	22,45%	25,17%

Les ruptures de stocks concernent également les imprimés. La moyenne nationale en matière de rupture d'imprimés se situe, en 2018, à 22% des centres. La région de Kédougou présente toujours le taux le plus important avec 52,9%, suivie de celle de Saint Louis avec 43,9%. Les ruptures sont moins fréquentes à Kaffrine (5,9%) et à Thiès (7,4%). La région de Sédhiou présente toujours de bonnes performances (9,5%), malgré son éloignement de la capitale.

Tableau 34 : Répartition des CEC ayant connu des ruptures d'imprimés par année

Région	2016	2017	2018
DAKAR	30,9%	29,0%	30,0%
DIOURBEL	11,1%	13,2%	10,8%
FATICK	17,1%	17,5%	19,0%
KAFFRINE	8,8%	8,8%	5,9%
KAOLACK	16,7%	14,3%	14,3%
KEDOUGOU	35,3%	47,1%	52,9%
KOLDA	21,6%	24,3%	27,0%
LOUGA	12,5%	12,5%	17,9%
MATAM	37,0%	40,7%	37,0%
SAINT-LOUIS	45,2%	42,9%	43,9%
SEDHIOU	15,9%	11,6%	9,5%
TAMBACOUNDA	28,9%	27,3%	30,2%
THIES	9,3%	7,4%	7,4%
ZIGUINCHOR	20,0%	20,0%	23,3%
Total général	21,5%	21,1%	22,0%

Pour justifier ces ruptures fréquentes dans l'année, plusieurs raisons sont évoquées. On peut en citer :

- l'insuffisance des ressources financières inscrites dans le budget ;
- l'insuffisance des quantités de registres et d'imprimés commandées ;
- les retards notés dans la commande et les livraisons ;
- les retards de mise en place du budget et de paiement des fournisseurs ;
- le nombre important d'actes à transcrire suite aux audiences foraines ;
- le temps pris pour les paraphes.

4.1.12 Ressources financières du centre

Les tarifs appliqués pour la délivrance des documents d'état civil varient d'une région à une autre.

Pour les copies des extraits de naissance, mariage ou décès, les régions de Fatick, Kaffrine, Saint-Louis et Dakar pratiquent les coûts les plus bas avec moins de 300F, contrairement à Matam, où le coût est le plus élevé allant jusqu'à plus de 400 F en moyenne. Pour les autres régions, la moyenne varie entre 300 F et 329 F CFA pour un acte.

Pour les copies littérales, les prix tournent en moyenne autour de 300 F à plus de 600 F CFA dans la plupart des régions. A Dakar le coût de la copie littérale est de 225 F CFA. Seules trois (3) régions sont à plus de 500 F : Sédhiou (612 F CFA), Matam (552 F CFA) et Tambacounda (505 F CFA).

Pour les certificats aussi les mêmes tendances sont observées, la région de Sédhiou présentant le montant le plus élevé (666 F CFA). Hormis Dakar (208 F CFA) et Kaffrine (295 F CFA), toutes les autres régions ont des tarifs compris entre 300 et 450 F F CFA.

Tableau 35 : Répartition du coût moyen pratiqué pour la délivrance des documents d'état civil par région (en F CFA)

Région	Tarif moyen des extraits naissance _mariage décès	Tarif moyen d'une copie littérale	Tarif moyen d'un certificat
DAKAR	206	225	208
DIORBEL	321	326	311
FATICK	291	385	335
KAFFRINE	264	358	295
KAOLACK	300	319	360
KEDOUGOU	303	397	345
KOLDA	303	480	419
LOUGA	323	407	422
MATAM	419	552	394
SAINT-LOUIS	263	374	417
SEDHIOU	309	612	666
TAMBACOUNDA	329	505	377
THIES	313	343	307
ZIGUINCHOR	312	488	432
Total général	297	398	370

En principe, les tarifs des documents d'état civil font l'objet d'une délibération du conseil municipal et d'une publication. Dans la plupart des centres d'état civil (541 sur les 585 soit 92% des centres),

ces dispositions sont appliquées pour les délibérations. Pour les publications, la moyenne nationale est de 72%.

Toutefois, les centres d'état civil des régions de Kaffrine et Kaolack ne respectent pas toujours ces dispositions. Ils présentent respectivement des taux de 67% et 77% pour les délibérations sur les tarifs et 39% et 58% pour les publications.

Tableau 36 : Répartition par région des CEC dont les tarifs des documents d'EC font l'objet de délibération municipale et publication

Région	Nbre de centres	Nbre de centres dont les tarifs font l'objet de délibération municipale		Publication des tarifs	
		Eff	%	Eff	%
DAKAR	72	70	97%	61	85%
DIOURBEL	40	37	93%	27	68%
FATICK	40	39	98%	34	85%
KAFFRINE	33	22	67%	13	39%
KAOLACK	43	33	77%	25	58%
KEDOUGOU	19	16	84%	13	68%
KOLDA	40	35	88%	33	83%
LOUGA	55	53	96%	45	82%
MATAM	27	25	93%	20	74%
SAINT-LOUIS	43	42	98%	24	56%
SEDHIOU	43	43	100%	38	88%
TAMBACOUNDA	46	42	91%	23	50%
THIES	54	54	100%	37	69%
ZIGUINCHOR	30	30	100%	29	97%
Total général	585	541	92%	422	72%

Les officiers d'état civil perçoivent des indemnités qui peuvent varier d'une année à une autre et les montants alloués sont jugés très faibles par les bénéficiaires. Malgré la modicité des sommes prévues pour les indemnités des officiers d'état civil, la plupart d'entre eux ne les perçoivent pas. En principe, le montant fixé par la loi est de 5000 F CFA par mois soit 60 000 F CFA par année pour un officier. Cependant, beaucoup d'officiers ne perçoivent pas ces indemnités ou reçoivent moins (3000 F CFA par mois au niveau de Kolda).

L'écart entre les montants dus et ceux effectivement perçus, est énorme. En principe si on compte un officier d'état civil par centre, pour les 585 centres, en raison de 5000 F par mois pendant 12 mois, on aurait 35 100 000 F CFA d'indemnité pour l'ensemble des centres. Hors la lecture du tableau suivant montre que sur les 3 dernières années, les montants perçus sont de 1 981 000 F en 2016 1 999 500 F en 2017 et 2 000 000 en 2018.

Tableau 37 : Montant total des indemnités perçues par les officiers d'EC par année et par région

Région	2016	2017	2018	Total
DAKAR	255 000	252 500	272 000	779 500
DIOURBEL	234 000	234 000	234 000	702 000
FATICK	275 000	316 000	262 000	853 000
KAFFRINE	215 000	195 000	225 000	635 000
KAOLACK	0	0	0	0

KEDOUGOU	300 000	300 000	300 000	900 000
KOLDA	30 000	30 000	30 000	90 000
LOUGA	150 000	150 000	150 000	450 000
MATAM	140 000	140 000	140 000	420 000
SAINT-LOUIS	120 000	120 000	120 000	360 000
SEDHIOU	45 000	45 000	50 000	140 000
TAMBACOUNDA	36 000	36 000	36 000	108 000
THIES	102 000	102 000	102 000	306 000
ZIGUINCHOR	79 000	79 000	79 000	237 000
Total	1 981 000	1 999 500	2 000 000	5 980 500

L'analyse des indemnités octroyées durant ces trois dernières années (2016-2018) selon les régions, montre qu'aucune d'entre elles n'a franchi la barre des 50% de centres ayant payé leurs indemnités aux officiers d'état civil. Les taux les plus faibles sont notés dans les régions de Kolda, Tambacounda, Saint-Louis, et Sédhiou. La région de Kaolack se singularise par le non-paiement des indemnités des officiers.

Les régions de Matam et Dakar, avec respectivement 44,4% et 41,8%, présentent les meilleurs taux même si des efforts restent à faire. Il faut, cependant, signaler que la plupart des officiers d'état civil sont des fonctionnaires de l'Etat qui cumulent leur fonction avec celle d'agent de l'état civil.

Tableau 38 : Répartition par région des officiers ayant reçu les indemnités par année

Région	2016	2017	2018
DAKAR	39,4%	36,8%	41,8%
DIOURBEL	17,5%	17,9%	17,5%
FATICK	17,5%	20,0%	20,0%
KAFFRINE	15,2%	12,1%	15,2%
KAOLACK	0,0%	0,0%	0,0%
KEDOUGOU	16,7%	16,7%	16,7%
KOLDA	5,3%	5,3%	5,3%
LOUGA	14,5%	14,5%	14,5%
MATAM	44,4%	44,4%	44,4%
SAINT-LOUIS	6,5%	6,7%	6,8%
SEDHIOU	4,7%	4,7%	7,0%
TAMBACOUNDA	6,7%	6,8%	6,5%
THIES	29,2%	29,2%	28,6%
ZIGUINCHOR	10,0%	10,0%	10,0%
Total général	16,6%	16,5%	17,3%

4.1.13 Fonction d'archivage

4.1.14 Capacités d'archivage

Existence de salle d'archivage adaptée

Une bonne conservation des registres d'état civil nécessite l'existence d'une salle d'archivage adaptée. Les mauvaises conditions de conservation favorisent une détérioration rapide des registres soumis aux aléas climatiques et aux rongeurs. Toutefois, l'analyse des données montre que peu de centres d'état civil sont dotés de salles spécifiques réservées à l'archivage des registres. Sur les 585

centres répertoriés, seuls 192 ont des salles d'archivage soit 32,8% du total. Aussi remarque-t-on une stabilité dans l'affectation de salle spécifique à l'archivage depuis 2014, période durant laquelle le taux se situait à 33%.

Tableau 39 : Répartition des CEC par région selon l'existence d'une salle spécifique d'archivage

Région	Pas de salle d'archivage		Existence salle d'archivage		Total centres
	Eff	%	Eff	%	
DAKAR	23	31,9	49	68,1	72
DIOURBEL	27	67,5	13	32,5	40
FATICK	22	55,0	18	45,0	40
KAFFRINE	27	81,8	6	18,2	33
KAOLACK	30	69,8	13	30,2	43
KEDOUGOU	17	89,5	2	10,5	19
KOLDA	32	80,0	8	20,0	40
LOUGA	48	87,3	7	12,7	55
MATAM	18	66,7	9	33,3	27
SAINT-LOUIS	29	67,4	14	32,6	43
SEDHIOU	34	79,1	9	20,9	43
TAMBACOUNDA	37	80,4	9	19,6	46
THIES	28	51,9	26	48,1	54
ZIGUINCHOR	21	70,0	9	30,0	30
Total	393	67,2	192	32,8	585

Concernant l'existence de salles d'archivage, on note des disparités régionales. Les régions de Dakar (68,1%), Thiès (48,1%) et Fatick (45%) comptent le plus grand nombre de centres d'état civil dotés de salles d'archivage. En revanche les régions les moins dotées en salles d'archivage sont Kédougou (10,5%), Louga (12,7%) Kaffrine (18,2%), et Tambacounda (19,6%). Les mauvaises performances des régions de Louga et Kaffrine posent des problèmes d'entretien des bâtiments. En effet, ces deux régions faisaient partie des mieux dotées en salles d'archivage lors de l'étude diagnostique des centres d'état civil de 2014, effectuée dans le cadre du PAMEC.

Le taux d'électrification des salles d'archivage est satisfaisant. Sur les 192 existantes, seules huit (8) salles ne sont pas électrifiées ; 81% des salles d'archivage, soit 156 sur les 192, ont de l'électricité jugée aux normes. Par contre vingt-huit (28) centres ont des installations électriques qui ne sont pas aux normes et qui présentent des risques de court-circuit. Les régions de Dakar, Diourbel et Fatick sont les plus touchées par cette situation avec la moitié des centres dont l'électricité n'est pas aux normes.

Tableau 40 : Répartition par région des CEC selon l'état du circuit électrique dans la salle d'archivage

Région	Electricité aux normes	Electricité pas aux normes, risques de court-circuit	La salle n'est pas électrifiée	Total général
DAKAR	43	6		49
DIOURBEL	8	4	1	13
FATICK	14	4		18
KAFFRINE	4	1	1	6
KAOLACK	11	1	1	13
KEDOUGOU	1	1		2
KOLDA	8			8
LOUGA	7			7

MATAM	6	3		9
SAINT-LOUIS	11	2	1	14
SEDHIOU	8		1	9
TAMBACOUNDA	4	3	2	9
THIES	23	3		26
ZIGUINCHOR	8		1	9
Total général	156	28	8	192

Parallèlement à l'existence de la salle, les conditions d'archivage doivent être les meilleures pour préserver la qualité des registres. La plupart des salles d'archivage (93,3%) sont fermées à clé pour assurer la sécurité des lieux. Cependant, l'accès à la salle n'est limité que pour 57,9% des centres.

Par ailleurs, la présence de trace d'humidité est notée sur 42,6 % des salles, ce qui peut impacter sur la qualité de l'archivage et la détérioration des registres. Les régions de Ziguinchor (73,3%), Sédhiou (72,1%), Tambacounda (71,7%) et Kolda (70%) sont les plus touchées par l'humidité dans les salles d'archivage en raison notamment des conditions climatiques enregistrées dans le sud du pays.

Tableau 41 : Répartition par région des CEC selon l'état de la salle dans laquelle les registres sont archivés

Région	Salle d'archivage fermée à clé (oui)		Accès limité à la salle d'archivage (oui)		Présence trace d'humidité (Oui)		Total centres
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	
DAKAR	66	91,7	64	88,9	25	34,7	72
DIOURBEL	39	97,5	23	57,5	9	22,5	40
FATICK	39	97,5	30	75,0	13	32,5	40
KAFFRINE	31	93,9	16	48,5	9	27,3	33
KAOLACK	38	88,4	25	58,1	13	30,2	43
KEDOUGOU	19	100	2	10,5	10	52,6	19
KOLDA	37	92,5	16	40,0	28	70,0	40
LOUGA	53	96,4	25	45,5	14	25,5	55
MATAM	26	96,3	22	81,5	11	40,7	27
SAINT-LOUIS	37	86	24	55,8	13	30,2	43
SEDHIOU	38	88,4	23	53,5	31	72,1	43
TAMBACOUNDA	44	95,7	18	39,1	33	71,7	46
THIES	50	92,6	37	68,5	18	33,3	54
ZIGUINCHOR	29	96,7	14	46,7	22	73,3	30
Total général	546	93,3	339	57,9	249	42,6	585

Mobilier de rangement

La bonne conservation des registres dépend en partie du type de mobilier de rangement utilisé. Les armoires fermées (59%) ou non (29%) et les étagères/rayonnages (78%) sont les mobiliers les plus utilisés par les centres d'état civil pour ranger et conserver les registres. Toutefois, dans certains centres, les registres sont rangés sur des tables (28%) ou à même le sol (8%), ce qui ne concourt pas à une bonne conservation et un meilleur classement. C'est ainsi que dans les régions de Kédougou (21%), Dakar (15%) et Thiès (15%), les centres qui rangent sur le sol leurs registres demeurent importants. Cette situation s'explique parfois par le manque d'espaces dans les rayons ou armoires obligeant les agents à étaler les registres à même le sol ou sur les bureaux.

Au niveau de Dakar, le Centre Secondaire de Fithmith, situé au niveau du Poste de santé, ne dispose d'aucun mobilier de rangement, tous ses registres sont rangés sur le sol.

Tableau 42 : Répartition par région des CEC selon le mode d'archivage des registres

Région	Nombre de centres	Armoires fermés		Armoires non fermés		Etagères/rayonnages		Tables		Sol		Autres modes d'archivage	
		Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
DAKAR	72	16	22%	15	21%	52	72%	15	21%	11	15%	5	7%
DIOURBEL	40	30	75%	4	10%	33	83%	9	23%	4	10%	1	3%
FATICK	40	26	65%	18	45%	33	83%	11	28%	3	8%		
KAFFRINE	33	22	67%	4	12%	29	88%	6	18%	1	3%		
KAOLACK	43	26	60%	10	23%	32	74%	7	16%	1	2%	1	2%
KEDOUGOU	19	10	53%	2	11%	13	68%	9	47%	4	21%		
KOLDA	40	29	73%	12	30%	34	85%	5	13%	3	8%		
LOUGA	55	41	75%	12	22%	46	84%	19	35%	2	4%		
MATAM	27	18	67%	5	19%	21	78%	9	33%	1	4%		
SAINT-LOUIS	43	35	81%	17	40%	29	67%	27	63%	1	2%		
SEDHIOU	43	32	74%	13	30%	29	67%	4	9%	3	7%		
TAMBACOUNDA	46	22	48%	11	24%	33	72%	15	33%	3	7%		
THIES	54	22	41%	18	33%	45	83%	25	46%	8	15%	1	2%
ZIGUINCHOR	30	16	53%	11	37%	27	90%	4	13%	1	3%		
Total général	585	345	59%	152	26%	456	78%	165	28%	46	8%	8	1%

Classement des registres

Les registres sont classés par année et par catégorie pour 89% des centres soit 518 sur les 585 centres recensés. La région de Ziguinchor a réalisé les meilleures performances avec tous ses centres qui classent leurs registres. Les centres de la région de Thiès doivent, par contre, améliorer leur classement avec un taux de 67% seulement de centres classant leurs registres par catégorie et année.

Tableau 43 : Répartition par région des CEC selon le mode de gestion et de classement des registres

Région	Nombre de centres	Registres classés par catégorie et année (oui)		Plan d'archivage écrit	
DAKAR	72	63	88%	29	40%
DIOURBEL	40	37	93%	1	3%
FATICK	40	39	98%		0%
KAFFRINE	33	29	88%	1	3%
KAOLACK	43	42	98%		0%
KEDOUGOU	19	17	89%	5	26%
KOLDA	40	37	93%	9	23%
LOUGA	55	52	95%	5	9%
MATAM	27	26	96%	4	15%
SAINT-LOUIS	43	35	81%	3	7%
SEDHIOU	43	35	81%	1	2%
TAMBACOUNDA	46	40	87%	9	20%
THIES	54	36	67%	9	17%
ZIGUINCHOR	30	30	100%	2	7%
Total général	585	518	89%	78	15%

Transmission des registres

Les centres d'état civil ont l'obligation de transmettre chaque année les registres vers les centres principaux ou les tribunaux. L'analyse du tableau suivant montre le respect de ces dispositions contractuelles par la plupart des centres d'état civil car seuls 5% d'entre eux (29/585) ont encore des registres à transférer. Par contre, les centres d'état civil des régions de Saint-Louis (14%), Kédougou (14%) et Thiès (14%) disposent encore de registres non transférés.

Tableau 44 : Répartition par région des CEC ayant des registres d'EC à transférer

Région	Nombre de centres	Ne sait pas		Non		Non concerné		Oui	
DAKAR	72			43	60%	27	38%	2	3%
DIOURBEL	40			38	95%	2	5%		0%
FATICK	40			38	95%	1	3%	1	3%
KAFFRINE	33			28	85%	3	9%	2	6%
KAOLACK	43			41	95%	1	2%	1	2%
KEDOUGOU	19			16	84%	1	5%	2	11%
KOLDA	40	1	3%	37	93%	1	3%	1	3%
LOUGA	55			53	96%	2	4%		0%
MATAM	27			16	59%	10	37%	1	4%
SAINT-LOUIS	43			36	84%	1	2%	6	14%
SEDHIOU	43			38	88%	2	5%	3	7%
TAMBACOUNDA	46	1		30	65%	11	24%	4	9%
THIES	54			43	80%	5	9%	6	11%
ZIGUINCHOR	30			29	97%	1	3%		0%
Total général	585	2	0%	486	83%	68	12%	29	5%

La transmission des registres concerne d'abord les centres secondaires qui ont l'obligation, à la fin de l'année, de transmettre tous leurs registres à leur centre principal de rattachement. Dans l'ensemble, les centres secondaires respectent ces dispositions sauf ceux de la région de Dakar et un centre secondaire de Kaolack. En effet, sur les 22 centres secondaires répertoriés à Dakar, les 18 ne transmettent pas régulièrement leurs registres au centre principal.

Tableau 45 : Répartition par région des centres secondaires selon la transmission régulière des registres au centre principal

Région	Nombre de centres	Non		Oui		Total général	
DAKAR	72	18	25%	4	6%	22	31%
DIOURBEL	40						
FATICK	40			1	3%	1	3%
KAFFRINE	33						
KAOLACK	43	1	2%	2	5%	3	7%
KEDOUGOU	19						
KOLDA	40						
LOUGA	55						
MATAM	27			1	4%	1	4%
SAINT-LOUIS	43			5	12%	5	12%

SEDHIOU	43						
TAMBACOUNDA	46						
THIES	54			4	7%	4	7%
ZIGUINCHOR	30						
Total général	585	19	3,2%	17	2,9%	36	6%

Les centres principaux doivent déposer le volet 2 des actes d'état civil au Tribunal de Grande Instance de rattachement. Ces dispositions sont peu respectées : seuls 27% des centres transmettent régulièrement leurs registres au Tribunal. Certains centres déposent en partie (28%) et un peu moins de la moitié (46%) ne transmet pas. Les centres les plus indexés sont ceux des régions de Sédhiou (81%), Dakar (78%), Louga (58%), Tambacounda (57%) et Kaffrine (52%).

La responsabilité de la non transmission des registres à la justice est parfois partagée par les deux acteurs à savoir les centres d'état civil et les Tribunaux d'Instance qui, faute de place, refusent parfois de les recevoir.

Tableau 46 : Répartition par région des CEC selon la transmission du volet 2 des actes d'EC à la justice

Région	Nombre de centres	En partie		Pas du tout		Tous	
DAKAR	72	10	14%	56	78%	6	8%
DIOURBEL	40	18	45%	11	28%	11	28%
FATICK	40	9	23%	3	8%	28	70%
KAFFRINE	33	14	42%	17	52%	2	6%
KAOLACK	43	21	49%	12	28%	10	23%
KEDOUGOU	19	3	16%	2	11%	14	74%
KOLDA	40	11	28%	18	45%	11	28%
LOUGA	55	12	22%	32	58%	11	20%
MATAM	27	11	41%	5	19%	11	41%
SAINT-LOUIS	43	9	21%	24	56%	10	23%
SEDHIOU	43	6	14%	35	81%	2	5%
TAMBACOUNDA	46	15	33%	26	57%	5	11%
THIES	54	15	28%	25	46%	14	26%
ZIGUINCHOR	30	8	27%	1	3%	21	70%
Total général	585	162	28%	267	46%	156	27%

Avec l'entrée en vigueur des dispositions de l'Acte 3 de la décentralisation qui consacre la communalisation intégrale, tous les registres qui étaient détenu au niveau des sous-préfectures doivent être transmis aux mairies. Les résultats des enquêtes montrent que 5% des centres ont encore des registres détenus au niveau des sous-préfectures et 22% ont une partie de leurs registres à ce niveau.

Les régions de Kédougou (16%), Saint-Louis (12%) et Tambacounda (7%) ont le plus grand nombre de centres qui ont encore des registres dans les sous-préfectures. Il en est de même pour Matam et Kaffrine qui n'ont pas récupéré une bonne partie. Ces informations viennent conforter l'idée selon laquelle, la réforme de la décentralisation souffre de quelques limites dans son application.

Tableau 47 : Répartition par région des centres principaux selon la transmission des registres de la sous-préfecture à la mairie

Région	Nombre de centres	Non concerné		Non, aucun		Oui, tous		Oui, une partie		Total général	
DAKAR	72	38	53%	6	8%	6	8%		0%	50	69%

DIOURBEL	40	1	3%	3	8%	25	63%	11	28%	40	100%
FATICK	40	2	5%	2	5%	29	73%	6	15%	39	98%
KAFFRINE	33	3	9%	1	3%	18	55%	11	33%	33	100%
KAOLACK	43	3	7%	2	5%	23	53%	12	28%	40	93%
KEDOUGOU	19	1	5%	3	16%	12	63%	3	16%	19	100%
KOLDA	40	3	8%		0%	31	78%	6	15%	40	100%
LOUGA	55	3	5%	1	2%	35	64%	16	29%	55	100%
MATAM	27	10	37%		0%	8	30%	8	30%	26	96%
SAINT-LOUIS	43		0%	5	12%	16	37%	17	40%	38	88%
SEDHIOU	43	5	12%		0%	30	70%	8	19%	43	100%
TAMBACOUNDA	46	2	4%	3	7%	29	63%	12	26%	46	100%
THIES	54	11	20%	2	4%	29	54%	8	15%	50	93%
ZIGUINCHOR	30	2	7%	1	3%	18	60%	9	30%	30	100%
Total général	585	84	14%	29	5%	309	53%	127	22%	549	94%

Archivage des pièces connexes

La majorité des centres visités (78%) archivent les pièces annexes. Les régions de Thiès (96%), Fatick (95%) et Dakar (90%) ont le plus de centres qui archivent leurs pièces annexes. Contrairement aux régions de Sédhiou, Ziguinchor et Diourbel qui présentent les taux les plus faibles.

Tableau 48 : Répartition par région des CEC qui archivent les pièces annexes

Région	Nombre de centres	Ne sait pas		Non		Oui	
DAKAR	72	1	1%	6	8%	65	90%
DIOURBEL	40			12	30%	28	70%
FATICK	40			2	5%	38	95%
KAFFRINE	33			8	24%	25	76%
KAOLACK	43			12	28%	31	72%
KEDOUGOU	19			2	11%	17	89%
KOLDA	40			10	25%	30	75%
LOUGA	55			10	18%	45	82%
MATAM	27			5	19%	22	81%
SAINT-LOUIS	43	1	2%	10	23%	32	74%
SEDHIOU	43			19	44%	24	56%
TAMBACOUNDA	46			15	33%	31	67%
THIES	54			2	4%	52	96%
ZIGUINCHOR	30			12	40%	18	60%
Total général	585	2	0,3%	125	21%	458	78%

Quotation des registres

Tous les registres doivent être quotés et paraphés par le président du Tribunal avant leur utilisation. Trois (3) centres des régions de Kolda, Saint-Louis et Thiès sur les 585 centres ont violé ces dispositions et des mesures doivent être prises rapidement pour corriger ces dysfonctionnements.

Tableau 49 : Répartition par région des CEC selon la pratique régulière de la quotation des registres

Région	Nombre de centres	Oui tous		Partiellement	
DAKAR	72	72	100%		
DIOURBEL	40	40	100%		

FATICK	40	40	100%		
KAFFRINE	33	33	100%		
KAOLACK	43	43	100%		
KEDOUGOU	19	19	100%		
KOLDA	40	39	97,5%	1	2,5%
LOUGA	55	55	100%		
MATAM	27	27	100%		
SAINT-LOUIS	43	41	95,3%	1	2,3%
SEDHIOU	43	43	100%		
TAMBACOUNDA	46	46	100%		
THIES	54	53	98,1%	1	1,9%
ZIGUINCHOR	30	30	100%		
Total général	585	581	99,3%	3	0,5%

Clôture des registres

De même tous les registres utilisés doivent être clôturés par le maire quand ils sont pleins ou à la fin de l'année. Ces dispositions ont été appliquées par seulement 80% des centres d'état civil qui ont tous clôturé leurs registres. 14% des centres n'ont clôturé que partiellement leurs registres et 6% ne respectent pas la norme. Parmi ces derniers, les centres des régions de Tambacounda (26%), Kolda (18%) et Kédougou (16%) ont les résultats les moins satisfaisants.

Tableau 50 : Répartition par région des CEC selon la pratique régulière de la clôture des registres d'EC

Région	Nombre de centres	Aucun		Oui tous		Partiellement	
DAKAR	72		0%	71	99%	1	1%
DIOURBEL	40	3	8%	32	80%	5	13%
FATICK	40		0%	38	95%	2	5%
KAFFRINE	33	2	6%	21	64%	10	30%
KAOLACK	43	1	2%	28	65%	14	33%
KEDOUGOU	19	3	16%	15	79%	1	5%
KOLDA	40	7	18%	23	58%	10	25%
LOUGA	55		0%	51	93%	4	7%
MATAM	27	1	4%	23	85%	3	11%
SAINT-LOUIS	43		0%	37	86%	6	14%
SEDHIOU	43	3	7%	36	84%	4	9%
TAMBACOUNDA	46	12	26%	17	37%	17	37%
THIES	54	1	2%	50	93%	3	6%
ZIGUINCHOR	30		0%	27	90%	3	10%
Total général	585	33	6%	469	80%	83	14%

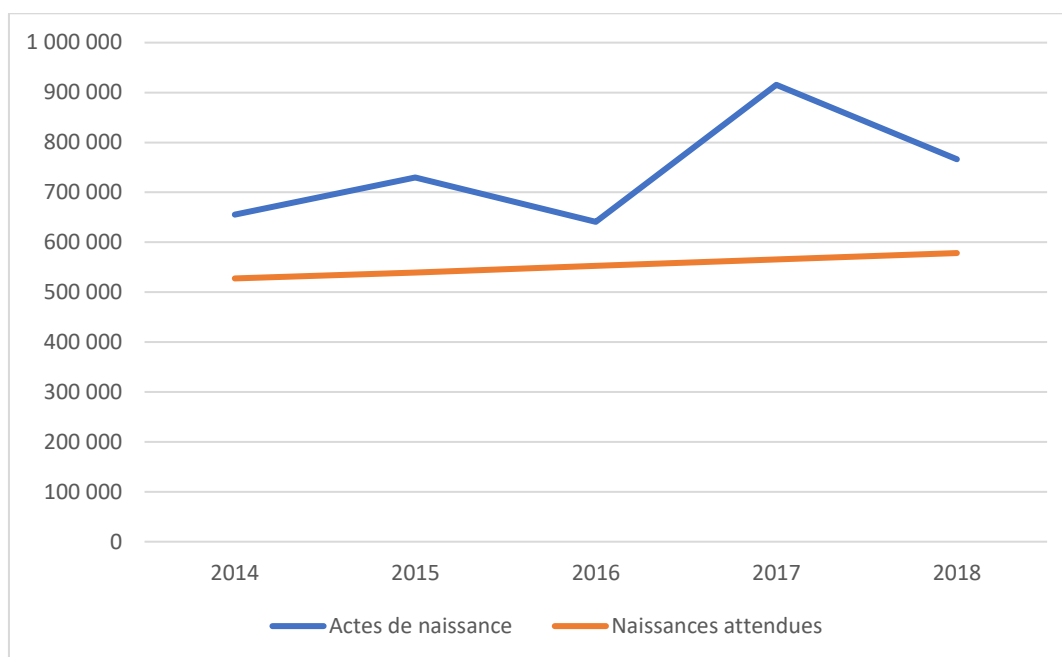
4.1.15 Nombre d'actes dressés (2014-2018)

La volumétrie des actes (naissances, mariages, décès) des centres d'état civil du Sénégal s'élève au total à 4 083 435 actes sur la période 2014-2018. Avec le décompte fait en 2014 (23 021 098 actes), on obtient un total de 27 104 533 actes.

Actes de naissance

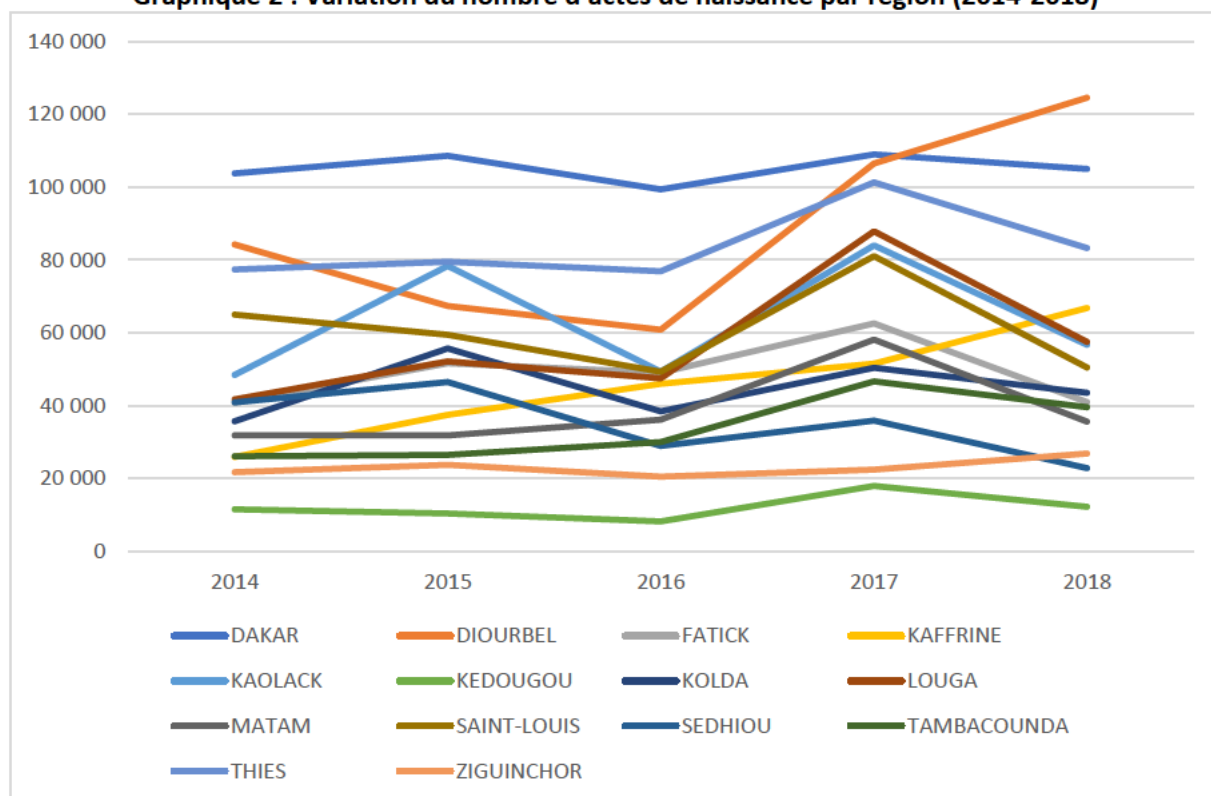
La volumétrie des actes de naissance des centres d'état civil du Sénégal de 2014-2018 est de **3 707 704 actes**. L'évolution des actes dressés par région et par année est en dents de scie entre 2014 et 2016 comme indiqué dans le graphique suivant. Le nombre d'actes dressés est sensiblement égal en 2014 et en 2016 avec respectivement 655 315 et 640 897 actes de naissance. Il a connu une forte augmentation en 2017, en passant à 915 530 actes de naissance, pour fléchir de nouveau en 2018 avec 766 427 actes. Ces variations s'expliquent notamment par le nombre important d'actes de naissance dressés à la suite des jugements d'autorisation d'inscription mais aussi les sessions d'audiences foraines. En effet, le nombre d'actes de naissance est supérieur au nombre de naissances attendues (issues des projections démographiques de l'ANSD).

Graphique 1 : Variation du nombre d'actes de naissance et naissances attendues (2014-2018)



Cette évolution globale se retrouve au niveau des quatorze régions. L'année 2017 est marquée partout par un pic d'actes de naissances. A noter également que la région de Diourbel devient, pour l'année 2018, la région produisant le plus d'actes de naissance, devant Dakar et Thiès.

Graphique 2 : Variation du nombre d'actes de naissance par région (2014-2018)



Les régions de Dakar, Diourbel et Thiès ont produit le plus grand nombre d'actes de naissance lors des cinq (5) dernières années. L'importance de la population et le caractère urbain de la plupart de leurs localités constituent des facteurs explicatifs. Avec une moyenne de 8 000 à 12 000 actes par année, la logique démographique semble être respectée notamment pour Kédougou qui est la région la plus faiblement peuplée avec une proportion de la population qui dépasse à peine 1%.

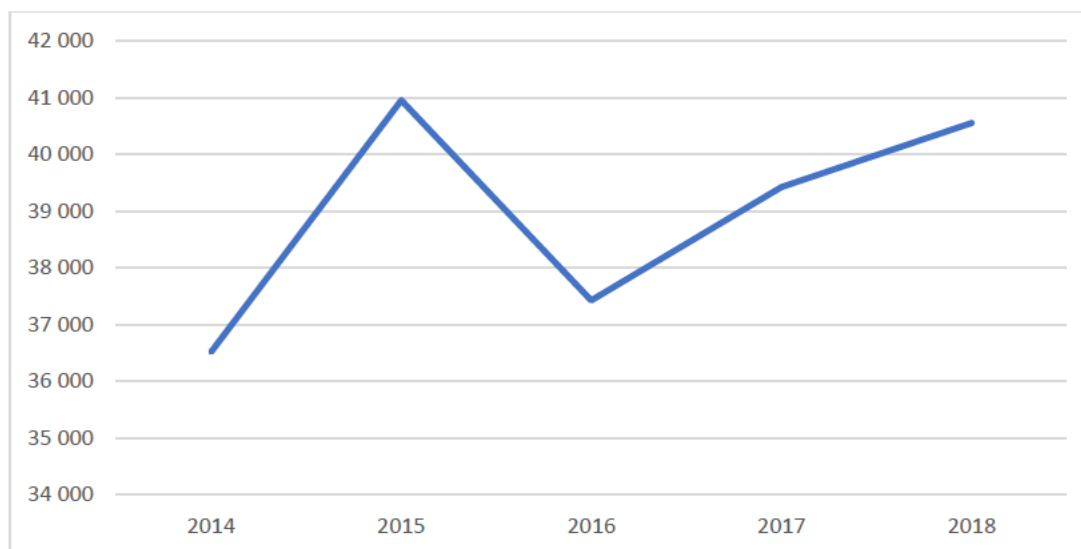
Tableau 51 : Nombre d'actes de naissances dressés par région de 2014-2018

Régions	2014	2015	2016	2017	2018	Total général
DAKAR	103 742	108 643	99 398	108 994	105 005	525 782
DIOURBEL	84 219	67 416	60 862	106 548	124 555	443 600
FATICK	40 830	51 658	49 054	62 589	40 970	245 101
KAFFRINE	25 942	37 490	46 048	51 536	66 821	227 837
KAOLACK	48 459	78 355	49 345	84 017	56 786	316 962
KEDOUGOU	11 546	10 405	8 238	17 982	12 303	60 474
KOLDA	35 735	55 726	38 441	50 420	43 592	223 914
LOUGA	41 750	52 163	47 556	87 878	57 557	286 904
MATAM	31 880	31 854	36 211	58 150	35 690	193 785
SAINT-LOUIS	64 994	59 470	49 335	81 061	50 504	305 364
SEDHIOU	40 933	46 502	28 930	35 901	22 878	175 144
TAMBACOUNDA	26 123	26 521	30 032	46 684	39 618	168 978
THIES	77 367	79 541	76 914	101 319	83 275	418 416
ZIGUINCHOR	21 795	23 791	20 533	22 451	26 873	115 443
Total général	655 315	729 535	640 897	915 530	766 427	3 707 704

Actes de mariage

La lecture du tableau suivant montre peu de variations sur le nombre d'actes de mariage dressés par les centres d'état civil au niveau des régions durant ces cinq (5) dernières années. Il oscille entre 36 000 et un peu plus de 40 000 actes de mariage par année. Ce nombre, très faible, montre que les populations n'ont pas l'habitude de déclarer les mariages.

Graphique 3 : Variation du nombre d'actes de mariage (2014-2018)



De fortes disparités sont notées entre les régions. Dakar (92 697), Thiès (26 015), et Saint-Louis (12 775) comptent le plus grand nombre d'actes de mariage. En plus de la taille de la population, le caractère urbain de ces régions et le taux de scolarisation expliquent cette situation. Il faut noter également que les mariages sont le plus souvent déclarés par les salariés qui ont besoin d'actes de mariage pour des raisons administratives ou fiscales. Dans la région de Diourbel, le nombre d'actes de mariage dressé sur cinq (5) ans (9 533 actes) est très faible par rapport à son poids démographique (11% de la population nationale). Elles sont suivies par les régions de Kaolack (9 109), Louga (7 758) et Ziguinchor (7 401). Les plus faibles effectifs sont répertoriés dans les régions de Kaffrine (2 386) et Kédougou (1 462).

Tableau 52 : Nombre d'actes de mariage dressés par région de 2014-2018

Régions	2014	2015	2016	2017	2018	Total général
DAKAR	18 039	19 086	17 880	18 477	19 215	92 697
DIOURBEL	1 781	1 609	1 813	1 922	2 408	9 533
FATICK	931	1 102	1 195	1 376	1 320	5 924
KAFFRINE	460	461	448	527	490	2 386
KAOLACK	1 617	1 705	1 846	1 926	2 015	9 109
KEDOUGOU	256	244	260	290	412	1 462
KOLDA	788	731	797	801	929	4 046
LOUGA	1 294	1 351	1 572	1 852	1 689	7 758
MATAM	805	987	1 155	933	1 138	5 018
SAINT-LOUIS	2 412	2 382	2 475	2 774	2 732	12 775

SEDHIOU	630	3 864	509	572	426	6 001
TAMBACOUNDA	1 018	1 019	913	948	845	4 743
THIES	4 921	4 998	5 142	5 534	5 420	26 015
ZIGUINCHOR	1 563	1 416	1 418	1 491	1 513	7 401
Total général	36 515	40 955	37 423	39 423	40 552	194 868

Actes de décès

A l'instar des actes de mariage, **ceux de décès sont aussi peu déclarés : 175 799 actes sur cinq ans.** Les déclarations sont souvent l'œuvre de salariés en quête de documents administratifs. Durant les cinq (5) dernières années, une faible évolution est notée dans la production des actes de décès qui est passée de 31 795 en 2014 à 37 422 actes en 2018. **Les régions les plus urbanisées Dakar, Thiès, Kaolack et Saint-Louis arrivent toujours en tête.**

Comme le graphique ci-dessous l'indique, le nombre d'actes de décès est sensiblement inférieur aux décès attendus statistiquement. Ainsi, avec 110 832 décès attendus en 2018 et 38 543 actes dressés, le taux d'enregistrement des décès se situe à 34%.

Graphique 4 : Variation du nombre d'actes de décès et des décès attendus (2014-2018)

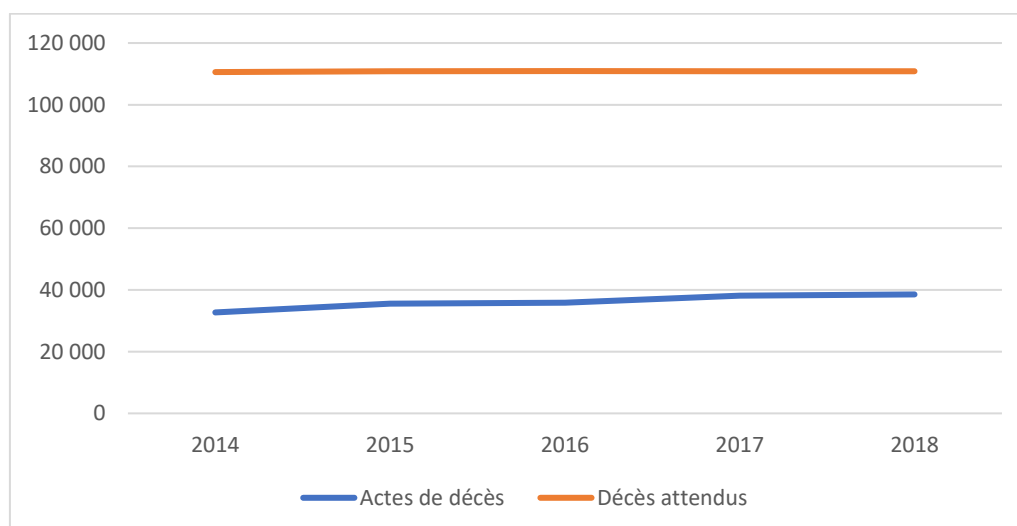


Tableau 53 : Nombre d'actes de décès dressés par région de 2014-2018

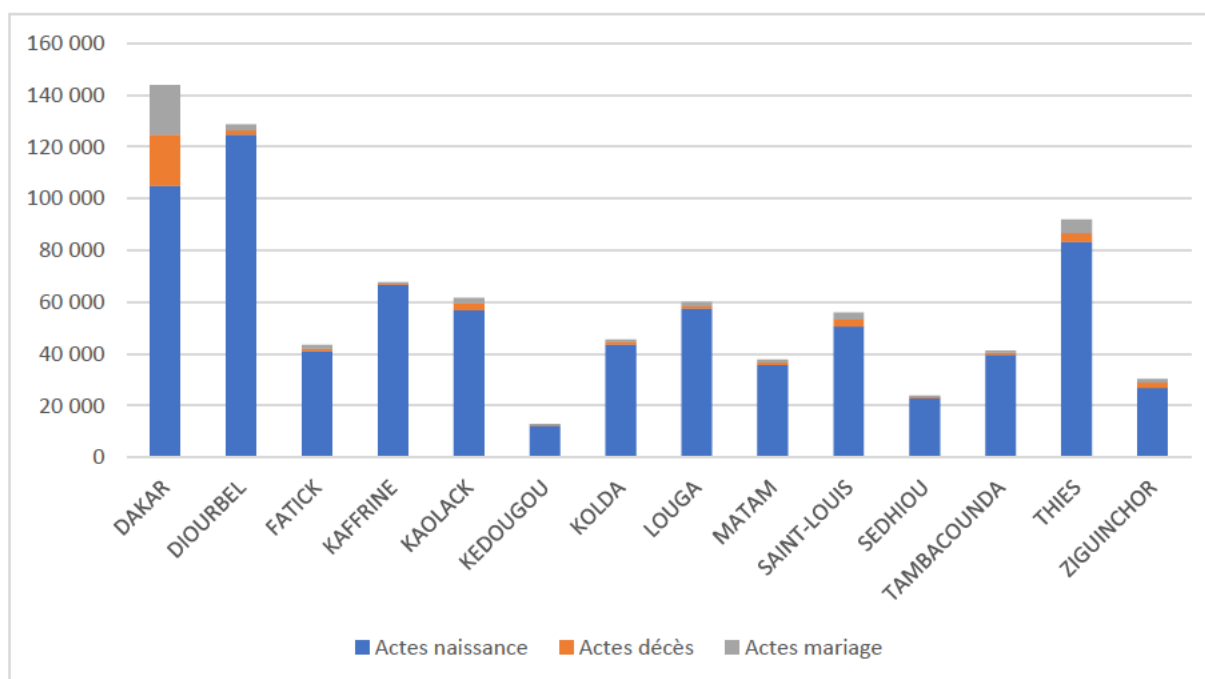
Région	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	Total général
DAKAR	17 524	18 081	17 838	19 066	19 585	92 094
DIOURBEL	1 143	1 349	1 475	1 654	1 781	7 402
FATICK	1 089	1 193	1 279	1 507	1 155	6 223
KAFFRINE	408	381	403	438	466	2 096
KAOLACK	2 720	2 945	2 595	3 030	2 826	14 116
KEDOUGOU	104	146	177	179	239	845
KOLDA	660	858	1 027	1 049	1 114	4 708
LOUGA	712	742	835	919	841	4 049
MATAM	622	1 050	1 248	985	982	4 887
SAINT-LOUIS	2 564	2 791	2 678	2 693	2 775	13 501
SEDHIOU	559	714	681	670	598	3 222
TAMBACOUNDA	661	790	1 095	963	861	4 370
THIES	2 451	2 991	2 868	3 189	3 323	14 822

ZIGUINCHOR	1 491	1 572	1 701	1 767	1 997	8 528
Total général	32 708	35 603	35 900	38 109	38 543	180 863

Synthèse des actes

En cumulant les actes de naissances, mariage et décès, pour l'année 2018 par exemple, on observe à l'aide du graphique ci-dessous que la région de Dakar est la région qui produit quantitativement le plus d'actes, avec des nombres d'actes de mariage et de décès importants. La région de Diourbel arrive seconde, mais avec peu d'actes de mariage et de décès. Thiès est la troisième région la plus productrice d'actes. Quatre régions se situent autour de 60 000 actes produits en 2018 : il s'agit de Kaffrine, Kaolack, Louga et Saint-Louis.

Graphique 5 : Nombre d'actes dressés par catégorie et par région en 2018



En classant les centres en fonction des volumes d'actes dressés (2014-2018), il est possible de classer les centres en 3 catégories :

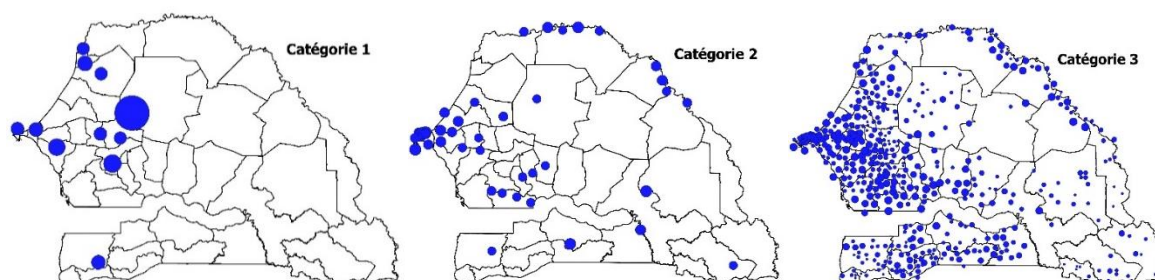
- Les centres dressant plus de 20 actes par jour (11 centres au total, et 13% du volume des actes)
- Les centres dressant entre 10 et 19 actes par jour (47 centres, et 20% du volume des actes)
- Les centres dressant moins de 10 actes par jour (527 centres, et 66% du volume des actes).

Tableau 54 : Classement des centres par volumes d'actes dressés (2014-2018)

Catégorie de CEC	Nb de CEC		Actes dressés	
	Eff.	%	Eff.	%
Cat. 1 : 20 actes et plus par jour	11	1,88	555 575	13,61
Cat. 2 : Entre 10 et 19 actes par jour	47	8,03	797 529	19,53

Cat. 3 : moins de 10 actes par jour	527	90,09	2 730 331	66,86
Total	585	100	4 083 435	100

Les centres de la catégorie 1 se concentrent sur la partie est du pays. Les centres de la catégorie 2 se concentrent tendanciellement également à l'est mais sont présents également le long du fleuve Sénégal. Les centres de la catégorie 3 quant à eux, très nombreux, sont implantés dans toutes les régions.



4.1.16 Nombre de registres archivés (2014-2018)

Globalement, la volumétrie des registres (naissances, mariages, décès) des centres d'état civil du Sénégal s'élève à 85 368 registres sur la période 2014-2018. Avec le décompte fait en 2014 (291 073 registres), on obtient un total de 376 441 registres. Leur condition de conservation s'est très sensiblement améliorée depuis l'enquête de 2014. Par exemple, la part des registres de naissance à restaurer pour la période 2014-2018 est de 0,25% - contre 19% pour le stock de registres inventorié lors de l'enquête de 2014. Globalement, on constate une nette régression des registres à restaurer, à reconstituer ou perdus.

Registres de naissance

La proportion de registres de naissance à restaurer a connu une baisse continue de 2014 à 2018, passant de 0,5% à 0,1%. En effet, en 2014, 72 registres sur les 13 120 existants étaient à restaurer alors qu'en 2018 sur 15 095 registres, seuls 13 sont à restaurer. Il en est de même pour les registres à reconstituer qui représentent une très faible proportion, variant de 0,03% à 0,04%.

Pour les registres perdus, hormis 2014 (6 perdus) et 2015 (23 registres perdus), une évolution positive est remarquée. Deux registres seulement sont perdus en 2016 et un en 2017, tandis qu'en 2018 aucun registre perdu n'est enregistré.

Tableau 55 : Répartition par année des registres de naissances archivés dans les CEC selon l'état

	Nombre total de registres	Nombre de registres à restaurer		Nombre de registres à reconstituer		Nombre de registres perdus	
		Eff	%	Eff	%	Eff	%
2014	13 740	72	0,52%	5	0,04%	6	0,04%
2015	14 933	44	0,29%	5	0,03%	23	0,15%
2016	12 717	30	0,24%	6	0,05%	2	0,02%
2017	18111	27	0,15%	12	0,07%	1	0,01%

2018	15 095	13	0,09%	5	0,03%	0	0,00%
Total	74 596	186	0,25%	33	0,04%	32	0,04%

La répartition par région des registres de naissance à restaurer depuis 2014 laisse voir de grandes disparités avec Kaffrine (96 registres) et Diourbel (61 registres) qui comptent un nombre important. Il faut cependant noter qu'à Diourbel des efforts considérables ont été consentis puisque le nombre de registres à restaurer est passé de 31 en 2014 à un (1) registre en 2018. Ces deux régions sont suivies de Louga (25 registres), Kaolack (20 registres) et Fatick (12 registres). Les régions de Saint-Louis (3 registres), Tambacounda (3 registres) et Matam (1 registre) ont quant à elles de bonnes performances. Pour les registres à reconstituer, hormis Fatick qui compte un nombre important (21 registres) suivi de Kaffrine (7 registres), les autres régions n'ont pas beaucoup de registres à reconstituer. Pour les registres perdus, Kaffrine revient encore avec le plus grand nombre (21 registres).

Il faut saluer les bonnes performances de Dakar, Kédougou, Kolda, Thiès et Ziguinchor qui n'ont pas de registres à restaurer, reconstituer ou perdus ces dernières années.

Tableau 56: Répartition par année et région des registres de naissances dans les CEC selon l'état

Région	Nombre de registres de 2014-2018	Registres à restaurer	Registres à reconstituer	Registres perdus	Total
DAKAR	10 414	0	0	0	0
DIOURBEL	8 753	57	3	1	61
FATICK	4 681	12	21	2	35
KAFFRINE	4 418	65	7	24	96
KAOLACK	6 275	20	0	0	20
KEDOUGOU	1 060	0	0	0	0
KOLDA	5 297	0	0	0	0
LOUGA	5 805	25	0	1	26
MATAM	3 890	1	1	1	3
SAINT-LOUIS	6 357	3	0	1	4
SEDHIOU	3 340	0	0	2	2
TAMBACOUNDA	3 544	3	1	0	4
THIES	8 427	0	0	0	0
ZIGUINCHOR	2 335	0	0	0	0
Total	74 596	186	33	32	251

Registres de mariage

Le pourcentage de registres de mariage à restaurer entre 2014 et 2015 était respectivement de 0,9% et 0,7%. Il a connu une baisse en 2016 (0,3%) avant de remonter de nouveau en 2017 (0,6%). Le plus faible taux est noté en 2018 (0,1%). La même situation est notée au niveau des registres à restaurer et ceux perdus, avec des pourcentages variant d'une année à une autre.

Tableau 57: Répartition par année des registres de mariage archivés dans les CEC selon l'état

	Nombre total de registres	Nombre de registres à restaurer		Nombre de registres à reconstituer		Nombre de registres perdus	
		Eff	%	Eff	%	Eff	%
2014	1 161	10	0,9%	2	0,2%	1	0,1%

2015	1 053	7	0,7%	1	0,1%	0	0,0%
2016	1 047	3	0,3%	1	0,1%	3	0,3%
2017	1 127	7	0,6%	4	0,4%	2	0,2%
2018	1 179	1	0,1%	1	0,1%	2	0,2%
Total	5 567	28		9		8	

La répartition par région montre également des mêmes disparités régionales. Pour les registres à restaurer, la région de Diourbel compte le plus grand nombre (9 registres), suivie de la région de Kaolack (5 registres).

Les registres à reconstituer sont plus importants à Fatick qui en compte trois (3). Quant aux registres perdus, on dénombre un total de huit (8) dont trois (3) à Tambacounda et deux (2) à Kaffrine. Les régions de Saint-Louis, Kaolack et Sédhiou comptent chacune un registre perdu.

Les bonnes performances sont détenues par Kédougou et Ziguinchor qui n'ont pas de registres à restaurer, reconstituer ou perdus ces dernières années.

Tableau 58: Répartition par année et région des registres de mariage dans les CEC selon l'état

Région	Nombre de registres de 2014-2018	Registres à restaurer	Registres à reconstituer	Registres perdus	Total
DAKAR	2 015	2	0	0	2
DIOURBEL	294	9	0	0	9
FATICK	266	2	3	0	5
KAFFRINE	157	2	1	2	5
KAOLACK	305	5	1	1	7
KEDOUGOU	99	0	0	0	0
KOLDA	224	0	1	0	1
LOUGA	302	0	1	0	1
MATAM	154	1	1	0	2
SAINT-LOUIS	448	1	0	1	2
SEDHIOU	196	2	1	1	4
TAMBACOUNDA	254	3	0	3	6
THIES	622	1	0	0	1
ZIGUINCHOR	231	0	0	0	0
Total	5 567	28	9	8	45

Registres de décès

De 2014 à 2017, les mêmes tendances sont remarquées dans le nombre de registres de décès à restaurer qui tourne entre 0,5 et 0,4% des registres. Pour les registres à reconstituer, les pourcentages varient de 0,1% en 2014 à 0,4% en 2017. Une évolution notable est notée en 2018 avec aucun registre à restaurer ou à reconstituer.

En revanche pour le nombre de registres perdus, le taux demeure important et stable (0,3% en 2016, 2017 et 2018), même si une baisse est notée depuis 2015.

Tableau 59: Répartition par année des registres de décès archivés dans les CEC selon l'état

	Nombre total de registres	Nombre de registres à restaurer		Nombre de registres à reconstituer		Nombre de registres perdus	
		Eff	%	Eff	%	Eff	%
2014	969	5	0,5%	1	0,1%	13	1,3%

2015	1 026	5	0,5%	0	0,0%	1	0,1%
2016	1 016	4	0,4%	3	0,3%	3	0,3%
2017	1 118	5	0,4%	4	0,4%	3	0,3%
2018	1 076	0	0,0%	0	0,0%	3	0,3%
Total	5 205	19		8		23	

Concernant la répartition par région, Diourbel et Fatick comptent le plus de registres à restaurer ou perdus. Elles sont suivies par les régions de Tambacounda avec 8 registres et Thiès 6 registres. La région de Dakar garde toujours une bonne performance malgré le nombre élevé de registres.

Tableau 60: Répartition par année et région des registres de décès dans les CEC selon l'état

Région	Nombre de registres de 2014-2018	Décès			
		Registres à restaurer	Registres à reconstituer	Registres perdus	Total
DAKAR	1946	1	1	1	3
DIOURBEL	243	8	1	1	10
FATICK	228	1	1	8	10
KAFFRINE	150	1	0	2	3
KAOLACK	414	1	0	1	2
KEDOUGOU	74	0	0	0	0
KOLDA	218	1	1	0	2
LOUGA	246	0	0	1	1
MATAM	211	1	0	2	3
SAINT-LOUIS	391	0	0	2	2
SEDHIOU	207	0	0	0	0
TAMBACOUNDA	240	3	2	3	8
THIES	404	2	2	2	6
ZIGUINCHOR	233	0	0	0	0
Total	5205	19	8	23	50

Malgré les efforts consentis, des registres continuent à se détériorer ou à se perdre, obligeant les centres à des restaurations ou reconstitutions. Aussi les communes doivent poursuivre leurs efforts dans la dotation de mobiliers de rangement adéquats et de bonne qualité pour protéger les registres contre les facteurs de dégradation. De même, les officiers d'état civil doivent veiller au bon archivage et à une bonne tenue des registres pour éviter les détériorations. Parallèlement, l'effort d'informatisation des centres d'état civil doit se poursuivre afin de limiter les manipulations des registres.

4.1.17 Etat du personnel

4.1.18 Structure du personnel

Le diagnostic sur le profil du personnel est incontournable. Il permet, en effet, d'avoir une lecture plus détaillée sur les acteurs qui travaillent dans ces centres en s'appuyant sur un certain nombre d'indicateurs. La structure du personnel concerne la taille, la répartition par sexe et par âge ainsi que le niveau d'instruction des agents de l'état civil.

✚ Taille et répartition par sexe du personnel

Le personnel répertorié au niveau de l'état civil s'élève à 2 698 agents, répartis dans 585 centres. Naturellement les centres des régions de Dakar et de Thiès ont les effectifs les plus importants avec respectivement 531 et 283 agents. La région de Kédougou, avec le plus petit nombre de centres, a les effectifs les moins importants (80 agents). Par contre, l'effectif des régions de Diourbel, Fatick et Tambacounda reste très important par rapport au nombre de centres existants.

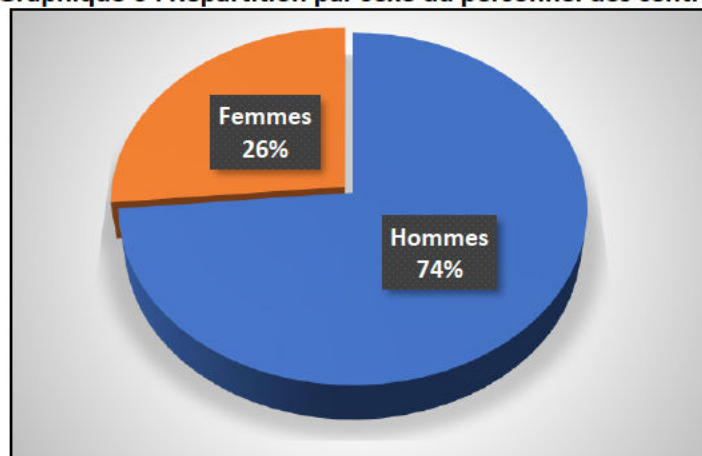
Tableau 61 : Répartition par région des personnels affectés dans les CEC

Région	Nombre de centres	Femme		Homme		Total général
		Eff	%	Eff	%	
DAKAR	72	234	44%	297	56%	531
DIOURBEL	40	44	20%	181	80%	225
FATICK	40	71	29%	176	71%	247
KAFFRINE	33	15	13%	102	87%	117
KAOLACK	43	31	20%	127	80%	158
KEDOUGOU	19	10	12,5%	70	87,5%	80
KOLDA	40	32	17%	159	83%	191
LOUGA	55	49	26%	142	74%	191
MATAM	27	20	26%	56	74%	76
SAINT-LOUIS	43	51	31%	115	69%	166
SEDHIOU	43	18	16%	93	84%	111
TAMBACOUNDA	46	37	17%	182	83%	219
THIES	54	85	30%	198	70%	283
ZIGUINCHOR	30	16	16%	87	84%	103
Total général		713	26%	1985		2698

La répartition par sexe du personnel de l'état civil montre un sex-ratio largement en faveur des hommes qui représentent 74% des agents contre seulement 26% pour les femmes. Malgré ce déséquilibre, on note une bonne progression du personnel féminin dans l'état civil qui est passé de 21% en 2014 à 26 % en 2018.

Par contre, les disparités régionales sont profondes. A l'exception des régions de Dakar (44%), Saint Louis (31%) et Thiès (30%), la proportion de femmes dans les centres des autres régions est très faible. Dans la majorité des centres, plus de 80% du personnel est masculin, les régions de Kédougou et Kaffrine (87% d'hommes) sont les plus concernées. Certainement le taux élevé d'analphabétisme des femmes ne plaide pas à leur faveur. Néanmoins, une promotion de la gente féminine dans les prochains recrutements devrait être encouragée.

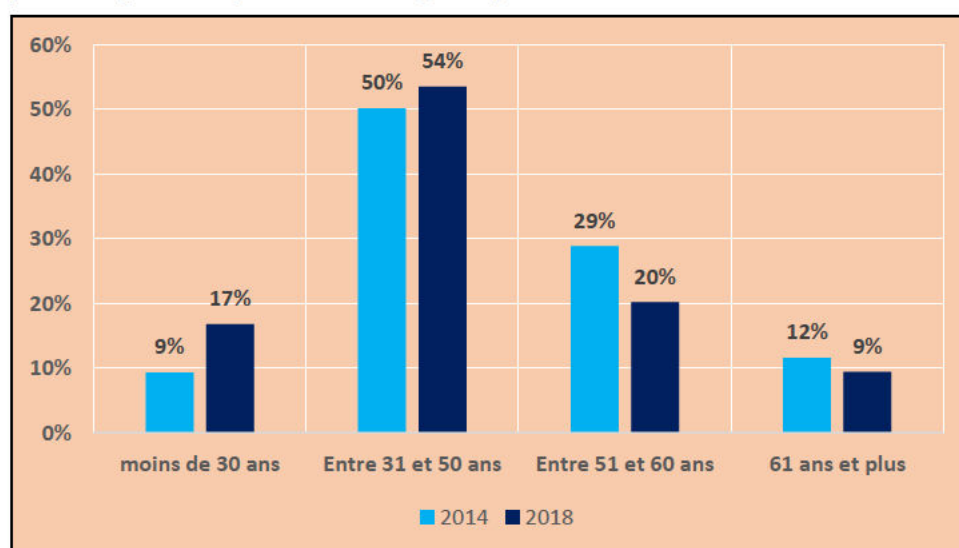
Graphique 6 : Répartition par sexe du personnel des centres



La moyenne d'âge du personnel de l'état civil est de 43,68 ans en 2018. La majorité du personnel est âgée de 31 à 50 ans (54%). Les jeunes de moins de 30 ans, peu représentés, font 17% de l'effectif. Les personnes âgées de 50 à 60 ans et qui sont proches de la retraite (60 ans dans la fonction publique), représentent 20%.

Un fait inédit est la présence dans le personnel de l'état civil de personnes âgées de plus de 60 ans l'âge légal de la retraite (9% dont 8,4% ont entre 61 et 70 ans et 1,1% plus de 71 ans). Le graphique suivant montre les moyennes d'âge du personnel de l'état civil en 2014 et 2018.

Graphique 7 : Répartition par tranche d'âge du personnel affecté dans les CEC en 2014 et 2018



L'analyse comparative montre une baisse progressive des personnes du troisième âge. Le personnel âgé de 51 à 60 ans est passé de 29% à 20% et les plus de 61 ans de 12% à 9%. A contrario, l'émergence des jeunes de moins de 30 ans passés de 9% à 17%, est à saluer. De même les 31-50 ans sont passés de 50% à 54%.

La structure par âge des centres d'état civil selon les régions épouse les mêmes tendances. Il faut toutefois noter la bonne présence des jeunes âgés de 21 à 30 ans dans les centres des régions de Matam (25%) et Tambacounda (25,1%). En revanche, les régions de Kaffrine et Kaolack se singularisent

par des taux très élevés de personnes du troisième âge ayant dépassé l'âge limite de la retraite. La région de Kaffrine compte en effet 17,9% d'agents âgés de 61 et 70 ans et 2,6% de 71 ans et plus. Pour Kaolack, le taux se situe à 17,7% pour les 61 et 70 ans et 1,9% pour les plus 71 ans.

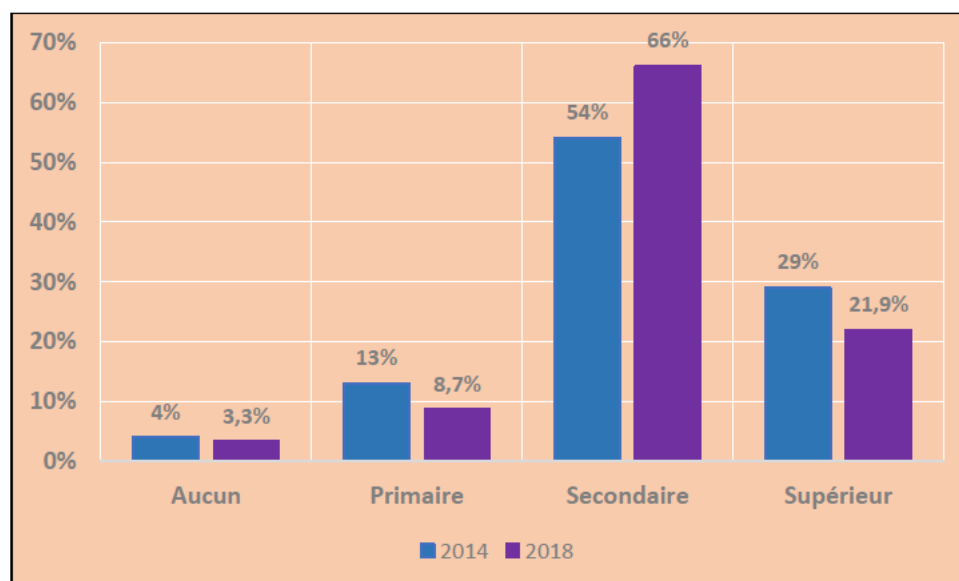
Tableau 62 : Répartition par région et par tranche d'âge du personnel affecté dans les CEC (en année)

Région	Moins 20 ans et moins		Entre 21 et 30 ans		Entre 31 et 50 ans		Entre 51 et 60 ans		Entre 61 et 70 ans		71 ans et plus		ND		Total général
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	
DAKAR		0	56	10,5	291	54,8	146	27,5	15	2,8		0,0	23	4,3	531
DIOURBEL		0	40	17,8	108	48,0	34	15,1	29	12,9	1	0,4	13	5,8	225
FATICK	1	0	40	16,2	126	51,0	34	13,8	29	11,7	5	2,0	12	4,9	247
KAFFRINE		0	17	14,5	56	47,9	14	12,0	21	17,9	3	2,6	6	5,1	117
KAOLACK		0	16	10,1	73	46,2	35	22,2	28	17,7	3	1,9	3	1,9	158
KEDOUGOU	1	1	16	20,0	48	60,0	11	13,8	2	2,5		0,0	2	2,5	80
KOLDA	1	1	32	16,8	104	54,5	32	16,8	16	8,4	1	0,5	5	2,6	191
LOUGA	3	2	35	18,3	77	40,3	32	16,8	18	9,4	4	2,1	22	11,5	191
MATAM		0	19	25,0	25	32,9	13	17,1	2	2,6		0,0	17	22,4	76
SAINT-LOUIS		0	27	16,3	77	46,4	48	28,9	6	3,6	2	1,2	6	3,6	166
SEDHIOU	1	1	16	14,4	72	64,9	18	16,2	2	1,8	1	0,9	1	0,9	111
TAMBACOUNDA	5	2	55	25,1	92	42,0	33	15,1	20	9,1	2	0,9	12	5,5	219
THIES		0	40	14,1	150	53,0	51	18,0	20	7,1	6	2,1	16	5,7	283
ZIGUINCHOR		0	10	9,7	71	68,9	16	15,5	6	5,8		0,0		0,0	103
Total général	12		419		1370		517		214		28		138		2698

📊 Niveau d'instruction du personnel

La majorité des agents de l'état civil (66%) a le niveau du moyen/secondaire et 21,9% ont atteint le niveau supérieur. Le reste du personnel a un niveau très faible avec 8,7% qui n'ont pas dépassé le niveau élémentaire et 3,3% qui n'ont pas fréquenté l'école.

Graphique 8 : Niveau d'instruction du personnel affecté à l'état civil au sein des CEC



Comparativement à 2014, la lecture du graphique montre une relative augmentation du niveau d'instruction du personnel de l'état civil. On constate une diminution du personnel du niveau élémentaire (de 13% à 8,7%) en faveur de celui du secondaire qui est passé de 54% à 66% et le personnel qui n'a aucun niveau a presque stagné. Toutefois, on assiste à une baisse du niveau supérieur de 29% à 21%.

Le tableau ci-après détaille la répartition par région selon le niveau d'instruction avec toujours une prédominance du moyen/secondaire. Par contre, au niveau de la région de Kédougou, 50% du personnel a atteint le niveau supérieur. La forte présence de fonctionnaires de l'Etat dans le personnel est certainement un facteur explicatif. Les régions de Diourbel (32,4%) et Fatick (25,1%) comptent aussi des taux intéressants d'agents ayant atteint le niveau supérieur.

Tableau 63 : Répartition par région et niveau d'instruction du personnel affecté à l'état civil au sein des CEC

Région	Aucun		Ne sait pas		Primaire		Secondaire		Supérieur		Total général
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	
DAKAR	2	0,4		0,0	40	7,5	387	72,9	102	19,2	531
DIOURBEL	10	4,4		0,0	15	6,7	127	56,4	73	32,4	225
FATICK	4	1,6	1	0,4	32	13,0	148	59,9	62	25,1	247
KAFFRINE	13	11,1	1	0,9	9	7,7	75	64,1	19	16,2	117
KAOLACK	3	1,9		0,0	11	7,0	111	70,3	33	20,9	158
KEDOUGOU	1	1,3	1	1,3	8	10,0	30	37,5	40	50,0	80
KOLDA	9	4,7	1	0,5	28	14,7	120	62,8	33	17,3	191
LOUGA	3	1,6		0,0	15	7,9	131	68,6	42	22,0	191
MATAM		0,0	5	6,6	2	2,6	57	75,0	12	15,8	76
SAINT-LOUIS	2	1,2		0,0	13	7,8	120	72,3	31	18,7	166
SEDHIOU		0,0		0,0	14	12,6	81	73,0	16	14,4	111
TAMBACOUNDA	21	9,6	9	4,1	17	7,8	120	54,8	52	23,7	219
THIES	1	0,4	2	0,7	24	8,5	195	68,9	61	21,6	283
ZIGUINCHOR		0,0		0,0	8	7,8	80	77,7	15	14,6	103
Total général	69	2,5	20	0,7	236	8,7	1782	66,05	591	21,9	2698

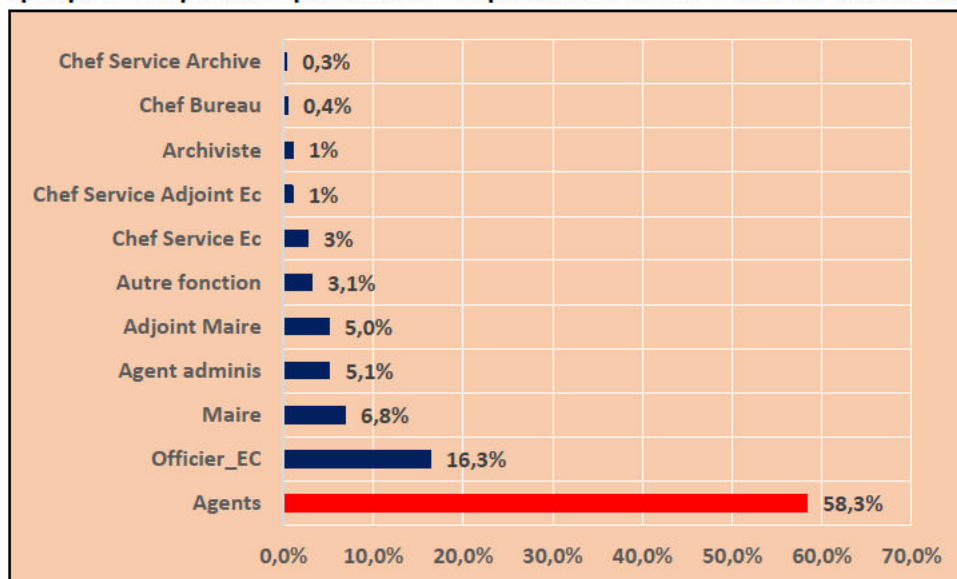
4.1.19 Fonction et statut du personnel

Fonction

Le personnel affecté au niveau de l'état civil occupe différentes fonctions dont la liste est énumérée dans le graphique ci-dessous. La majorité du personnel de l'état civil est constituée d'agents (58,3%). Les autres membres du personnel sont, notamment des officiers d'état civil (16,3%), des maires (6,8 %), des agents administratifs (5,1%), des adjoints aux maires (5%) etc. Les chefs des services des archivages (0,3%) et les archivistes (1%) occupent une faible proportion, alors que l'archivage constitue un maillon essentiel de l'état civil.

3,1% du personnel est constitué d'autres fonctions parmi lesquelles une majorité d'Agents de Sécurité de Proximité (ASP), des Secrétaires municipaux, des enseignants, des étudiants qui appuient le Service de l'état civil.

Graphique 9 : Répartition par fonction du personnel affecté à l'état civil dans les CEC



La répartition du personnel par fonction selon les régions est répertoriée dans le tableau suivant. Elle suit les mêmes tendances avec une prédominance des agents. Il faut souligner que les régions de Louga, Matam, Sédhiou, Tambacounda ne comptent aucun archiviste.

Tableau 64 : Répartition par région et par fonction du personnel affecté à l'état civil dans les CEC

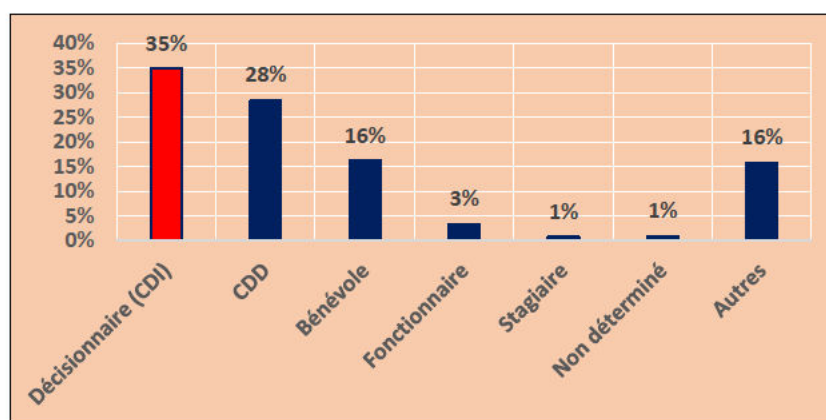
Région	Maire	Adjoint Maire	Chef Service Ec	Chef Service Adjoint Ec	Chef Service Archive	Chef Bureau	Agent adminis	Archi-viste	Officier _EC	Agent	Autre fonction
DAKAR	0	5	18	8	5	1	23	7	31	433	5
DIOURBEL	34	15	6	12	0	1	25	1	63	119	2
FATICK	36	34	4	1	2	0	15	5	77	128	6
KAFFRINE	14	9	3	0	0	3	2	1	44	55	5
KAOLACK	15	8	2	1	0	2	3	2	58	93	8
KEDOUGOU	18	12	0	0	0	0	14	1	13	28	2
KOLDA	25	18	9	1	1	0	16	1	24	106	3
LOUGA	20	8	3	1	1	1	13	0	49	119	12
MATAM	0	0	1	0	0	0	3	0	27	71	0
SAINT-LOUIS	0	7	5	3	0	2	12	4	14	103	19
SEDHIOU	1	7	14	1	0	1	7	0	8	64	15
TAMBACOUNDA	35	12	1	0	0	0	4	0	33	150	1
THIES	4	11	7	1	0	0	8	5	66	186	8
ZIGUINCHOR	1	2	8	1	0	0	6	2	4	75	5
Total général	203	148	81	30	9	11	151	29	511	1730	91

✚ Statut du personnel

Le personnel de l'état civil est composé en majorité d'agents décisionnaires (35%) et de contractuels à durée déterminée 28%. Le nombre d'agents bénévoles (16%) a considérablement diminué. Il est passé de 36% en 2014 à 16% en 2018. Le personnel fonctionnaire peu nombreux (3%) est composé en majorité d'agents de l'Etat qui cumulent leur fonction avec celle d'agents d'état civil.

Les autres (16%) n'ont pas de statut particulier, ce sont les ASP, les conseillers municipaux, les enseignants, etc. qui viennent en appui aux centres d'état civil. Dans certains centres d'état civil, la fonction d'officier d'état civil est même confiée aux ASP.

Graphique 10 : Statut professionnel du personnel affecté à l'état civil dans les CEC



Le détail de la répartition du personnel selon le statut est fourni par le tableau ci-dessous. On remarque le nombre encore important de bénévoles dans les régions de Matam et de Tambacounda. Au niveau de Kédougou, la majorité des agents ont des Contrats à Durée Déterminée (CDD) et ils sont appuyés par les fonctionnaires de l'Etat. En revanche, au niveau de la région de Fatick, les autres, personnels d'appui, constituent plus de la moitié des agents de l'état civil.

Tableau 65: Répartition par région du personnel affecté à l'état civil dans les CEC selon le statut professionnel

Région	Bénévole	CDD	Décisionnaire (CDI)	Fonctionnaire	Stagiaire	Autres	Non déterminé	Total général
DAKAR	14	194	276	20	2	18	7	531
DIOURBEL	5	70	73	8	2	66	1	225
FATICK	19	60	32	2	4	127	3	247
KAFFRINE	15	11	59	7		24	1	117
KAOLACK	25	36	61	8		28		158
KEDOUGOU	6	32	14	17	2	6	3	80
KOLDA	42	60	47	3		38	1	191
LOUGA	58	44	54	2	1	31	1	191
MATAM	34	16	22		1		3	76
SAINT-LOUIS	41	23	82	5	3	10	2	166
SEDHIOU	51	14	42	1		3		111
TAMBACOUNDA	47	75	36	3	1	56	1	219
THIES	48	102	102	8	2	19	2	283
ZIGUINCHOR	31	28	40	2	1	1		103
Total général	436	765	940	86	19	427	25	2698

4.1.20 Formations reçues

Les agents des centres d'état civil ont bénéficié de sessions de renforcement de capacités dans divers domaines notamment, en gestion de l'état civil, en informatique et en technique d'archivage. Près de

2940 agents ont bénéficié de ces formations : 49,31% pour la gestion de l'état civil, 32,85% pour l'informatique et 17,82% pour l'archivage.

La formation sur la gestion de l'état civil a connu une nette progression par rapport à 2014 avec 35% des agents qui étaient formés en la matière. En revanche, les agents qui ont bénéficié de formation en informatique n'ont pas beaucoup augmenté (30,6% en 2014 et 32,8 en 2018).

La répartition par région des formations reçues montre une prédominance de la formation sur l'état civil dans les régions de Kédougou, Saint-Louis, Thiès et Ziguinchor. Les régions de Dakar (51,3%) et Diourbel (44,6%) ont privilégié l'informatique, ce qui s'explique notamment par l'informatisation des centres. Les formations en archivage sont importantes à Thiès, Kaffrine et Kaolack.

Tableau 66 : Répartition par région du personnel affecté à l'état civil selon la formation suivie

Région	Formation sur l'Etat civil		Formation en informatique		Formation en archivage		Total
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	
DAKAR	194	37,3	267	51,3	59	11,3	520
DIOURBEL	107	44,2	108	44,6	27	11,2	242
FATICK	76	43,4	64	36,6	35	20,0	175
KAFFRINE	68	50,0	30	22,1	38	27,9	136
KAOLACK	92	42,2	64	29,4	62	28,4	218
KEDOUGOU	44	69,8	15	23,8	4	6,3	63
KOLDA	123	52,8	57	24,5	53	22,7	233
LOUGA	111	51,6	58	27,0	46	21,4	215
MATAM	35	51,5	16	23,5	17	25,0	68
SAINT-LOUIS	123	67,2	47	25,7	13	7,1	183
SEDHIOU	89	55,3	38	23,6	34	21,1	161
TAMBACOUNDA	146	56,8	79	30,7	32	12,5	257
THIES	166	64,6	95	37,0	96	37,4	357
ZIGUINCHOR	76	67,9	28	25,0	8	7,1	112
Total général	1450	49,31	966	32,85	524	17,82	2940

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1. Sur le mécanisme de collecte de routine des informations

Au-delà de l'enquête menée et de l'état des lieux dressé, les données ont vocation à être actualisées régulièrement, annuellement par exemple, sur des dimensions considérées comme essentielles par le Ministère en charge de l'état civil à des fins de pilotage du système.

La forme de ce dispositif d'actualisation, qui contribuera fortement au suivi/évaluation des résultats fixés dans le cadre du Programme d'appui financé par l'Union Européenne, est à définir par la Direction de l'Etat civil. Il est probable que des questions clé seront priorisées, telles que par exemple :

- Le nombre d'actes d'état civil dressés dans l'année.
 - o Pour chaque catégorie d'acte, il sera utile de différencier les actes qui ont été dressés sur la base d'une déclaration (naissance, mariage, décès), et les actes dressés sur la base d'un jugement d'autorisation d'inscription.
- Les questions d'approvisionnement et de rupture d'approvisionnement en registres d'état civil et en imprimés
- Le transfert annuel des volets 2 aux greffes du Tribunal de Grande Instance
- L'état sommaire du personnel, et les contacts des nouveaux officiers.
- En cas de première année d'exercice d'un centre secondaire : la fiche complète du nouveau centre.

5.2. Sur les indicateurs pertinents de suivi/évaluation

L'application informatique développée et installée à la DEC a vocation à permettre une gestion rapide et rigoureuse des informations collectées sur le terrain lors de l'enquête et au-delà, dans le cadre d'actualisations ultérieures des données. En outre, elle produit des indicateurs de base permettant d'assurer dans la durée un suivi de l'état du système d'état civil, de son état initial vers un état futur visé. La liste d'indicateurs ci-dessous, dont les valeurs peuvent être obtenues sur plusieurs échelles (nationale, régionale, départementale, communale), est indicative et donne un aperçu des outils de suivi/évaluation disponibles pour apprécier les effets du Programme d'appui prévu, et au-delà la trajectoire du système d'état civil.

Indicateur	Valeur nationale 2018
% des centres connaissant des ruptures fréquentes de registres	25%
% des centres ne disposant d'aucune source d'approvisionnement en électricité	9%
% des centres disposant d'une salle d'archivage spécifique	32%
% des centres ayant tous leurs registres clôturés par la Justice	80%
% des centres ne transmettant pas le double des registres auprès des TGI	46%

% de centres disposant d'un logiciel d'administration de l'EC	22%
% de féminité du personnel des centres	26%
Age moyen du personnel des centres (années)	43,6
% du personnel des centres ne disposant d'aucun niveau d'instruction	3,3%
% du personnel des centres ayant reçu une formation en gestion de l'état civil	49,3%

5.3. Sur la comparaison des données d'état civil avec d'autres sources

Enfin, il serait utile de rapprocher les données issues du système national d'information sanitaire, qui comptabilise par structure sanitaire les naissances et les décès survenus, avec celles des centres d'état civil. Ce rapprochement donnerait une indication sur la prise en charge des événements vitaux par les centres d'état civil, à condition qu'il soit possible d'identifier clairement les actes d'état civil dressés sur base déclarative.

Par ailleurs, au niveau local, la comparaison des données pourrait favoriser le rapprochement entre les responsables communaux de l'état civil et de la santé et la mise en place d'initiatives spécifiques – comme les coins état civil dans les structures sanitaires – visant à mieux coordonner les procédures de santé publique et celles liées à la déclaration des faits d'état civil.

Les statistiques judiciaires sont une seconde source à croiser avec les données issues des centres d'état civil. Le Ministère de la Justice a collecté en 2018 des statistiques d'activité auprès des Tribunaux d'Instance, et notamment des statistiques concernant la matière civile (dont les jugements d'autorisation d'inscription, les jugements de divorce notamment). Des équipes ont été formées à la collecte des statistiques judiciaires³, qui a vocation à être renouvelée ultérieurement. Lorsque les données d'activité seront désagrégées, il est prévu qu'apparaissent les affaires de statut personnel qui pourront alors être rapprochées avec les statistiques d'activité des centres d'état civil. Un éclairage des liens entre état civil et décisions judiciaires pourra être ainsi apporté au niveau de chaque circonscription judiciaire.

³ Activité financé par le Programme d'appui à la réforme de l'Etat de droit – Justice (PARED, UE).

II. ENQUÊTE AUPRÈS DES TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE

1. ENJEUX ET DEROULEMENT DE L'ETUDE

En termes de conservation des registres d'état civil, les greffes des tribunaux de grande instance (TGI), à travers le Procureur, sont destinataires du double des registres en application du Code de la famille (le volet n°2). Il importe donc d'analyser les conditions de conservation des registres par ces juridictions.

La carte judiciaire actuelle, fournie par la Direction des services judiciaires, dispose de 14 TGI fonctionnels, et de 5 TGI à installer dans l'avenir (Rufisque, Tivaouane, Sédhiou, Kaffrine, Mbacké).

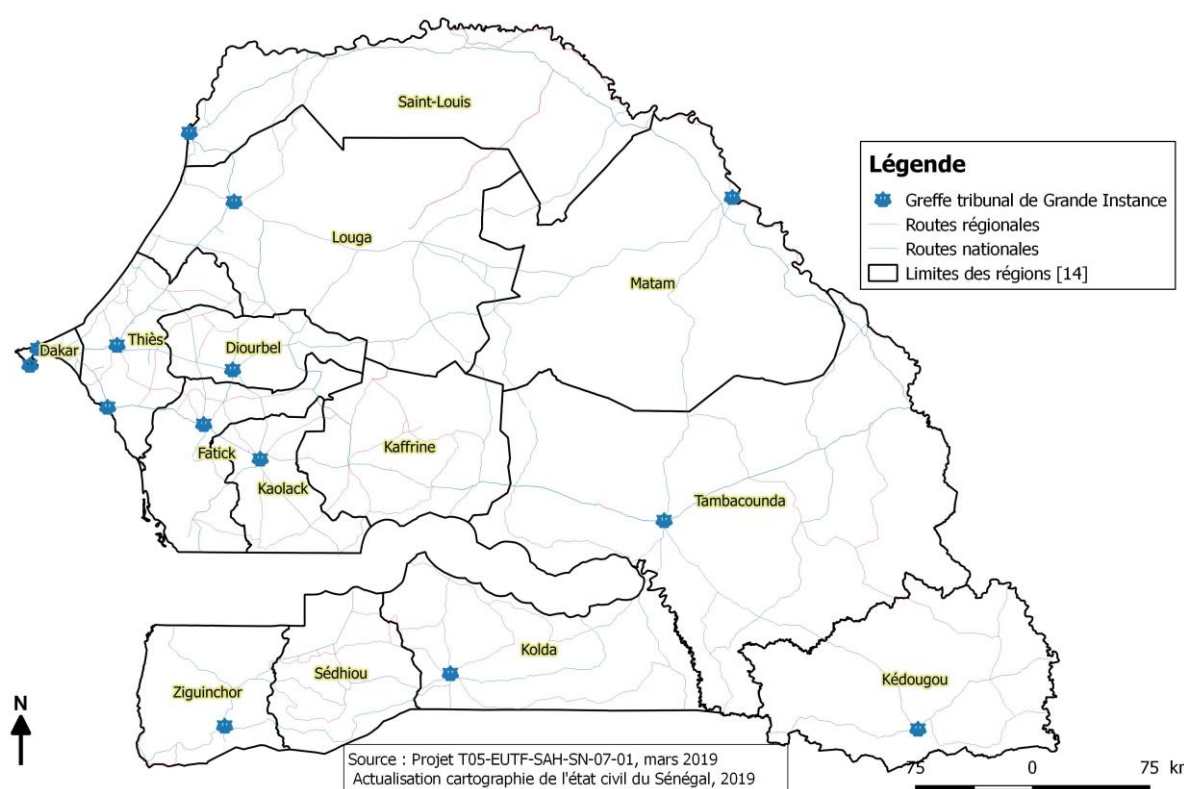


Il convient de noter d'emblée que 3 TGI ont été installés récemment, en 2018 : Pikine-Guédiawaye, Kédougou, et Mbour. Les réponses au questionnaire administré doivent donc être reçues, pour ces trois juridictions, à la lumière de cette installation récente.

Tableau 67 : Présentation des 14 TGI

TGI	Adresse administrative	Année de création	Année d'installation
DAKAR	TGI hors classe de Dakar Plateau		2009
DIOURBEL	TGI Diourbel quartier Thierno Kandji BP 124 Diourbel	1968	2012
FATICK	Tribunal grande instance de Fatick	1991	1992
PIKINE-GUEDIAWAYE	Tribunal grande instance	2018	2018
KAOLACK	Tribunal de grande instance de Kaolack		
KEDOUGOU	Tribunal de grande instance de Kédougou	2018	2018
KOLDA	Tribunal grande instance de Kolda	1993	1993
LOUGA	Palais de justice		2006
MATAM	Tribunal de Grande instance de Matam BP 49	2004	2004
MBOUR	TGI Mbour Grand Mbour		2018
SAINT LOUIS	Rue Khalifa Ababacar Sy, Ex André Lebon BP215 TF 325	1940	
TAMBACOUNDA	Tribunal de grande instance de Tambacounda		
THIES	Tribunal de grande instance de Thiès, Randoulène Nord	1960	2014
ZIGUINCHOR	Tribunal de grande instance de Ziguinchor	1909	1910

Carte des 14 TGI enquêtés



2. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DETAILLES DE L'ETUDE

a) Greffes des TGI

➤ Infrastructures

Tous les greffes des TGI (bureaux administratifs, salles d'archives) sont hébergés dans le même bâtiment ou le même ensemble que le TGI, à l'exception de la juridiction de Ziguinchor pour laquelle le greffe est localisé dans un site différent du TGI.

En termes d'alimentation électrique, tous les greffes sont électrifiés par la SENELEC, et seuls les greffes de Dakar bénéficient d'un approvisionnement additionnel auprès d'un groupe électrogène fonctionnel. L'alimentation électrique est partout continue, et n'est pas rationnée. Il convient de noter que la majorité des greffes bénéficie d'un courant électrique stable, mais que ce n'est pas le cas pour les greffes de Mbour, Louga, Saint Louis, Matam, et Thiès.

En outre, il était demandé si le bâtiment abritant le Greffe était connecté à internet, et si oui, quel est le nom du fournisseur d'accès à internet (F.A.I.). 7 greffes sur 14 sont hébergés dans des bâtiments connectés à internet, et Orange Sonatel est le fournisseur d'accès le plus fréquent.

Tableau 68 : Connection des TGI à internet et F.A.I.

TGI	Connection à internet	Nom du F.A.I.
DAKAR	Oui	Orange Sonatel
DIOURBEL	Non	
FATICK	Non	
GUEDIAWAYE	Oui	Orange Sonatel
KAOLACK	Oui	Orange Sonatel
KEDOUGOU	Non	
KOLDA	Non	
LOUGA	Non	
MATAM	Non	
MBOUR	Non	
SAINT LOUIS	Oui	Orange Sonatel
TAMBACOUNDA	Oui	Orange Sonatel
THIES	Oui	Orange Sonatel
ZIGUINCHOR	Oui	ADIE

En termes de perspectives futures, il était demandé s'il existe un projet de construction d'un nouveau site pour le TGI ou de rénovation dans l'avenir. En outre, dans l'hypothèse où il y avait un tel projet, le greffe et l'archivage bénéficieraient ils également de cette construction ou de cette rénovation ?

7 juridictions ont répondu que des projets de construction ou de rénovation existent. Dans 4 cas, les greffes et l'archivage sont pris en compte dans ces projets, et dans 3 cas le répondant ne sait pas si les greffes et l'archivage sont concernés. Sur ce point, la Direction des constructions des palais de justice et autres édifices (DCPJAA) du Ministère de la Justice est susceptible d'apporter des réponses plus complètes.

Tableau 69 : Projets de construction/rénovation des TGI et intégration des greffes

TGI	Projet de construction / rénovation	Grefe et archivage pris en compte
DAKAR	Non	
DIOURBEL	Oui	Oui
FATICK	Oui	Oui
GUEDIAWAYE	Ne sait pas	
KAOLACK	Non	
KEDOUGOU	Ne sait pas	
KOLDA	Oui	Oui
LOUGA	Ne sait pas	
MATAM	Oui	Non
MBOUR	Oui	Ne sait pas
SAINT LOUIS	Oui	Ne sait pas
TAMBACOUNDA	Oui	Oui

THIES	Non	
ZIGUINCHOR	Ne sait pas	

➤ Espace consacré à l'archivage

Il était demandé aux répondants d'indiquer le nombre de pièces consacrées actuellement à l'archivage des registres d'état civil, en ne comptant pas les bureaux administratifs de l'administrateur des greffes et des greffiers. Également, il était demandé de signaler si des pièces non utilisées jusque-là pour l'archivage étaient éventuellement disponibles si le TGI souhaitait dans l'avenir les affecter à l'archivage des registres.

5 greffes ne disposent pas actuellement de pièces consacrées à l'archivage des registres d'état civil. Le TGI de Matam a indiqué n'avoir pas de salle d'archivage. Les autres greffes disposent d'une salle, de deux salles (Dakar, Kaolack, Louga), ou de trois salles (cas unique de Ziguinchor). Dans l'avenir, les TGI de Guédiawaye et de Kolda (démunis de salle d'archivage des registres actuellement) et celui de Kaolack souhaitent affecter des salles pour l'archivage des registres d'état civil

Tableau 70 : Pièces consacrées actuellement / dans l'avenir à l'archivage des registres

TGI	Nb pièces consacrées actuellement à l'archivage des registres d'EC	Pièces éventuellement disponibles pour l'archivage
DAKAR	2	Non
DIOURBEL	1	Non
FATICK	1	Non
GUEDIAWAYE	0	Oui
KAOLACK	2	Oui
KEDOUGOU	0	Non
KOLDA	0	Oui
LOUGA	2	Non
MATAM	0	Non
MBOUR	0	Non
SAINT LOUIS	1	Non
TAMBACOUNDA	1	Non
THIES	1	Non
ZIGUINCHOR	3	Non

➤ Etat et nature des équipements informatiques des greffes

Chaque greffe était interrogé sur la nature et l'état de ses équipements informatiques. Le décompte permet d'établir le tableau suivant.

Tableau 71 : Nature et état des équipements informatiques disponibles aux greffes

TGI	Ordinateurs	Ordinateurs fonctionnels	Imprimantes	Imprimantes fonctionnelles	Onduleurs	Onduleurs fonctionnels
DAKAR	2	2	1	1	0	0
DIOURBEL	7	7	6	6	6	0
FATICK	5	5	5	5	3	3
GUEDIAWAYE	3	3	3	3		
KAOLACK	18	18	18	18	1	1
KEDOUGOU	2	2	2	2		
KOLDA	5	5	2	2		
LOUGA	6	6	5	5	2	2
MATAM	4	4	0	0	1	1
MBOUR	4	4	3	3	1	1
SAINT LOUIS	1	1	0	0	7	7
TAMBACOUNDA	9	6	6	4	1	1
THIES	19	18	3	2	0	0
ZIGUINCHOR	10	6	7	7	0	0

Les greffes des TGI de Saint-Louis, Kédougou, et Dakar sont quantitativement les moins équipés. A l'inverse, les greffes de Thiès et Kaolack sont les plus dotés en équipements informatiques. Il est probable que les personnes répondantes aient alors listé tous les équipements de la juridiction, bien au-delà du service des greffes..

Le niveau de fonctionnalité des équipements est satisfaisant dans la mesure où la très grande majorité des matériels indiqués sont bien fonctionnels.

A noter qu'aucun greffe n'a indiqué être équipé de serveur, à l'exception de Saint Louis (3 serveurs)⁴.

b) Archivage des registres d'état civil

Sur les conditions d'archivage des registres, il était demandé si le greffe dispose d'un spécialiste de l'archivage, et d'une salle spécifique d'archivage des registres d'état civil.

Tableau 72 : Archivage des registres par TGI

TGI	Existence d'un spécialiste de l'archivage	Existence d'une salle spécifique d'archivage des registres d'EC ?
DAKAR	Oui	Oui
DIOURBEL	Non	Oui
FATICK	Non	Non
GUEDIAWAYE	Non	Non

⁴ Existence de serveurs liés à la mise en place d'un bureau d'exécution des peines BEX en pilote et d'un projet pilote d'informatisation du casier judiciaire.

KAOLACK	Oui	Oui
KEDOUGOU	Non	Non
KOLDA	Non	Oui
LOUGA	Non	Non
MATAM	Non	Non
MBOUR	Non	Non
SAINT LOUIS	Oui	Non
TAMBACOUNDA	Non	Non
THIES	Oui	Oui
ZIGUINCHOR	Oui	Oui

5 greffes sur les 14 disposent d'un spécialiste de l'archivage. En matière d'espace propre, 6 greffes ont une salle spécifique d'archivage des registres d'état civil. ⁵

Les Greffes étaient questionnés sur l'état général des pièces dans lesquelles sont conservés les registres d'état civil, ainsi que les éventuels travaux de rénovation à entreprendre.

Comme le montre le tableau ci-dessous, des travaux de réhabilitation assez approfondis sont signalés par les greffes de 4 TGI : Kédougou, Tambacounda, Thiès, Ziguinchor. Pour les 10 autres TGI, les pièces concernés sont dans un état correct.

Tableau 73 : Etat des pièces consacrées à l'archivage des registres

TGI	Etat des pièces consacrées	Nature des travaux (plusieurs réponses possibles) :
DAKAR	Bon, correct	
DIORBEL	Bon, correct	
FATICK	Bon, correct	
GUEDIWAYE	Bon, correct	
KAOLACK	Bon, correct	
KEDOUGOU	Vétuste, dégradé, à rénover	Dimensions : 20m x 11m Eclairage à changer / Fenêtre à changer / Plafond à reprendre / Etanchéité
KOLDA	Bon, correct	
LOUGA	Bon, correct	
MATAM	Bon, correct	
MBOUR	Bon, correct	
SAINT LOUIS	Bon, correct	
TAMBACOUNDA	Vétuste, dégradé, à rénover	Dimensions : 8m x 4m Sol à reprendre / Murs à reprendre / Fenêtre à changer / Plafond à reprendre / Etanchéité

⁵ Au niveau du Ministère de la Justice dans sa globalité, les ressources humaines font état de 12 archivistes documentalistes.

THIES	Vétuste, dégradé, à rénover	Dimensions : 12m x 10m Sol à reprendre / Murs à reprendre / Circuit électrique à refaire / Eclairage à changer / Portes à changer / Fenêtre à changer / Plafond à reprendre / Etanchéité
ZIGUINCHOR	Vétuste, dégradé, à rénover	Dimensions : 4m x 2,5m Murs à reprendre / Portes à changer / Plafond à reprendre / Etanchéité

➤ Conditions d'archivage des registres d'état civil

Les greffes étaient interrogés sur les conditions d'archivage des registres, en particulier :

- Sur la présence ou l'absence d'extincteurs dans la salle d'archives
- Sur le système d'aération de la salle d'archives (ventilateurs, climatiseurs, aération naturelle, défaut d'aération)
- Sur le mode d'archivage des registres :
 - Dans des armoires fermées
 - Dans des armoires non fermées
 - Sur des étagères / des rayonnages
 - Sur des tables
 - Dans des boîtes à archives
 - A même le sol
 - Autres

Les résultats détaillés sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 74 : Conditions d'archivage des registres par TGI

TGI	Présence d'extincteurs	Système d'aération de la salle d'archive	Mode d'archivage des registres
DAKAR	Oui	Pas d'aération de la salle	Dans les armoires fermées / Dans les armoires non fermées / Sur des étagères/des rayonnages / Sur des tables / Dans les boîtes à archives / A même le sol
DIOURBEL	Non	Aération naturelle (fenêtres ouvertes périodiquement)	Dans les armoires non fermées / Sur des étagères/des rayonnages / Sur des tables / Dans les boîtes à archives / A même le sol
FATICK	Non	Aération naturelle (fenêtres ouvertes périodiquement)	Sur des étagères/des rayonnages
GUEDIAWAYE	Oui	Climatiseurs	Sur des tables
KAOLACK	Oui	Aération naturelle (fenêtres ouvertes périodiquement)	Dans les armoires fermées / Sur des étagères/des rayonnages
KEDOUGOU			Dans les boîtes à archives / A même le sol
KOLDA	Non	Aération naturelle (fenêtres ouvertes périodiquement)	A même le sol
LOUGA	Non	Pas d'aération de la salle	Dans les armoires fermées / Sur des étagères/des rayonnages Dans les boîtes à archives / A même le sol
MATAM	Non		A même le sol / Autres

MBOUR	Non	Pas d'aération de la salle	Dans les armoires fermées / Autres
SAINT LOUIS	Non	Pas d'aération de la salle	Dans les armoires fermées / Dans les armoires non fermées / Sur des étagères/des rayonnages / Dans les boîtes à archives
TAMBACOUNDA	Non	Aération naturelle (fenêtres ouvertes périodiquement)	Sur des étagères/des rayonnages / A même le sol
THIES	Non	Pas d'aération de la salle	Dans les boîtes à archives / A même le sol
ZIGUINCHOR	Non	Aération naturelle (fenêtres ouvertes périodiquement)	Dans les armoires non fermées / Sur des étagères/des rayonnages

Les principaux résultats synthétiques du tableau sont les suivants :

- Seulement 3 TGI sur les 14 ont une salle d'archives équipée d'extincteurs.
- En termes d'aération de la salle, dans 6 TGI le mode d'aération est naturel (par ouverture périodique des fenêtres), et 5 TGI n'ont pas de système d'aération. Un seul TGI (Guédiawaye) dispose de climatiseurs pour aérer la salle d'archives.
- En termes de mode d'archivage des registres, la majorité des salles d'archives combine plusieurs modes d'archivage. Les plus fréquents sont la conservation des registres sur des étagères ou des rayonnages, dans des armoires fermées ou non fermées, et à même le sol. A noter que dans 8 greffes, les registres sont stockés à même le sol. Ce mode est même le seul à Kolda.

En termes de quantité et d'état du mobilier de rangement (étagères, rayonnages, armoires), l'enquête fait apparaître deux situations :

- Les TGI de Dakar, de Saint Louis, et dans une moindre mesure de Louga et de Diourbel, ont des quantités de mobilier significative, dans des états correct à défectueux.
- Les 10 autres TGI n'ont pas ou quasiment pas de mobilier de rangement. Lorsqu'il existe, ce mobilier est défectueux ou vétuste. Les greffes de Guédiawaye, Kédougou, Kolda, Matam, et Thiès ne disposent d'aucun mobilier de rangement.

Tableau 75 : Quantité et état des mobiliers de rangement des TGI

TGI	Nb d'étagères	Nb d'armoires	Etat des mobiliers de rangement
DAKAR	150	13	Défectueux, vétuste
DIOURBEL	30	2	Défectueux, vétuste
FATICK	6	2	Défectueux, vétuste
GUEDIAWAYE	0	0	
KAOLACK	5	2	Bon état
KEDOUGOU	0	0	
KOLDA			Défectueux, vétuste
LOUGA	35	7	Bon état
MATAM	0	0	Défectueux, vétuste
MBOUR	4	1	Bon état
SAINT LOUIS	218	16	Etat correct
TAMBACOUNDA	3	0	Défectueux, vétuste
THIES	0	0	Défectueux, vétuste
ZIGUINCHOR	3	1	Défectueux, vétuste

➤ Classement et évaluation des stocks de registres

Les greffes étaient interrogés sur l'existence d'un plan d'archivage écrit qui rende compte de la méthode de classement physique des registres. Ce plan existe dans 6 greffes et à l'inverse n'existe pas dans 6 autres greffes – la réponse n'étant pas connue dans 2 greffes.

Les volumes de registres, qui étaient estimés par les répondants, sont globalement modestes et font apparaître deux types de greffes :

- Les greffes qui conservent des quantités non négligeables de registres : Saint Louis, Thiès, Dakar (probable confusion dans ce dernier TGI du nombre d'actes et du nombre de registres). Les conditions de conservation y sont vétustes mais correctes, à l'exception de Thiès (très dégradé).
- Les greffes qui ont en dépôt des quantités très limitées de registres : Fatick, Diourbel, Kaolack, Kolda, Matam, Tambacounda, Ziguinchor.
- Les greffes qui n'ont pas actuellement de registres : Guédiawaye, Louga, Kédougou, Mbour. Il s'agit de TGI installés en 2018 - à l'exception de Louga, installé depuis 2006.

Enfin, globalement, 6 représentants de greffes estiment que, dans leur structure, la bonne conservation des registres n'est pas assurée.

Tableau 76 : Existence d'un plan d'archivage écrit et stock de registres archivés

TGI	Existence d'un plan d'archivage écrit	Stock de registres d'EC archivés	Etat global de conservation des registres d'EC
DAKAR	Oui	1 000 000	Vétuste mais correct
DIOURBEL	Oui	10 000	Vétuste mais correct
FATICK	Non	250	Très dégradé. La bonne conservation des registres n'est pas assurée
GUEDIAWAYE	Non	0	Très dégradé. La bonne conservation des registres n'est pas assurée
KAOLACK	Oui	Plus de 1000	Vétuste mais correct
KEDOUGOU	Non	Moins de 10	
KOLDA	Non	500	Très dégradé. La bonne conservation des registres n'est pas assurée
LOUGA	Oui	0	
MATAM	Oui	3 000	Vétuste mais correct
MBOUR	Oui	16	Satisfaisant
SAINT LOUIS	Non	1 000 000	Vétuste mais correct
TAMBACOUNDA	Ne sait pas	500	Très dégradé. La bonne conservation des registres n'est pas assurée
THIES	Ne sait pas	1 000 000	Très dégradé. La bonne conservation des registres n'est pas assurée
ZIGUINCHOR	Non	Moins de 1000	Très dégradé. La bonne conservation des registres n'est pas assurée

Il était demandé si les registres déposés par les centres d'état civil faisaient ou non l'objet d'un enregistrement écrit à leur entrée au Greffe. 9 greffes ont répondu par l'affirmative, et 4 greffes par la négative.

Tableau 77 : Enregistrement par écrit de l'entrée des registres aux greffes

TGI	Enregistrement écrit à leur entrée au Greffe ?
DAKAR	Oui
DIOURBEL	Non
FATICK	Non
GUEDIAWAYE	Oui
KAOLACK	Oui
KEDOUGOU	
KOLDA	Oui
LOUGA	Oui
MATAM	Oui
MBOUR	Non
SAINT LOUIS	Oui
TAMBACOUNDA	Oui
THIES	Oui
ZIGUINCHOR	Non

Enfin, aucun TGI ne dispose d'un atelier de reliure, qui améliorerait sensiblement les conditions de conservation des documents, à l'exception du TGI de Saint Louis.

c) Personnel affecté aux archives

Comme le montre le tableau ci-dessous, le personnel affecté à l'archivage au sein des 14 TGI est très limité. 2 TGI ont affecté 2 personnes à l'archivage (Tambacounda et Ziguinchor), 5 TGI n'affecte qu'une seule personne, et 7 TGI n'ont pas de personnel affecté à l'archivage.

Tableau 78 : Nombre de personnes affectées à l'archivage par TGI

TGI	Nb personnes affectées à l'archivage
DAKAR	1
DIOURBEL	1
FATICK	0
GUEDIAWAYE	0
KAOLACK	1
KEDOUGOU	0
KOLDA	0
LOUGA	0
MATAM	0
MBOUR	0
SAINT LOUIS	1

TAMBACOUNDA	2
THIES	1
ZIGUINCHOR	2

Le tableau détaillé ci-après indique qu'il s'agit d'une population essentiellement masculine, de plus de 40 ans en général, et ayant le statut de fonctionnaire. Au sein du TGI de Thiès cependant, l'archiviste est un bénévole.

Les archivistes (5 personnes) ont reçu une formation supérieure, tandis que les agents administratifs (3 personnes) ont une formation secondaire. L'ancienneté au sein du service du greffe varie entre 3 ans et 24 ans, mais la moyenne se situe à 13 ans ce qui est important en termes d'expérience professionnelle. Une formation en archivage a été reçue par l'intégralité des archivistes, et certains d'entre eux ont bénéficié d'une formation en informatique. Il convient de noter qu'une seule personne a bénéficié d'une formation relative à l'état civil.

Tableau 79 : Détail des personnels affectés à l'archivage par TGI

TGI	Sexe	Age	Fonction	Statut	Niveau d'instruction	Nb années ancienneté dans le service du greffe	Formation(s) reçue(s)
Dakar	Homme	42 ans	Archiviste	Fonctionnaire	Supérieur	13 ans	Informatique ; archivage
Kaolack	Homme	45 ans	Archiviste	Fonctionnaire	Supérieur	8 ans	Archivage
Ziguinchor	Homme		Archiviste	Fonctionnaire	Supérieur		Archivage
Ziguinchor	Homme	48 ans	Agent administratif	Fonctionnaire	Secondaire	24 ans	
Tambacounda	Homme	54 ans	Agent administratif	Fonctionnaire	Secondaire	14 ans	Formation judiciaire
Tambacounda	Homme	22 ans	Agent administratif	Décisionnaire (CDI)	Secondaire	3 ans	Archivage
Saint Louis	Femme	41 ans	Archiviste	Fonctionnaire	Supérieure	14 ans	Informatique ; archivage
Thiès	Homme	50 ans	Archiviste	Bénévole	Supérieure	21 ans	Informatique ; archivage ; état civil

III. ENQUETE AUPRES DES POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES

De la même manière que pour l'enquête auprès des centres d'état civil implantés sur le territoire national, la cartographie de l'état civil prévoyait une enquête spécifique couvrant les 68 missions diplomatiques et consulaires du Sénégal à l'étranger. En effet, ces centres d'état civil relevant directement du Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur (MAESE) concourent au fonctionnement du système national d'état civil. En outre, l'étude diagnostique menée en 2014 n'avait pas couvert cette catégorie de centres.



Par ailleurs, le Ministère des collectivités territoriales et de l'aménagement du territoire (MCTAT) a écrit au MAESE au sujet de la collecte des données d'état civil auprès des représentations diplomatiques, et a proposé l'organisation de missions conjointes auprès de quatre missions.

Ces déplacements se sont tenus du 21 au 24 mai 2019 auprès des ambassades d'Abidjan et de Casablanca, du consulat général de Paris, et du consulat de Milan, et quatre questionnaires ont été retournés.

Les principaux points saillants issus de leur exploitation sont les suivants :

- Les postes diplomatiques et consulaires enquêtés sont connectés à internet, et les bureaux de l'état civil sont également connectés.
- L'affectation de pièces et de locaux d'archives spécifiquement à l'état civil est fonction de la taille de la mission diplomatique et consulaire.
- Les registres sont plutôt conservés dans des armoires (fermées et/ou non fermées)
- Les registres sont cotés et paraphés, clôturés en fin d'année, mais le principe d'annualité des registres n'est pas systématiquement respecté (existence de registres couvrant plusieurs années civiles). Les missions ont indiqué déposer les doubles des registres au MAESE en fin d'année.
- Les postes de Paris et d'Abidjan signalent utiliser un logiciel d'état civil (SIIGES – système d'informatisation intégrée de gestion consulaire).

- L'approvisionnement en registres ne semble pas poser de problème : les quantités souhaitées sont obtenues, et les registres sont plutôt commandés auprès d'imprimeries locales. Les postes n'ont pas connu récemment de rupture d'approvisionnement en registres ou en imprimés.
- Le personnel affecté à l'état civil oscille entre 4 personnes (Paris) et 1 personne (Casablanca). Les agents ont un niveau d'instruction secondaire ou supérieur, mais avec une ancienneté limitée dans le service d'état civil (moins de 4 ans en général). Enfin, ils n'ont pas reçu de formation dans les domaines de l'état civil, de l'archivage, ou de l'informatique.
- Le nombre d'actes transcrits par les missions diplomatiques et consulaires enquêtées oscille entre 3604 actes de naissance en 2018 (Paris) et 420 actes (Casablanca). Les actes de mariage et de décès transcrits sont quantitativement beaucoup moins importants. A noter également que des registres sont à reconstituer ou à restaurer dans plusieurs postes.

IV. ANNEXES



[REDACTED]

██████████

114

Fonction :

Tél :

[illegible]

[REDACTED]	[REDACTED]		
[REDACTED]	[REDACTED]		
[REDACTED]	1)		
[REDACTED]	2)		
[REDACTED]	3)		
[REDACTED]	4)		
[REDACTED]	5)		
[REDACTED]	6)		
[REDACTED]	7)		
1- [REDACTED]	8)		
Q119. [REDACTED]	10)		
[REDACTED] [REDACTED]	11)		

3- [REDACTED]	[REDACTED]
Q121. [REDACTED]	[REDACTED]
Q122. [REDACTED]	[REDACTED]

Q201. [REDACTED] :	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]
4 [REDACTED] :	[REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]

--	--

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
2)						
[Redacted]						
[Redacted]						
[Redacted]						

[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
2018		
2017		
2016		

[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]

[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
2018		
2017		
2016		

[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	/mois
[Redacted]	[Redacted]	/mois
[Redacted]	[Redacted]	/mois

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]

[Redacted]



REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE LA JUSTICE



UNION EUROPEENNE

Programme d'appui au renforcement du système d'information de l'état civil et à la consolidation du fichier national d'identité biométrique (T05-EUTF-SAH-SN-07-01) – Phase de formulation

Questionnaire auprès des greffes des tribunaux de grande instance

I. IDENTIFICATION DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

II. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

III. GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE



1

2

3

4

5

6

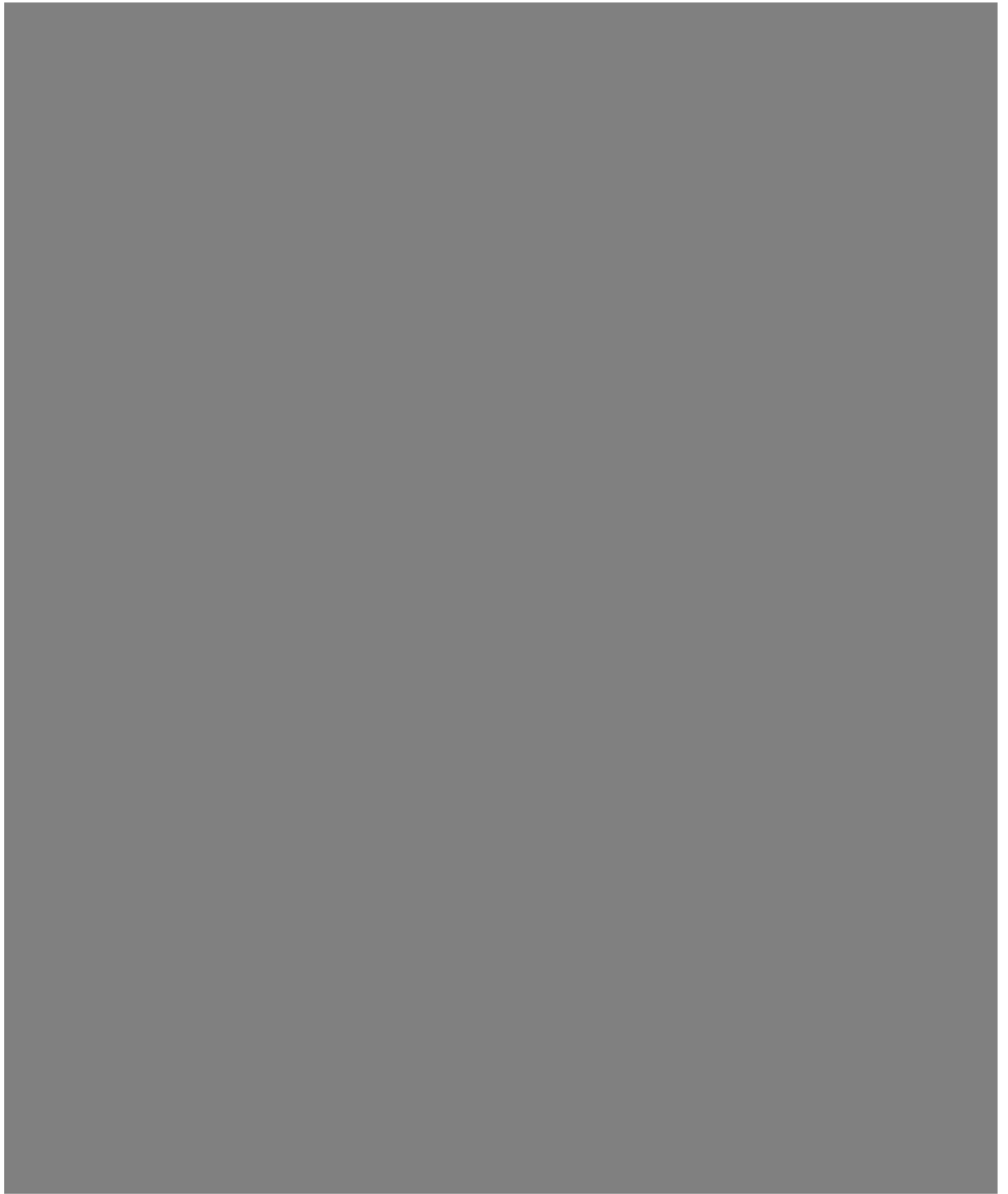
7

8

9











UNION EUROPEENNE

Questionnaire auprès des missions diplomatiques et consulaires

1.



■ [REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]
■ [REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
■ [REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]

■ [REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]

■ [REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED]

[REDACTED] [REDACTED]

■ [REDACTED] → [REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]

■ [REDACTED] → [REDACTED]

■ [REDACTED] → [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]

■ [REDACTED] → [REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]

■ [REDACTED] → [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]









1960						
1961						
1962						
1963						
1964						
1965						
1966						
1967						
1968						
1969						
1970						
1971						
1972						
1973						
1974						
1975						
1976						
1977						
1978						
1979						
1980						
1981						
1982						
1983						
1984						
1985						
1986						
1987						
1988						
1989						
1990						
1991						
1992						
1993						
1994						
1995						
1996						
1997						
1998						
1999						
2000						
2001						
2002						
2003						

2004						
2005						
2006						
2007						
2008						
2009						
2010						
2011						
2012						
2013						
2014						
2015						
2016						
2017						
2018						

48. [REDACTED]

[REDACTED]						
		[REDACTED]	[REDACTED]			[REDACTED]
	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]			[REDACTED]
	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]		[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	
1960						
1961						
1962						
1963						
1964						
1965						
1966						
1967						
1968						
1969						
1970						
1971						
1972						
1973						
1974						
1975						
1976						
1977						
1978						
1979						
1980						
1981						
1982						
1983						
1984						
1985						
1986						

1970						
1971						
1972						
1973						
1974						
1975						
1976						
1977						
1978						
1979						
1980						
1981						
1982						
1983						
1984						
1985						
1986						
1987						
1988						
1989						
1990						
1991						
1992						
1993						
1994						
1995						
1996						
1997						
1998						
1999						
2000						
2001						
2002						
2003						
2004						
2005						
2006						
2007						
2008						
2009						
2010						
2011						
2012						
2013						
2014						
2015						
2016						
2017						
2018						